



HAL
open science

Frontière et espace (trans)frontalier : la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta

Pavel Kabacoff

► **To cite this version:**

Pavel Kabacoff. Frontière et espace (trans)frontalier : la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta. Sciences de l'environnement. 1999. dumas-01262162

HAL Id: dumas-01262162

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01262162>

Submitted on 26 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRONTIERE ET ESPACE (TRANS)FRONTALIER :
La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone
d'Himo/Taveta.

IFRA



IFRA006867 122A-006867

No. d'inventaire

Date 08 / 02 / 05

Cote KAB 341.42

Pavel KABACOFF

Sous la direction de François Bart
Professeur à l'université de Bordeaux III

Avec le soutien et le financement
de l'IFRA-Nairobi et du DYMSET

Institut de Géographie Louis Papy
Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

FRONTIERE ET ESPACE (TRANS)FRONTALIER :
La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone
d'Himo/Taveta.

IFRA



N^o. d'in IFRA006867 | R2A-006867

Date 08 / 02 / 05

Cote KAB 341.42

Pavel KABACOFF

Sous la direction de François Bart
Professeur à l'université de Bordeaux III

Avec le soutien et le financement
de l'IFRA-Nairobi et du DYMSET

A ma famille, Florent,
Hayat et Connie.

AVANT-PROPOS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de me rendre et de séjourner au Kenya et en Tanzanie et qui ont participé de près ou de loin à cette étude.

Je remercie :

- François Bart pour la confiance qu'il m'a portée,
- Bernard Charlery, François Grignon, François Devenne ainsi que le reste du personnel de l'IFRA pour leurs conseils et leur soutien logistique,
- l'équipe DYMSET pour son aide et son accueil,
- Guy Di Méo pour ses remèdes,
- mes compagnons de route : Kathleen, Jérôme, Fredha, Robert, Otti, Esther, Jorre, Hosea et Mr Toshi.

Et, un grand merci à mes parents sans qui je n'aurais pu réaliser cette aventure.

INTRODUCTION

Dans un continent frappé par de nombreuses crises politiques, économiques et les conflits inter-ethniques, la nature coloniale des frontières africaines est au centre des débats. Ces frontières « artificielles » sont accusées d'être à l'origine des problèmes en Afrique car les nouveaux Etats indépendants auraient hérité de cadres spatiaux qui ne correspondraient pas aux réalités africaines. Il ne s'agit pas ici, pour nous, de juger ou de conforter les adversaires des frontières africaines, mais plutôt d'étudier la frontière comme un fait social et spatial, comme un élément déterminant d'un espace géographique.

Toutefois, le choix d'étude d'une frontière politique nous obligeait, pour des raisons pratiques et de sécurité, de nous pencher sur le cas de celle de deux pays en paix et de leurs relations. La Tanzanie et le Kenya ont connu une relative stabilité depuis leur indépendance, respectivement le 9 décembre 1961¹ et le 12 décembre 1963, et les deux pays n'ont jamais éprouvé le besoin de s'affronter. Notre terrain d'étude devait également comporter certaines conditions permettant une analyse intéressante d'espaces séparés par la frontière. La zone d'Himo/Taveta, située au sud-est du mont Kilimandjaro, répond aux exigences d'une région peuplée, point de passage des échanges entre le Kenya et la Tanzanie où s'animent de nombreux flux transfrontaliers ; cette étude est donc insérée dans le programme de recherche sur le Kilimandjaro dont participent l'IFRA-Nairobi et le DYMSET. De plus, notre attention est portée sur une zone où le tracé de la frontière a une histoire spécifique, célèbre et en même temps mal connue des géographes français.

C'est donc dans cette optique que nous allons essayer d'étudier et d'analyser la frontière et les espaces frontaliers du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta.

Présentation de deux pays limitrophes, le Kenya et la Tanzanie.

Le Kenya et la Tanzanie appartiennent tous les deux au domaine anglophone de l'Afrique de l'Est. Les deux pays ont, du moins dans la partie méridionale pour le

¹ En réalité, cette date correspond à l'indépendance du Tanganyika . La Tanzanie a vu le jour le 26 avril 1964 avec l'union du Tanganyika et de Zanzibar, indépendant le 19 décembre 1963, pour former la

premier et dans la partie septentrionale pour le second, les mêmes conditions climatiques qui se caractérisent par deux saisons des pluies, l'une de mars à mai et l'autre de novembre à décembre.

L'activité économique est dominée par l'agriculture de subsistance, cependant ils connaissent des disparités économiques et spatiales avec des régions agricoles importantes comme la *Central Province* au Kenya ou la région du Kilimandjaro en Tanzanie. Mombasa et Dar Es Salaam sont des ports qui alimentent l'Afrique de l'Est et Nairobi est une ville d'affaire importante dans le continent africain.

Historiquement, le Kenya et la Tanzanie n'ont pas évolué et ne se sont pas développés de concert, les choix économiques et politiques ont, en effet, différé ; cependant aujourd'hui ils souffrent tous les deux de difficultés.

Le Kenya, pays peuplé de 28 millions d'habitants pour 582 000 km², a longtemps fait figure de vitrine du développement libéral avec son agriculture destinée à l'exportation, comme le thé, le café ou l'horticulture, et une industrie performante de biens de consommation. Mais depuis le passage de pouvoir de Jomo Kenyatta à Daniel Arap Moi en 1978, le pays se remet difficilement de la crise des matières premières du début des années 80, connaît des tensions liées aux problèmes fonciers et a toujours été en proie à un autoritarisme malgré une amorce de « démocratisation » au début des années 90.

La Tanzanie, plus vaste (883 000 km²) et plus peuplée (30 millions d'habitants)³ que le Kenya, n'a pas connu la même « réussite » économique. La tentative d'un « socialisme à l'africaine » à la fin des années 60 s'est terminée 15 ans plus tard en désillusions et par un changement de voie vers le libéralisme ; néanmoins cette idéologie originale a eu pour effet de rassembler le pays autour d'un sentiment national. Mais, l'actuel Président, Benjamin William Mkapa, a du mal, avec peu de ressources naturelles et un indicateur de développement humain de 0.374⁴, qui place la Tanzanie dans les pays les plus pauvres, à la hisser de nouveau sur le devant de la scène internationale.

République unie du Tanganyika et de Zanzibar ; rebaptisée la République unie de Tanzanie le 29 octobre 1964.

² CALAS, 1998, p. 13.

³ Atlas Encarta 1995

⁴ *Ibid.*

Malgré leurs divergences, le Kenya et la Tanzanie ne se sont pas opposés, excepté durant la fermeture de leur frontière à la fin des années 70, et les deux pays qui s'estiment « frères » gardent aujourd'hui des rapports privilégiés à la fois sur le plan diplomatique et commercial.

L'étude de la frontière est un bon indicateur des relations entre le Kenya et la Tanzanie car c'est le long de leur limite politique commune que se manifestent les échanges entre les deux pays.

Définition de la frontière et des espaces frontaliers et transfrontaliers.

Au-delà de l'étymologie et l'épistémologie du mot frontière, nous allons en dégager les grands traits.

Le mot frontière tire son origine du mot « front » et était employé par les militaires qui parlaient d'«aller « en frontière » pour faire front » (FOUCHER, 1991, p.38). Cette notion pourrait donner à la frontière l'idée d'une zone mais sa linéarité correspond davantage au terme anglais *boundary* qui signifie la limite.

C'est donc dans ce sens que nous interpréterons la frontière en nous appuyant plus précisément sur la définition de M. Foucher pour qui « *les frontières sont des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère* » (*ibid.*). La frontière est donc une discontinuité qui différencie sur le même plan deux unités ; elle a également pour but de circonscrire un espace dans la mesure où elle est « *l'enveloppe continue d'un ensemble spatial* » (FOUCHER, 1991, p.39). D'un point de vue géopolitique, la frontière délimite l'aire de compétence de la souveraineté d'un Etat qui est dans notre cas celle du Kenya et de la Tanzanie. La frontière a ici une connotation très politique. Elle n'est pas uniquement le cadre d'un Etat mais elle juxtapose deux ensembles spatiaux à la fois politiques, sociaux et économiques dans lesquelles des sociétés gèrent et organisent leurs espaces.

Les espaces près de la frontière sont tour à tour appelés espaces frontaliers ou espaces transfrontaliers. Il est assez difficile de définir et de distinguer précisément l'un et l'autre. Ce problème de définition tient surtout au fait que la frontière est ambiguë dans la mesure où elle ne divise pas seulement deux Etats, mais qu'elle les unit aussi

car elle est « *dans le même temps un plan de séparation-contact ou, mieux, de différenciation des rapports de contiguïté avec d'autres systèmes politiques* » (*ibid.*). A priori le terme de « frontalier » désignerait ce qui est au pourtour de la frontière, on distinguerait alors deux espaces frontaliers situés de part et d'autre de la limite ; alors que dans l'expression « transfrontalier », le préfixe « trans. » qui signifie « au delà de », déterminerait un espace qui serait à cheval sur la frontière. L'utilisation du terme « frontalier » s'appliquerait davantage à l'idée de séparation tandis que l'usage du mot « transfrontalier » s'emploierait plus volontiers avec l'idée de contact. A quel type d'espace correspond la zone étudiée? Avant tout essai de réponse il est nécessaire de nous pencher sur la définition d'«espace » qui nous permettra de mieux interpréter la distinction entre les deux notions.

Dans l'analyse qui va suivre nous nous attacherons au concept d'espace vécu car la frontière est exclusivement un fait humain, sans toutefois négliger par la suite l'espace physique.

L'espace vécu serait un espace global et total qui recouperait trois dimensions :
« - *l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, c'est à dire l'espace de vie ;*
- *les interrelations sociales qui s'y nouent (l'espace social) ;*
- *les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues* » (DI MEO, 1998, p.31).

Dans notre démarche, l'espace frontalier ou l'espace transfrontalier serait l'espace du vécu de la frontière. Ainsi, il nous faudrait prendre en compte à la fois ces trois dimensions pour appréhender l'un ou l'autre de ces espaces. L'« espace de vie » correspondrait à l'aire où les individus ont une pratique de la frontière c'est à dire l'usage des lieux qui ont un lien avec elle ou qui en dépendent. L'« espace social » serait cet espace où « *sont imbriqués les lieux et les rapports sociaux* » (DI MEO, 1998, p.32) toujours liés ou dépendant de la frontière. Cet espace peut donc être « *soit une étendue compacte et continue, soit des aires dispersées, organisées en réseau, en système réticulaire aux éléments plus ou moins hiérarchisés* » (*ibid.*). Enfin, l'espace chargé de valeurs psychologiques et idéologiques serait cet espace représenté où s'imprime l'image de la frontière. L'espace frontalier et l'espace transfrontalier seraient donc des espaces vécus de la frontière où s'imbriquent ces trois espaces.

Ainsi, ces deux espaces auraient le même sens. Pour notre analyse, nous utiliserons le terme de frontalier quand la frontière est perçue davantage comme une

séparation et le terme transfrontalier lorsqu'elle est perçue comme un élément de contact. Comment alors parvenir à distinguer l'un ou l'autre de ses attributs? Nous allons examiner cette question au travers d'un cas particulier, celui de la zone d'Himo/Taveta.

Présentation du terrain d'étude : la zone d'Himo/Taveta.

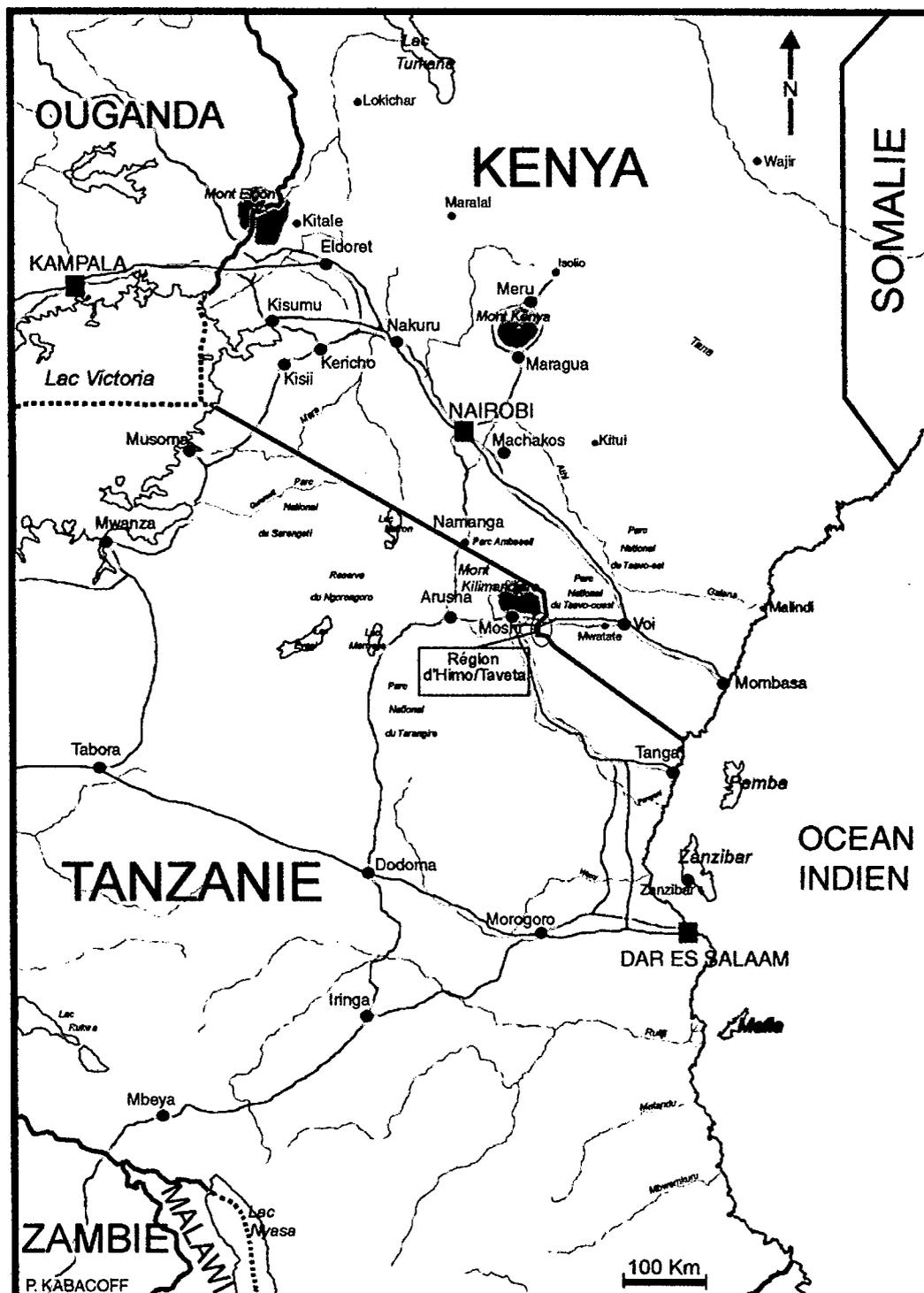
La zone d'Himo/Taveta n'est pas un espace homogène. Elle présente de nombreuses disparités tant humaines que physiques mais elle a la particularité d'être polarisée par deux petites villes, Himo et Taveta, qui sont séparées par la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie. La délimitation de notre terrain d'enquête est par conséquent subjective mais notre travail nous imposait d'étudier qu'une portion de la frontière. Le lac Chala au nord et le lac Jipe au sud, traversés par la frontière, nous paraissaient intéressants comme points d'extrémité de notre segment de frontière (les deux lac sont évidemment compris dans notre étude). Nous avons considéré que la zone d'Himo/Taveta s'étendait dans un espace qui s'étirait de 20 km de part et d'autre de la limite politique. Himo et Taveta sont situés sur l'axe routier Voi-Moshi au sud-est du mont Kilimandjaro mais la présence de la frontière nous oblige à les présenter dans leur Etat respectif.

Himo situé à 10 km de la frontière dans la partie tanzanienne de la zone appartient, sur le plan administratif, au *district* de Moshi-Rural lui même compris dans la *Kilimanjaro region*. Himo est une ville qui a connu une forte croissance puisqu'en 1980 elle était peuplée d'environ 4300 habitants et aujourd'hui elle en compte approximativement 9000⁵, ceci en raison notamment de la pression démographique sur les versants sud et est du volcan et de l'attrait commercial de la ville. En effet, le commerce est ici relativement développé et il constitue la principale activité. Cette partie tanzanienne de notre étude est comprise dans trois *districts* différents (Rombo, Moshi-Rural et Mwangi). Elle est essentiellement peuplée par les ethnies Chagga, Pare et Massaï. Sur les versants les plus hauts dominant les cultures mixtes avec le maïs, les

⁵ Entretien avec le chef de la localité d'Himo.

Figure n°1:

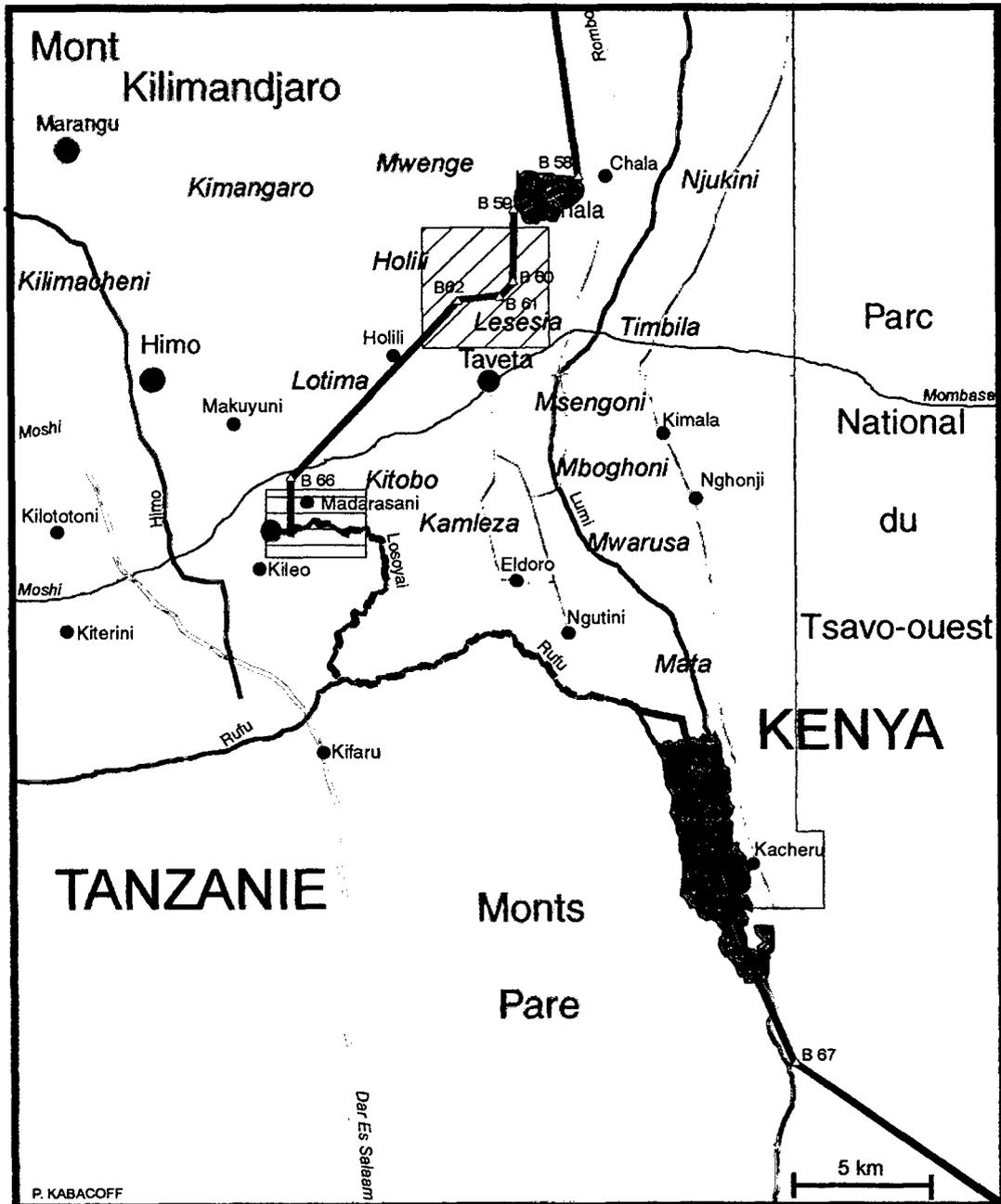
LOCALISATION DE LA ZONE TRANSFRONTALIERE
D'HIMO/TAVETA



SOURCE : d'après Nelles Maps (Kenya and Tanzania) 1/1100000 et Atlas Encarta

Figure n°2:

LA ZONE D'HIMO/TAVETA AU SUD-EST DU MONT KILIMANDJARO

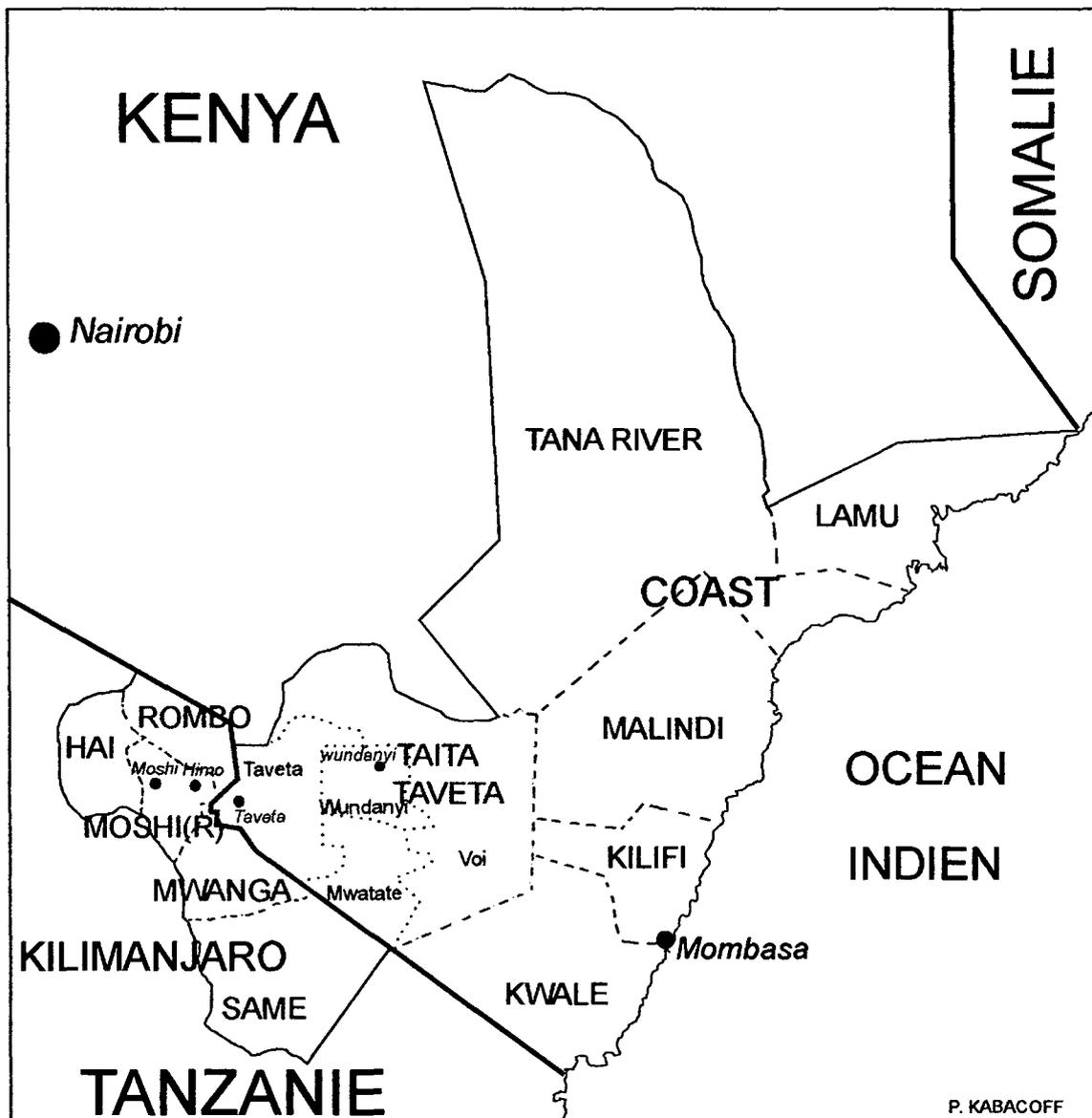


Source: d'après enquête de terrain et Surveys and Mappings (Kenya et Tanzanie) 1962, 1990.

- | | | | |
|--------|--------------------|----------------|----------------------------------------|
| | Frontière | | Terroir des Kamba |
| | Voie ferrée | | Terroir des Pare |
| | Route bitumée | | |
| | Piste | | |
| △ B 66 | Borne de frontière | Lesesia | - Sub-location (Ke)
- Villages (Tz) |

Figure n°3:

DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA ZONE D'HIMO/TAVETA

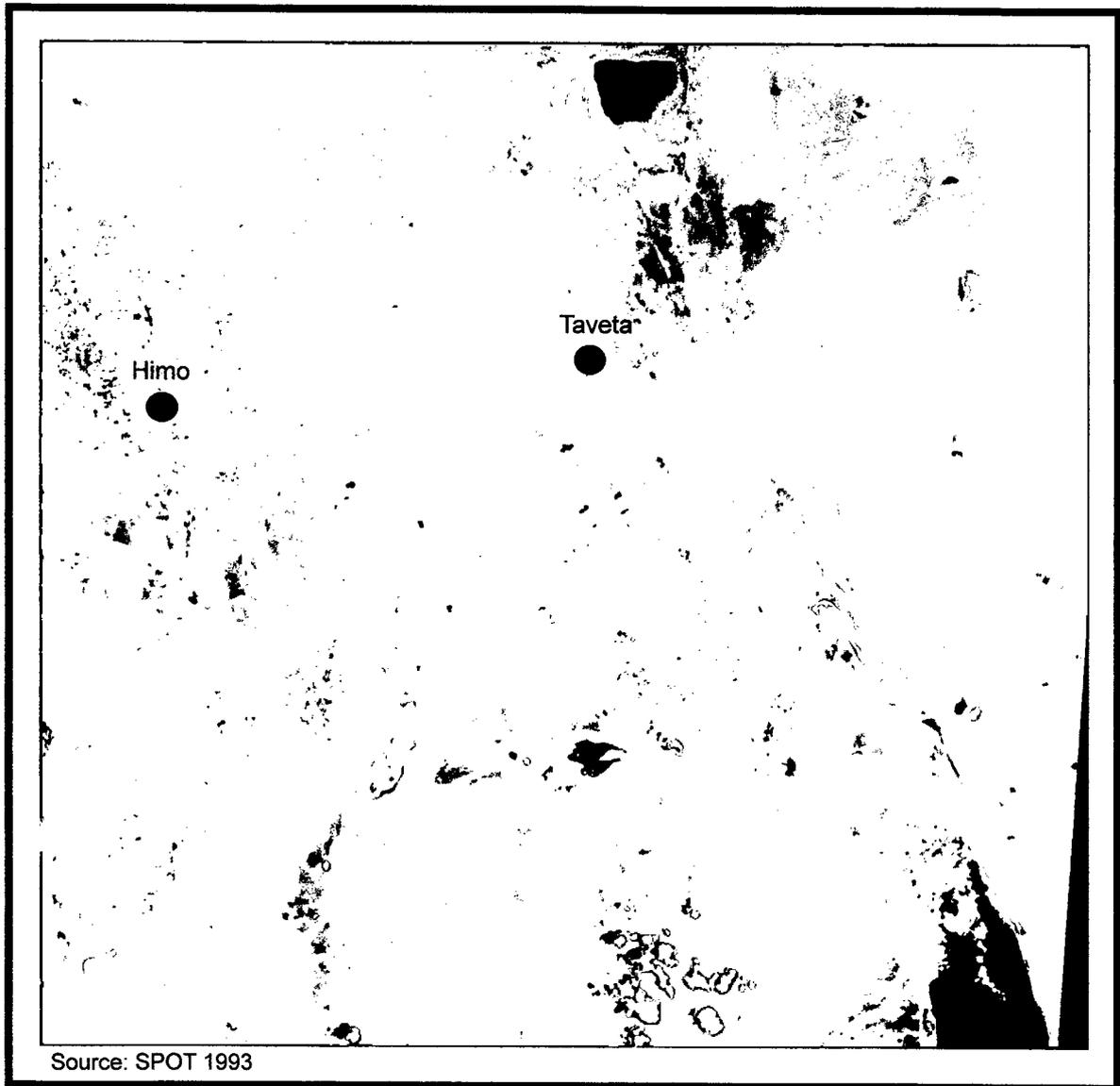


Source: Taita-Taveta development plan 1994-1996, Kilimanjaro regional statistical abstract 1993, Kenya administrative boundaries map et Atlas Encarta.

Unité administrative		Limite		
Kenya	Tanzanie			
Province	Region	—————	—————	Frontière
District	District	- - - - -		
Division	Division	• • • • •	□	Districts compris dans la zone d'étude
Location	Ward			
Sub-location	Village			

Figure n°4:

IMAGE SATELLITALE DE LA ZONE D'HIMO/TAVETA

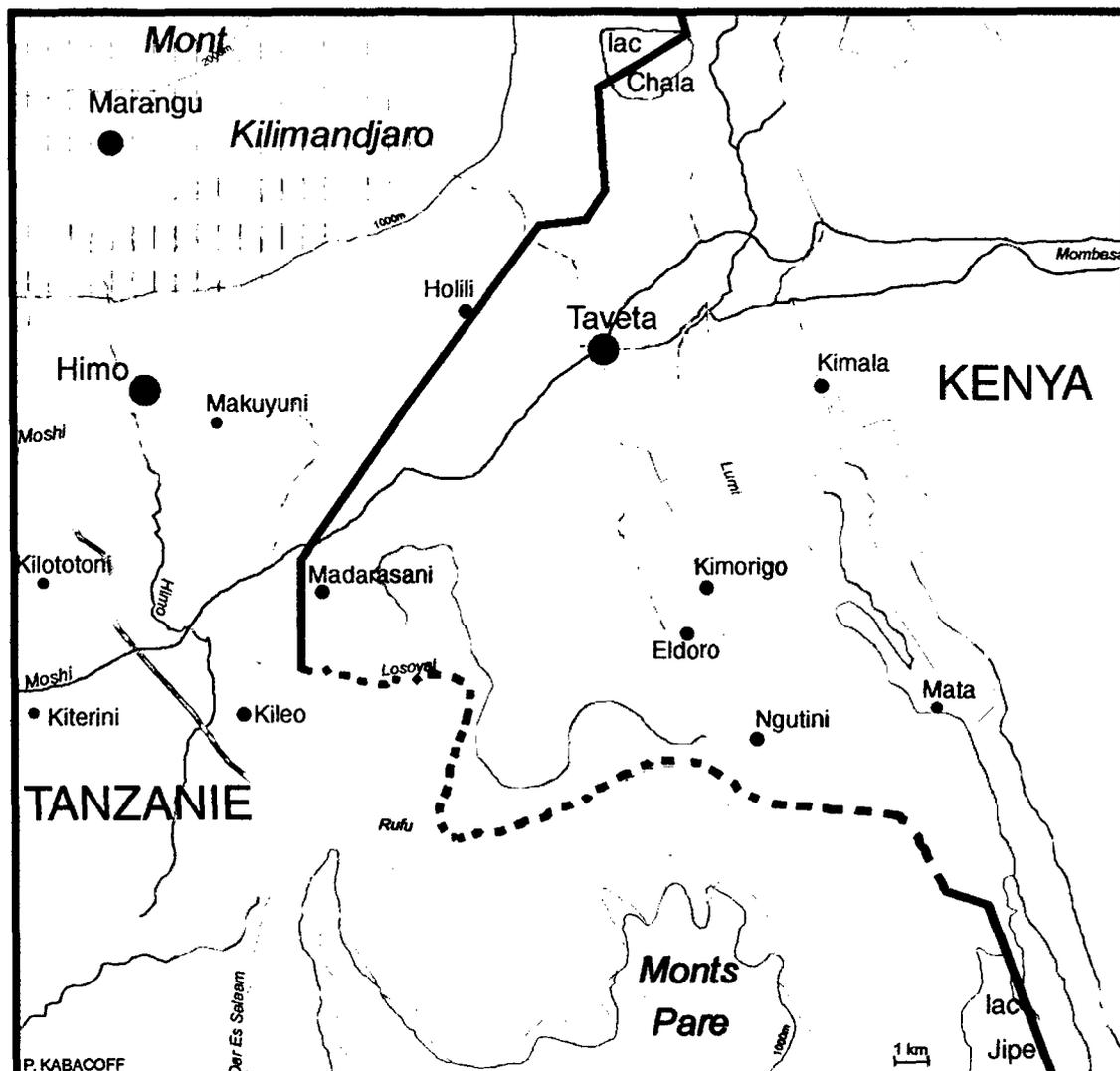


— Frontière

● Ville

Figure n°5 :

OCCUPATION DU SOL DANS LA ZONE D'HIMO/TAVETA



Source: d'après enquête de terrain, image SPOT 1994, DYMSET, Surveys and Mapping (Kenya et Tanzanie) 1964, 1990.

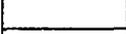
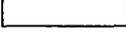
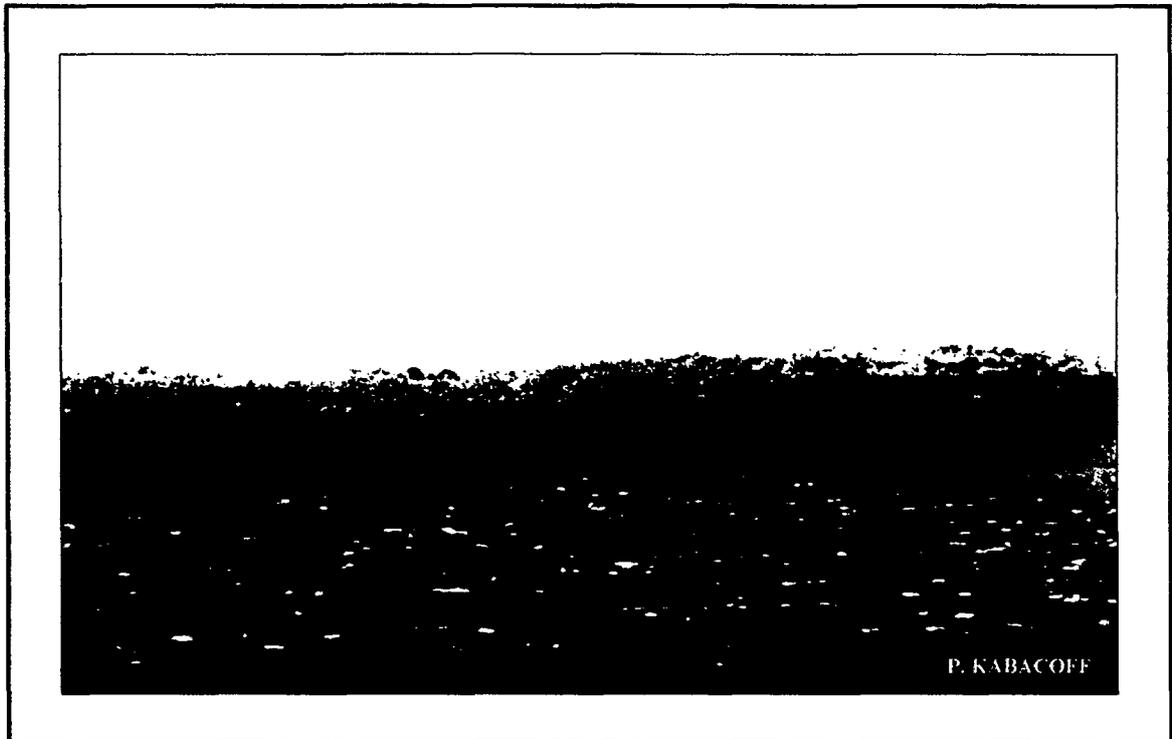
	Forêt		Zone de forte densité de population
	Marécages		Ville
	Cultures drainées et irriguées (bananes, riz,...)		Village
	Sisal		Frontière
	Ceinture "café-banane"		Voie ferrée
	Transition "café-banane" cultures de saison des pluies		Route bitumée
	Cultures mixtes		Piste principale
	Cultures de saison des pluies avec petit élevage, savane arbustive		Piste secondaire
	Savane arbustive, zone de pâturages		

Planche photographique n°1:

LA REGION DE TAVETA



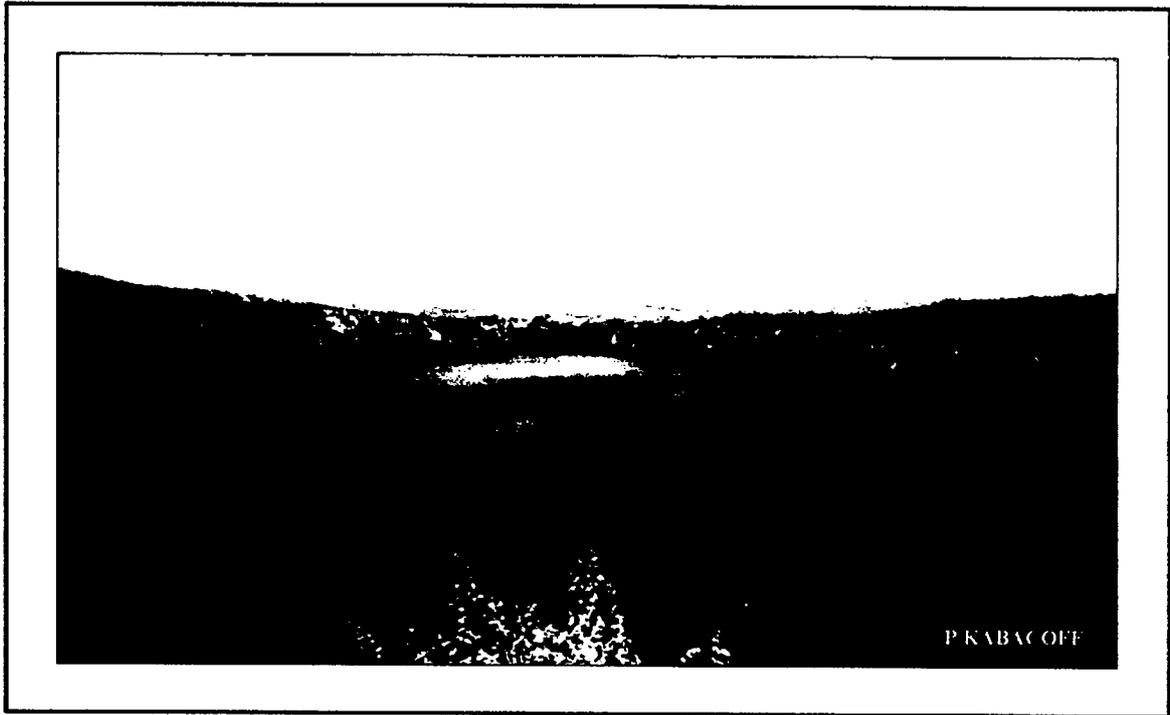
La bananeraie des Taveta a été considérée par les premiers explorateurs comme une oasis au milieu d'une savane hostile. Cet îlot agricole, où la culture principale est la banane, constitue le territoire ethnique des Taveta.



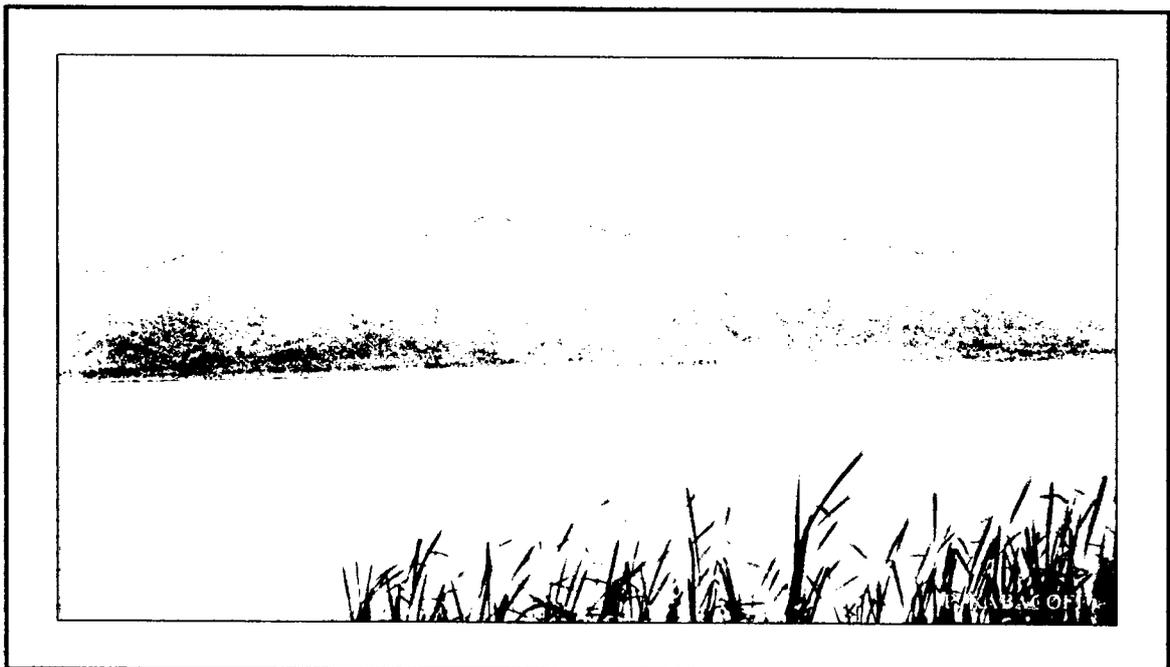
Le sisal, implanté par les colons au début du siècle, est la seule culture de rente de la région de Taveta. Elle souffre aujourd'hui d'une crise et de la mauvaise gestion des exploitants.

Planche photographique n°2:

DEUX LACS « COUPES » PAR LA FRONTIERE



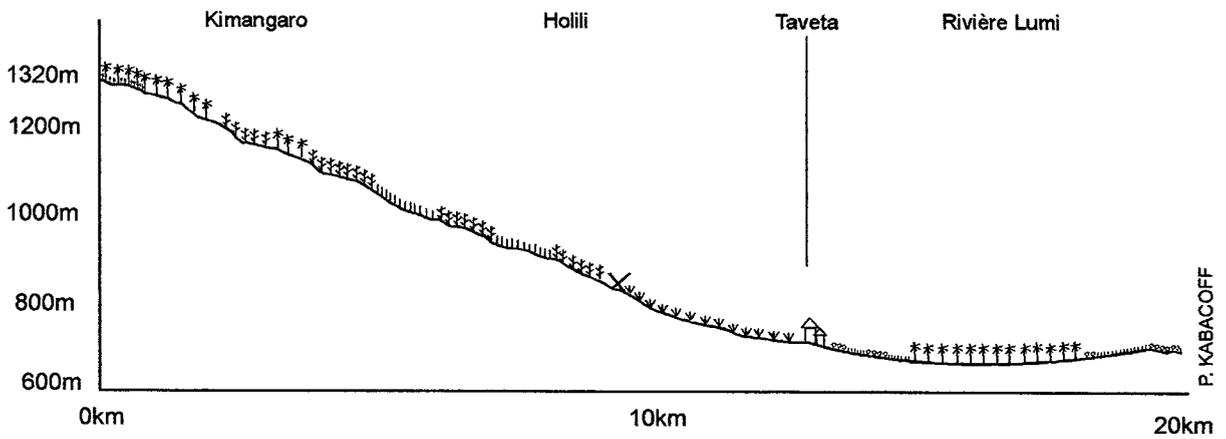
Le lac Challa est formé par un cratère, profond d'environ une centaine de mètres, rempli d'eau qui provient du Kilimandjaro (en arrière plan dans les nuages) et...



...comme le lac Jipe, situé aux pieds des montagnes Pare, il est traversé par la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie.

Figure n°6:

COUPE PAYSAGERE DE LA ZONE D'HIMO/TAVETA



Source: d'après enquête de terrain et Survey and Mapind (Himo) 1990

- | | | | | | |
|--|--------------------------------------------------------|--|-------------------------------|--|-----------|
| | Ceinture "café-banane" | | Cultures mixtes | | Ville |
| | Transition "café-banane" cultures de saison des pluies | | Sisal | | Frontière |
| | Bananaeraie de Taveta | | Cultures de saison des pluies | | |

haricots, les tournesols ; tandis que la plaine est le domaine des cultures de saison des pluies (millet et haricots) et du petit élevage.

Taveta, proche de 3 km de la frontière est une ville administrative et commerciale située dans une cuvette au pied du versant du mont Kilimandjaro. Cette petite ville kenyane est le chef-lieu de la *division* de Taveta qui appartient au *district* de Taita/Taveta. Comme Himo, Taveta a connu une croissance importante grâce aux activités commerciales car en 1979 elle comptait 1812 habitants puis en 1989 elle en dénombrait 10200⁶ ; nous supposons qu'en appliquant le même taux de croissance, elle est peuplée aujourd'hui d'environ 20000 habitants. La ville et la *division* tiennent leur nom de l'ethnie des Taveta qui s'était installée il y a plusieurs siècles, dans une sorte d'oasis dans la plaine sèche des Massaï. Cet îlot de végétation qui correspondait à une forêt et à un marécage est alimenté en eau par la rivière Lumi, originaire du mont Kilimandjaro. Les Taveta ont su aménager des systèmes de drainage et d'irrigation leur permettant de cultiver intensivement des produits agricoles toute l'année et la banane est restée la principale production. Mais les Taveta et les Massaï ne sont pas uniquement les ethnies présentes. Au début du siècle l'installation des grandes plantations de sisal dans la région ont attiré de nombreux travailleurs migrants comme les Taita, les Kamba ou les Luhya. Aujourd'hui on dénombre aussi dans cette zone beaucoup de Kikuyu ou de Somali attirés par les profits que procure le commerce. Hormis le sisal, la bananeraie des Taveta et la zone irriguée près de Madarasani, la partie kenyane est avant tout dominée par une agriculture de subsistance avec des cultures de saisons des pluies et un élevage extensif. La région d'Himo et celle de Taveta sont donc très différentes, la zone d'Himo/Taveta est par conséquent très hétérogène, et c'est dans ce cadre que nous allons mener notre étude.

⁶ Taita/Taveta District Development Plan 1994-96.

Problématique.

En partant des définitions de la frontière et des espaces frontaliers ou transfrontaliers, nous remarquons que l'ambiguïté, entre une frontière qui sépare et une frontière qui met en contact, est au centre de notre problématique.

Le rôle d'une limite est bien de marquer un espace, de séparer deux entités. La frontière est de forme linéaire, sa représentation cartographique est une ligne. Comment alors est-elle définie et qui dessine son tracé ? Le dessin de la frontière repose sur l'espace physique, sur quels éléments du milieu s'appuie le tracé de la ligne ? Comment est-elle démarquée sur le terrain ? Si la frontière est dite « naturelle », c'est-à-dire que son tracé est appuyé sur une configuration physique, ne serait-elle pas lisible et perceptible dans le paysage ? Avant la mise en place de la frontière, il existait préalablement un espace, elle a donc superposé deux espaces à un espace préexistant. De quelle nature était cet espace avant l'établissement de la limite politique ?

Mais la frontière n'est pas une structure autonome et nous ne pouvons l'aborder sans savoir quel type d'ensemble spatial elle contient. Cet espace est celui de l'Etat qui se l'approprie en exerçant sa souveraineté ; par conséquent la frontière a d'abord comme fonction politique de délimiter le territoire de l'Etat. La frontière serait donc une séparation sur le plan géopolitique car elle juxtapose sur le même plan deux souverainetés, deux territoires d'Etat. Un Etat se doit de maîtriser et de contrôler son territoire, l'intérieur mais aussi les périphéries ; la frontière a pu couper un territoire ethnique et toute remise en cause de la frontière va à l'encontre de sa souveraineté. Quand est-il pour nos deux Etats ? Sont-ils des Etats africains fantoches, non viables comme beaucoup les dénoncent ou bien les frontières encadrent-elles des ensembles spatiaux cohérents ? Ces deux Etats qui ont pour projet social de construire une nation circonscrite aux limites de leur territoire politique seront parvenus à cette cohésion et réalisés l'unité de leur espace, en groupant les individus autour d'une conscience d'appartenance au territoire de leur Etat respectif. Ce projet social consiste à atteindre la forme d'un Etat-nation par diverses politiques économiques, sociales ou culturelles sur l'ensemble du territoire. La frontière serait alors une séparation dans la mesure où deux Etats ont des projets sociaux différents. Comment se manifestent leurs effets dans

les espaces contiguës à la frontière ? Dans quelle mesure la frontière affecte les espaces frontaliers ?

Comprendre la frontière nécessite donc d'analyser les fonctions que lui attribuent les Etats. Ces fonctions sont multiples, elles s'étendent dans « *le réel, le symbolique et l'imaginaire* » (FOUCHER, 1991, p.57). Dans le réel, la frontière sépare deux systèmes politico-institutionnels mais permet également des apports de revenus grâce à la fiscalité qui s'opère aux points de passage, comme les droits de douane. Elle a aussi une fonction de contrôle qui est à la charge des douaniers. Comment l'Etat et ses agents procèdent-ils à la frontière ? Les mesures fiscales ou de contrôle sont-elles contraignantes ou laxistes ? Les postes de douane ne pouvant pas être présents sur toute la longueur de la ligne, les frontaliers qui désirent franchir la frontière sont-ils alors obligés de passer par la douane ? Si oui, pour quelle raison ? Si non, dans quels cas ? La frontière peut être une séparation dans le symbolique et l'imaginaire dans le sens où la frontière juxtapose deux collectivités qui ont subi chacune un processus national, caractérisé par des sentiments nationaux et des représentations sociales différents de part et d'autre. Cependant, les Etats peuvent décider d'ouvrir ou de fermer davantage leur frontière. Elles sont des structures qui évoluent dans le temps, la frontière aurait donc des effets de rupture plus ou moins forts selon la conjoncture.

Mais la frontière n'est pas seulement une séparation elle est aussi un contact entre deux espaces car il existe des rapports de contiguïté de part et d'autre. La limite politique a été surimposée à un espace préexistant sur lequel s'organisaient des relations sociales. La frontière a-t-elle coupé radicalement ce système relationnel ou bien ces échanges continuent-ils d'exister ? S'ils perdurent, cela signifierait que les effets de rupture ne sont pas exclusifs. Nous pouvons supposer que ces effets peuvent à l'inverse créer des rapprochements et des échanges, dans la mesure où les individus aimeraient profiter du différentiel socio-économique. En reprenant la théorie des avantages comparatifs, les populations frontalières traverseraient la frontière dans le but de trouver les avantages du pays. De quelle nature sont alors les échanges et les migrations ? Sont-elles de travail, commerciales, culturelles ?

Les frontaliers réalisent des profits avec le commerce. Les lieux des opérations commerciales sont généralement situés dans les zones urbanisées, quels produits sont l'objet de commerce ? Plus que leurs produits, pour un maximum de profits, les

marchands privilégieraient la vente de produits provenant du pays voisin, les mêmes étant plus chers ou absents dans leur pays d'origine. La clientèle peut également se fournir dans le pays limitrophe, quel est le caractère de ces échanges ? Il faut donc parvenir à estimer en qualité et en quantité les flux de personnes et de marchandises. Toujours en raison du différentiel socio-économique, ces flux transfrontaliers seraient par conséquent inégaux. Cependant, ce commerce concerne-t-il seulement les populations frontalière ou s'étend-il au-delà vers l'intérieur ? Il s'agit donc de savoir où sont situés les lieux d'approvisionnement et de consommation des produits vendus dans les marchés frontaliers. La présence de produits non-originaux des pays séparés par la frontière laisse supposer que ces marchés sont intégrés dans des réseaux commerciaux internationaux. Mais la frontière peut limiter le trafic. Si elle est fermée ou si les fonctions fiscales et de contrôle sont trop contraignantes, le commerce est impossible ou réduit. La réponse reste alors la contrebande, quel est le degré de fraude ? Les produits étant différemment taxés, quel type de marchandises passe essentiellement en dehors des douanes ?

La frontière détermine donc les activités transfrontalières qui s'opèrent dans la zone car sans effet de rupture il n'existerait pas d'effets de contact. Ainsi, la frontière n'est pas seulement une discontinuité, elle sécrèterait aussi avec le commerce du continu. Nous pouvons nous demander si elle serait à la fois une ligne de séparation et une zone de contact dans laquelle seraient privilégiées des relations transfrontalières.

Nous voyons que les effets, à la fois séparation et contact, donnent une spécificité à l'espace, où s'organisent les lieux et les rapports sociaux liés à la frontière ; si nous reprenons la définition des espaces (trans)frontaliers, cette zone comprendrait alors l'espace vécu de la frontière. Pour connaître les dimensions de cet espace il faut percevoir la profondeur des effets-frontière, car nous partons de l'hypothèse qu'ils structurent les espaces (trans)frontaliers. Forts près de la limite politique, ils semblent s'affaiblir à mesure que l'on s'en éloigne ; cet espace serait alors de forme graduel. Si cet espace est un espace social, comme définit précédemment, il serait aussi un espace organisé en réseau. Si la frontière évoluait dans le temps, cet espace ne subirait-il pas lui aussi des changements ?

Cependant, l'organisation de cet espace diffère selon le type d'effet ; ceux de rupture juxtaposent deux organisations spatiales différentes, tandis que les ceux de

contact organisent un espace à cheval sur la frontière. Par conséquent, la zone comprendrait trois espaces : deux espaces frontaliers sur un même plan où dominent les effets de séparation et sur un autre plan un espace transfrontalier structuré par les effets de contact. Nous supposons que le meilleur moyen de tirer profit de la frontière se réalise au travers du commerce, l'espace transfrontalier serait alors organisé par les places commerciales. Dans une organisation centralisée du territoire de l'Etat, nous pouvons nous demander si, de part leur position géographique et leurs caractéristiques, ces espaces frontaliers ne sont pas des périphéries, et si cet espace transfrontalier ne constitue pas une « *périphérie nationale* » dans le sens de O.J. Igue pour qui ce type d'espace, de part sa propre organisation, est une région autonome qui s'affranchit des règles des Etats. Mais, peut-être en raison de son dynamisme, les Etats ont intérêt à intégrer la zone à leurs territoires nationaux et que leur présence l'empêcherait d'être une région autonome.

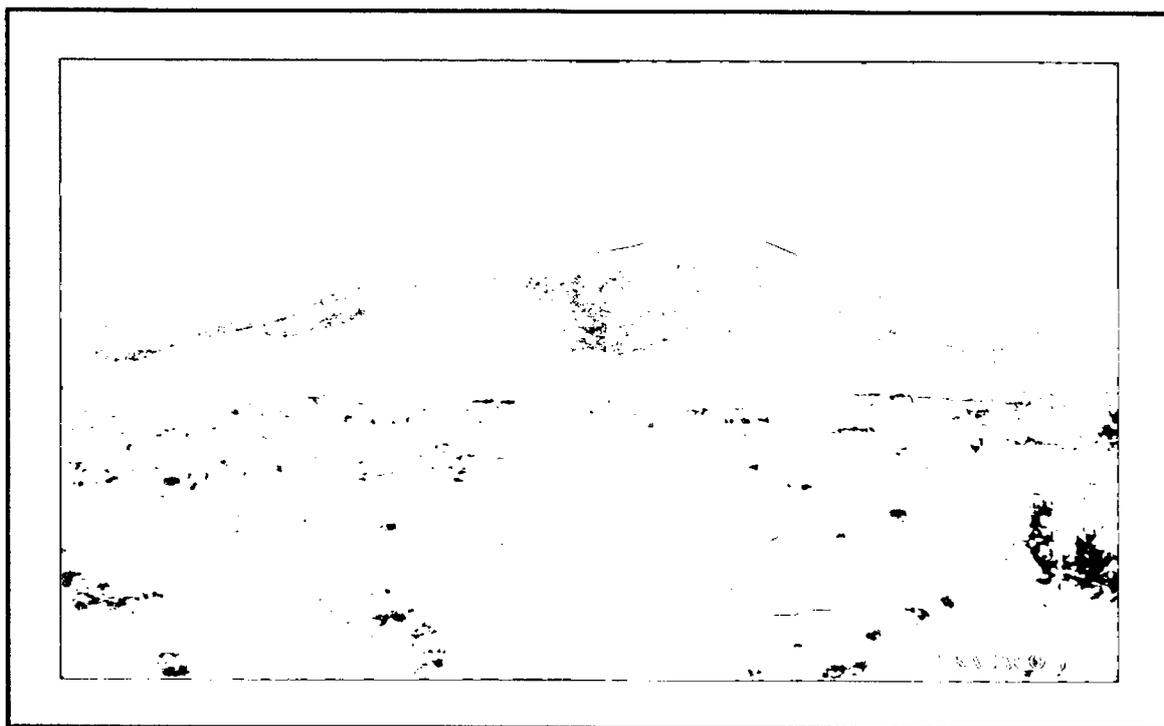
Dans un contexte où les Etats africains sont dans un processus de « privatisation », en intervenant moins dans la vie politique et l'économie, les échanges commerciaux transfrontaliers qui s'affranchissent de la frontière pourraient constituer une menace à leur intégrité et à leur souveraineté. Ce commerce qui sort des circuits officiels ne serait-il pas une réponse aux effets de coupure ? Cette économie ne serait-elle pas un mode de négation ou de contestation des territoires nationaux hérités de la colonisation ? Cependant, l'espace transfrontalier organisé par les marchés peut-être de forme réticulaire. La zone pourrait être alors reliée à des places commerciales intérieures, ces échanges ne consolideraient-ils pas au contraire les territoire nationaux ? De plus, l'Etat et ses agents ne participeraient-ils pas eux aussi à ce commerce qui lui procure des revenus ?

Méthodologie d'enquête et ses limites.

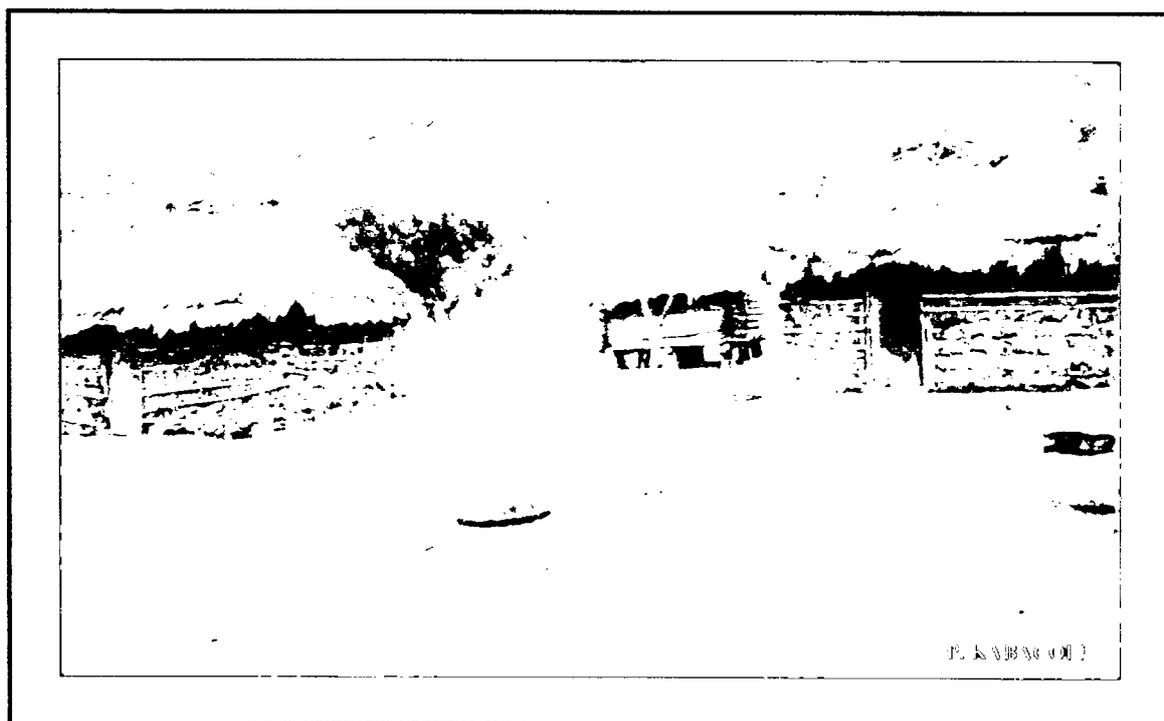
Afin de mener cette étude, ne pouvant recouvrir toute la vaste zone d'Himo/Taveta, nous avons choisi d'enquêter sur des lieux précis. Nous avons réalisé des questionnaires les jours de marché à Himo et à Taveta car ils sont des points centraux dans les échanges commerciaux transfrontaliers ; avec l'aide d'un jeune

Planche photographique n°3:

LE TERROIR KAMBA



La frontière traverse un terroir peuplé par des Kamba, qui, en raison d'une pression démographique dans leur région d'origine, sont venus s'installer sur des terres libres...



... qui permettent d'exploiter du petit bétail et des cultures sèches, comme le maïs, le tournesol ou les haricots. Mais ces terres pauvres et peu fertiles n'autorisent qu'une agriculture de subsistance.

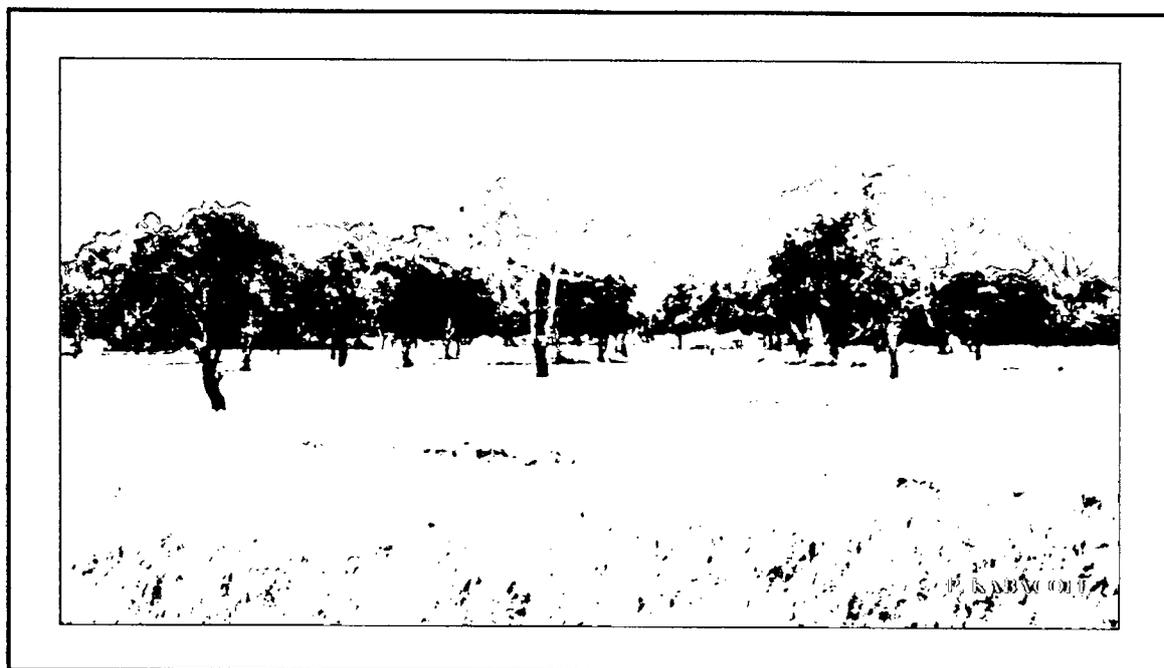
garçon et d'une jeune fille originaires de la région, nous avons interrogé environ 160 commerçants du marché de Taveta.

Pour comprendre les effets de séparation et de contact nous nous sommes appuyés sur des entrevues dans deux communautés habitant chacune dans un terroir différent, cependant tous les deux sont traversés par la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie.

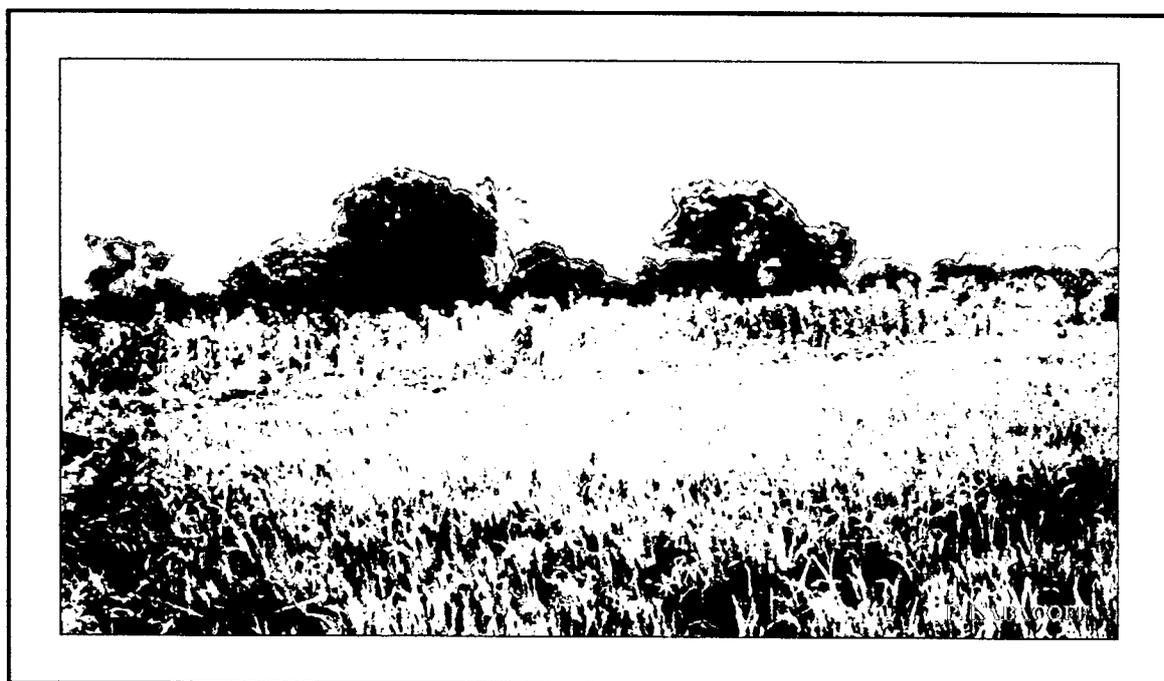
Le premier est situé au nord de l'axe routier Voi-Moshi, sur la *sub-location* de Lesesia et sur le *village* d'Holili. Il est peuplé en très grande majorité par des Kamba. Cette population est originaire de *Kambani* localisé dans la région de Machakos et Kitui, au Kenya. Elle a commencé à migrer dans la zone est des basses pentes du Mont Kilimandjaro dans les années 20, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord ces migrations sont dues à la pression démographique dans le pays kamba, les champs devenaient trop exigües et il n'y avait plus assez de place pour le parcours du bétail. Certains ont été obligés ou ont préféré quitter leur région ; nous supposons que ces populations ont été informées, par les Kamba qui travaillaient dans les plantations de sisal de Taveta, qu'il existait des terres libres dans la région. Une autre raison de leur départ est la fuite des conflits durant la période Mau Mau au début des années 50 ; l'insurrection Mau Mau a été menée surtout par des paysans kikuyu pauvres et sans terre contre les colons européens qui avaient « volé » leurs terres. Des insurgés s'en sont pris aussi à des paysans kamba accusés de collaborer avec le colonisateur ou de ne pas vouloir participer à la révolte ; ces paysans ont préféré fuir vers des régions plus calmes. Ces populations se sont donc installées sur des terres libres, mais dans une zone sèche aux sols pauvres, recouverte d'une savane arbustive et peuplée d'animaux sauvages. Elles n'ont pu s'implanter plus haut sur les riches terres volcaniques du Mont Kilimandjaro déjà habitées par les Chagga. Elles ont commencé à défricher les parties les plus hautes situées aujourd'hui en Tanzanie puis ont colonisé la zone en descendant vers la plaine et le Kenya ; il est intéressant de remarquer que la toponymie de ces lieux correspond aux mêmes noms des villages de *Kambani*, comme Holili-mbitini ou Holili-kakuyuni. Néanmoins, ces populations ont su s'adapter à ces terres peu fertiles car elles correspondent à leur mode vie, c'est à dire l'exploitation de cultures de saison des pluies (maïs, haricots, tournesols, millet) et d'un petit cheptel de vaches et de chèvres ; de nombreuses personnes qui appartiennent à des ethnies différentes disaient que « seuls les Kamba peuvent vivre dans ce genre d'endroit ». Ces populations sont en fait

Planche photographique n°4:

LE TERROIR PARE



Dans cet espace humide marécageux, la frontière traverse un terroir peuplé principalement par des populations appartenant à l'ethnie Pare. Elles ont aménagé ici le marécage en rizière.



Entre le champ de maïs et le champ de riz coule la rivière Losoyai, support de la frontière. Les différences physiques et pédologiques du milieu expliquent que d'un côté domine la banane et le maïs et de l'autre le riz.

très pauvres car elles ne pratiquent qu'une agriculture de subsistance, les champs ont une taille moyenne de cinq *acres* et la pauvreté des sols limite les rendements, les troupeaux ne dépassent généralement pas 15 têtes. Certains Kamba, lorsqu'ils ne s'occupent pas de leurs champs, exploitent des petites carrières de pierres qui servent à la fabrication de maisons.

L'autre terroir, peuplé essentiellement par l'ethnie Pare est situé sur la *sub-location* de Madarasani et le *village* de Kileo. Avant l'arrivée de ces populations, cet espace était un marécage où coule la rivière Losoyai ; la source de cette rivière est une résurgence d'eau provenant du mont Kilimandjaro. En raison de la pression démographique dans les monts Pare, d'où ces personnes sont originaires, elles ont aménagé ce marécage grâce à un système de drainage et d'irrigation. Toutefois, elles ont également des champs et du bétail à l'extérieur du marécage où elles exploitent, sur des terres sèches, des cultures de saison des pluies. Dans ce marécage aménagé, l'on trouve une grande diversité de cultures où la banane, le riz et le maïs dominant, mais où l'on cultive également des tomates, des oranges, des mangues, des légumes. Nous constatons que la rivière, où s'appuie la frontière, sépare deux sous-ensembles. Dans la partie kenyane, les Pare cultivent majoritairement la banane et le maïs alors que ceux de la partie tanzanienne se consacrent presque exclusivement à la culture du riz. Cette différence est due aux conditions physique et pédologique du milieu. Les Tanzaniens sont situés dans la partie basse du marécage qui permet d'inonder les cultures, tandis que les Kenyans sont dans la partie haute plus favorable à la culture de la banane qui n'a pas besoin de beaucoup d'eau. Les Pare vendent leur production à des marchands qui viennent surtout de Taveta mais peuvent être aussi originaires de Voi, Mombasa, Moshi ou Arusha.

L'étude comprend aussi des entretiens avec différents agents de l'Etat, de la douane, du ministère de l'agriculture ou de la pêche et les chefs locaux travaillant pour leur gouvernement. Elle se nourrit également de discussions avec des personnes qui habitent la zone.

Cependant, ce travail d'enquête présente de nombreuses limites. La première est celle de la langue, dans les campagnes les personnes parlent essentiellement le swahili ; l'utilisation d'un traducteur pose le problème des interprétations, d'autant plus que les questions et les réponses sont traduites en anglais. Les informations peuvent donc être

faussées ou déformées. Si les témoignages proviennent le plus souvent de personnes habitant la zone de Taveta c'est en raison aussi de maîtrise de la langue ; il nous était plus aisé de converser directement en anglais avec les Kenyans qui parlent majoritairement cette langue, alors que les Tanzaniens sont très peu à la maîtriser.

Une autre difficulté est de travailler dans une zone transfrontalière, car les activités liées à la frontière s'opèrent généralement dans l'irrégularité, nous avons connu beaucoup de rejets de commerçants, ainsi que de douaniers, qui refusaient de répondre à nos questions ; ils se méfiaient beaucoup de la présence d'un Européen qui vient poser des questions sur la frontière et le commerce transfrontalier. Nous avons voulu mener deux enquêtes comparatives entre le marché d'Himo et celui de Taveta, mais étant donné que les commerçants d'Himo vendent surtout des produits de contrebande, ils fuyaient avant même que l'on commence à les interroger. Nous nous appuyerons donc surtout sur l'étude du marché de Taveta. Enfin, si cette étude comporte davantage d'exemples situés dans la partie kenyane, c'est qu'il était plus facile de travailler au Kenya qu'en Tanzanie ; les représentants de l'Etat kenyan que nous interrogeons nous ont parlé toujours librement, notre simple visa touristique suffisait, alors que les Tanzaniens demandaient systématiquement à voir notre permis de recherche avant de répondre. Ces différences sont l'une des conséquences des effets de la frontière que nous allons étudier.

PREMIERE PARTIE

LA FRONTIERE FACTEUR DE SEPARATION

Le tracé d'une frontière exprime la volonté de délimiter l'aire de compétence d'une souveraineté. La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie a été définie par les traités et démarquée sur le terrain, au siècle dernier, par les puissances coloniales britannique et allemande. Après leur indépendance les Etats kenyan et tanzanien ont gardé ces cadres territoriaux. Etudier la frontière dans la zone d'Himo/Taveta impose d'abord de comprendre les ensembles spatiaux qu'elle sépare, car la frontière est la limite des territoires des Etats kenyan et tanzanien dans lesquels ils réalisent chacun leur propre projet social. La frontière a alors des effets de rupture qui affectent la zone d'Himo/Taveta. La frontière est également une séparation dans la mesure où elle est fonctionnalisée ; la frontière a des fonctions de marquage qui se manifestent dans le réel, le symbolique et l'imaginaire. La frontière est diverse car elle évolue dans le temps, elle est tour à tour ouverte ou fermée, et elle n'a pas les mêmes impacts selon les types de population de la zone.

PREMIER CHAPITRE

LA FRONTIERE : UNE LIMITE QUI SEPRE DEUX SOUVERAINETES.

Une frontière est une ligne qui « *limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale. Le long de la frontière deux souverainetés entrent en contact et s'opposent : de part et d'autre de cette ligne, tracée d'abord sur une carte, démarquée ensuite sur le terrain, les autorités ne sont pas les mêmes, les lois ne sont pas les mêmes ; donc, l'organisation des sociétés diffère...* » (GUICHONNET, RAFFESTIN, 1974, p. 5). Cette approche de la frontière correspond à la situation rencontrée dans la région d'Himo/Taveta. Après une période d'incertitude, les deux puissances colonisatrices présentes ont dessiné puis matérialisé, à la fin du 19^e siècle, la limite qui leur assurait leur souveraineté respective. Le Kenya et la Tanzanie issues de cette création de territoires coloniaux, surimposés aux territoires ethniques existants, montrent bien, après plus d'un siècle, des différences qui se manifestent, à l'intérieur de la zone d'Himo/Taveta, dans leur organisation, en particulier dans les domaines économique, politique, social, culturel.

A - Un segment de frontière original.

1 – Les origines de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie.

La frontière est l'enveloppe territoriale jouxtant d'autres enveloppes, la limite entre le Kenya et la Tanzanie correspond donc à une dyade, c'est à dire « *une frontière commune à deux Etats contigus* » (FOUCHER, 1991, p.15).

De la définition du tracé à sa démarcation il s'est écoulé une période de 30 ans. La mise en place du tracé est le résultat des négociations entre les Allemands et les Britanniques commencé en 1884 et les compromis, contrairement à ce que certains auteurs affirment, ont été trouvés avec le concours des tribus locales. S'il est vrai qu'ailleurs, elles n'ont pas été écoutées, les ethnies de notre terrain d'étude, les Chagga et les Taveta, ont su se faire entendre.

En 1885, sans que nous sachions trop les raisons, les Taveta préféraient rester sous la protection de l'Anglais Sir H. H. Johnston qui avait des possessions dans cette région. Quant au chef chagga, il signa un traité, en juillet 1885, avec la Société Allemande d'Afrique de l'Est, afin d'être sous protection allemande pour échapper ainsi à la tutelle zanzibarie.

Après la Conférence de Berlin en 1885, définissant les prises de possessions territoriales des différentes puissances européennes⁷, les Britanniques et les Allemands délimitaient, de manière plus officielle, leurs sphères d'influence en Afrique de l'Est, de nombreux traités, et ont tracé définitivement la frontière en 1914.

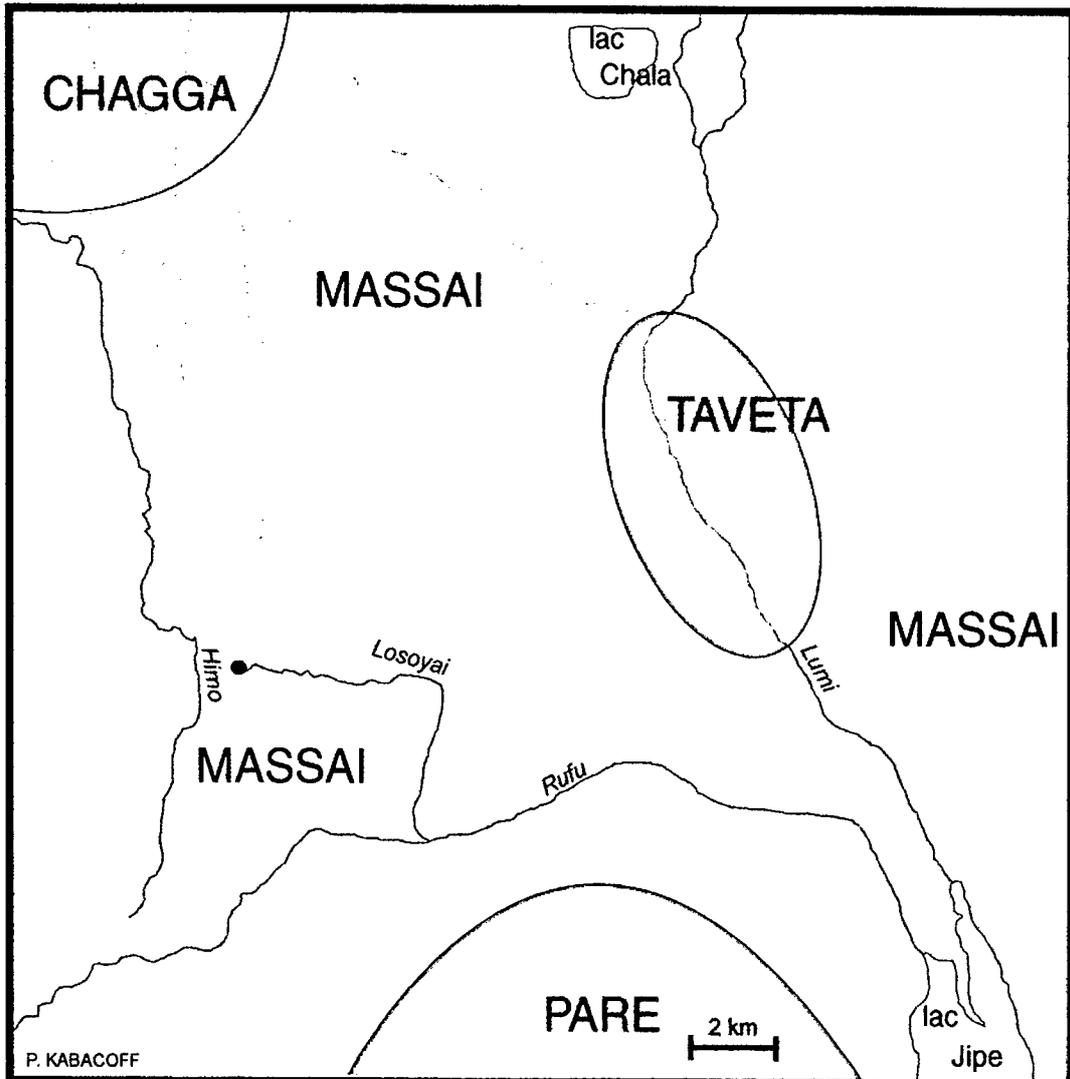
La première lecture d'une carte de cette région du continent, montre deux segments approximativement parallèles qui se rejoignent par une ligne irrégulière contournant, au Nord et à l'Est, le Mont Kilimandjaro. Cette particularité n'est pas due comme la légende le raconte au cadeau d'anniversaire du plus haut sommet d'Afrique par la Reine Victoria à son petit-fils, le futur Guillaume II, qui se plaignait de l'absence de sommet enneigé dans la partie allemande, mais au résultat de la rivalité et de la coopération des Anglais et des Allemands. Ainsi, le Kenya, sous protectorat britannique s'est retrouvé au nord de cette ligne et le Tanganyika, sous protectorat allemand, au sud.

Le 1er juillet 1890, un traité définit plus précisément la délimitation des aires d'influence. Jusqu'à nos jours, ce premier tracé a été peu modifié. Ce fut d'abord l'accord du 14 février 1900 qui acheva la section entre le point le plus au sud du lac Jipe et l'extrémité est de la dyade, à Ras Jimbo, au sud de Mombasa. Puis les accords de 1906 et de 1914 complétèrent l'autre section, rejoignant le lac Victoria, réalisant

⁷ Etaient présentes quatorze nations : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Portugal, Russie, Suède, Norvège et Turquie. Les débats ne portaient pas principalement sur le partage de l'Afrique, mais essentiellement sur les libertés de commerce, de la navigation sur les fleuves du Congo et du Niger et sur l'interdiction de l'esclavage. Voir BENMESSAOUD TREDANO, 1989, p.31

Figure n°7:

LES TERRITOIRES ETHNIQUES DANS LA ZONE
D'HIMO/TAVETA DURANT LA PERIODE PRE-COLONIALE



Source: d'après A.E. FRONTERA et image SPOT 1994.

ainsi le tracé définitif. Ces différents traités ont bien permis de passer des sphères d'influence à des territoires coloniaux délimités par une frontière-ligne précise. Sur le continent africain, les partages se sont effectués avec soin là où s'opposèrent les rivalités coloniales.

La démarcation du tracé s'est effectuée par la mise en place de poteaux de bois numérotés à partir du lac Victoria. Ces piliers se concentrent sur la ligne qui longe le Kilimandjaro, surtout dans la région d'Oloitokitok où les plantations des colons plus nombreuses nécessitent plus de précision. Après l'indépendance, les poteaux de bois ont été remplacés par des bornes de pierres. Le long du segment qui nous intéresse, entre le lac Challa et le lac Jipe, les bornes sont numérotées entre 58 et 67.

Toutefois, nous ne pouvons parler à cette époque de frontière d'Etat car, « *à la différence des frontières européennes, ..., celles de l'Afrique ne furent d'abord que des limites, administratives ou inter-impériales, d'entités dépendantes ...* » (FOUCHER, 1991, p.193).

2 - L'intérêt du tracé à Himo/Taveta

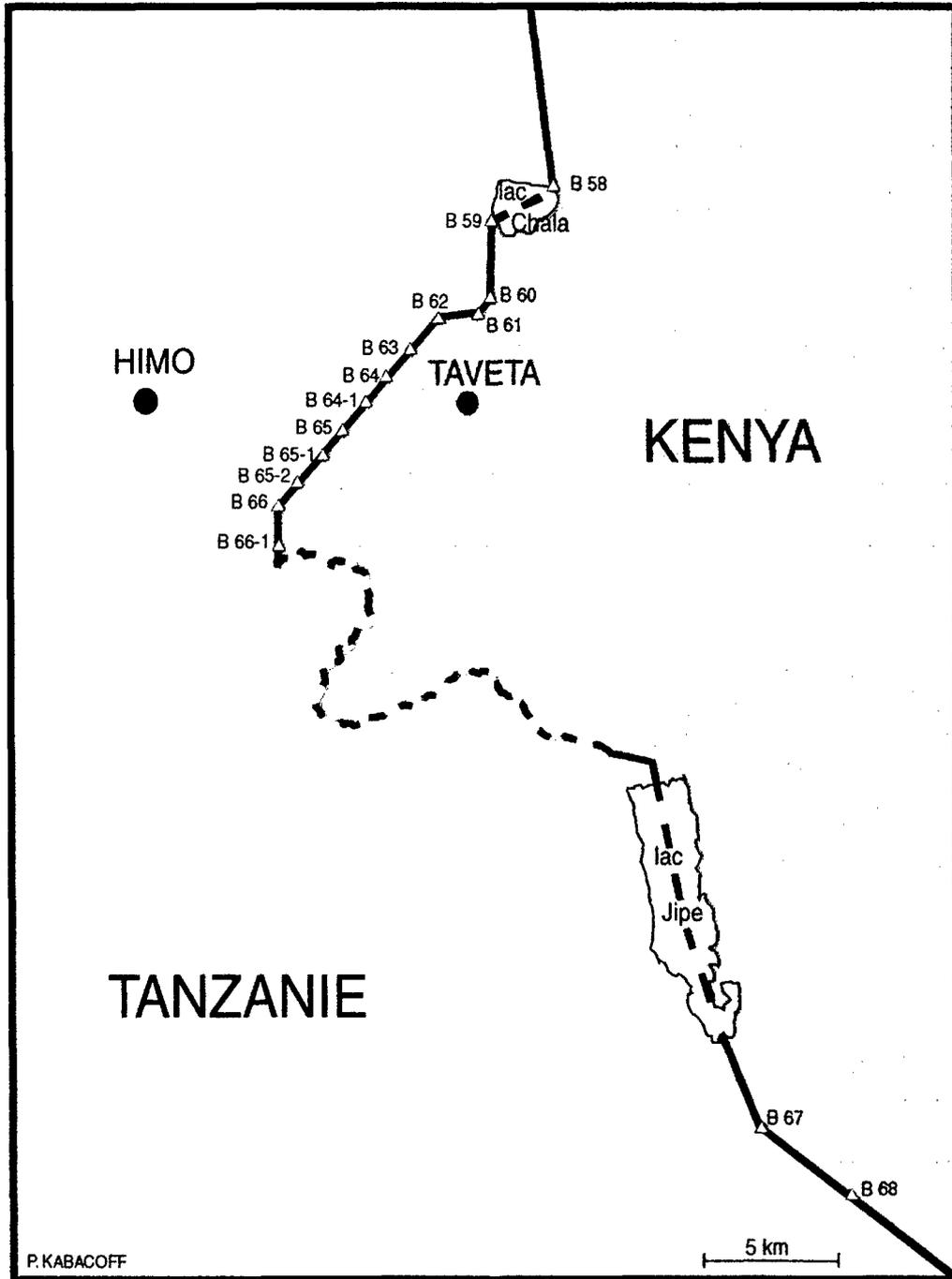
Cette portion de frontière présente un intérêt particulier, pour plusieurs raisons. Tout d'abord c'est ici, au début du siècle, que les modifications les plus significatives ont été apportées. Puis, à la différence des autres segments qui présentent un faciès long et rectiligne, celui-ci repose sur des données du milieu physique et se distingue par des changements de direction sur de courtes distances.

Les accords de 1906 et 1914 ont modifié le tracé de la frontière d'origine. Le changement le plus perceptible concerne le lac Jipe qui à l'origine, situé entièrement en territoire allemand, a été partagé avec la Grande-Bretagne du nord au sud. L'article 6 de l'accord de 1914 mentionne les mêmes droits de pêche pour les habitants des deux rives⁸.

⁸ Mc EWAN, 1971, p. 145.

Figure n°8:

DELIMITATION ET DEMARCATION DE LA FRONTIERE COMMUNE DU KENYA ET DE LA TANZANIE DANS LA ZONE D'HIMO/TAVETA



P. KABACOFF

Source: d'après Surveys and Mappings (Kenya et Tanzanie) 1962, 1990 (1/50000).

— Frontière - - - - - Frontière sur support hydrographique B 66
△ Borne frontière

L'autre élément singulier qui diffère des autres segments de la dyade est son profil irrégulier ; la frontière forme comme un rentrant dans la Tanzanie en contournant les territoires chagga, taveta et pare. Une délimitation rectiligne du lac Chala au lac Jipe, aurait coupé obligatoirement le territoire des Taveta. Outre les explications développées ci-dessus, nous pouvons supposer que les Britanniques aient voulu garder le contrôle de cette région riche de denrées alimentaires ; de plus, les Tavetas avaient davantage de relations commerciales avec Mombasa qu'avec le Kilimandjaro⁹. Cette originalité est importante car elle a des conséquences sur les échanges transfrontaliers et l'organisation de cet espace.

En regardant plus en détail, ce segment présente deux aspects particuliers. D'une part, de la borne 58 à la borne 66, le tracé est marqué par des changements de direction sur de courtes distances, d'autre part, du début de l'intersection entre le segment commençant de la borne 66 à la rivière Losoyai jusqu'à la borne 67, la frontière suit les cours respectifs des rivières Losoyai et Rufu puis le talweg du lac Jipe.

Les bifurcations du tracé s'appuient sur les éléments du relief, elles sont au nombre de sept et chaque point de contact est matérialisé par une borne. Ces bornes sont situées sur des points géodésiques correspondant à des collines ou plus précisément à des cônes stromboliens. De plus, les distances entre chaque colline sont courtes, au maximum 7 km. Il nous est difficile, par contre, de comprendre l'aspect du dessin entre les bornes 59 et 62. En effet, sur le terrain, cet espace ne présente pas d'intérêt particulier et il y a un siècle cette zone était envahie, d'ailleurs, par le bush et infestée par des animaux sauvages. Il aurait été plus simple de tracer une droite directe entre les bornes 59 et 62.

Un second point est important à signaler sur le caractère du segment. Excepté le lac Victoria, la portion entre la borne 66 et la borne 67 est la seule de la dyade où le tracé repose sur un support hydrographique ; d'abord les rivières puis le lac. Bien souvent, « *dans les zones faiblement peuplées, les pays « neufs » ou les zones sans organisation politique forte (Afrique), les repères naturels facilitaient la définition pour les diplomates, la délimitation pour les cartographes, sinon la démarcation qui s'avère souvent ardue* » (PRADEAU, 1994, p. 59).

⁹ FRONTERA, 1978, p. 6.

3 – Une limite ostensible.

Cette démarcation sur le terrain, établie sur une base oro-hydrographique, matérialise la frontière dans la réalité. La matérialité qu'apporte le cadre « naturel » joue sur les perceptions de la limite. Si nous entendons par perception « *la fonction par laquelle l'esprit se représente les objets en leur présence* » (BAILLY), parler d'objet pour la frontière implique une connaissance *a priori*, une expérience de celle-ci. Il suffit alors de se placer entre les collines où passe le tracé ou de repérer le cours d'eau pour percevoir la ligne. Lorsque nous demandions à des enfants où était la frontière, il nous montraient les collines où passe le tracé.

Cette ligne, visible sur les cartes, est donc bien perceptible pour les populations. Elle est de ce fait aisément reconnaissable sur le terrain, et nous pouvons parler pour ce segment de « frontière connue », de « frontière ostensible ». La connaissance de cette frontière au niveau local, influe directement dans les relations qu'entretiennent les populations avec elle. Cette perception de la ligne joue sur le contrôle et le franchissement de celle-ci ; un territoire national bien marqué est plus facilement contrôlable pour les douaniers et impose des stratégies de passage pour les contrebandiers.

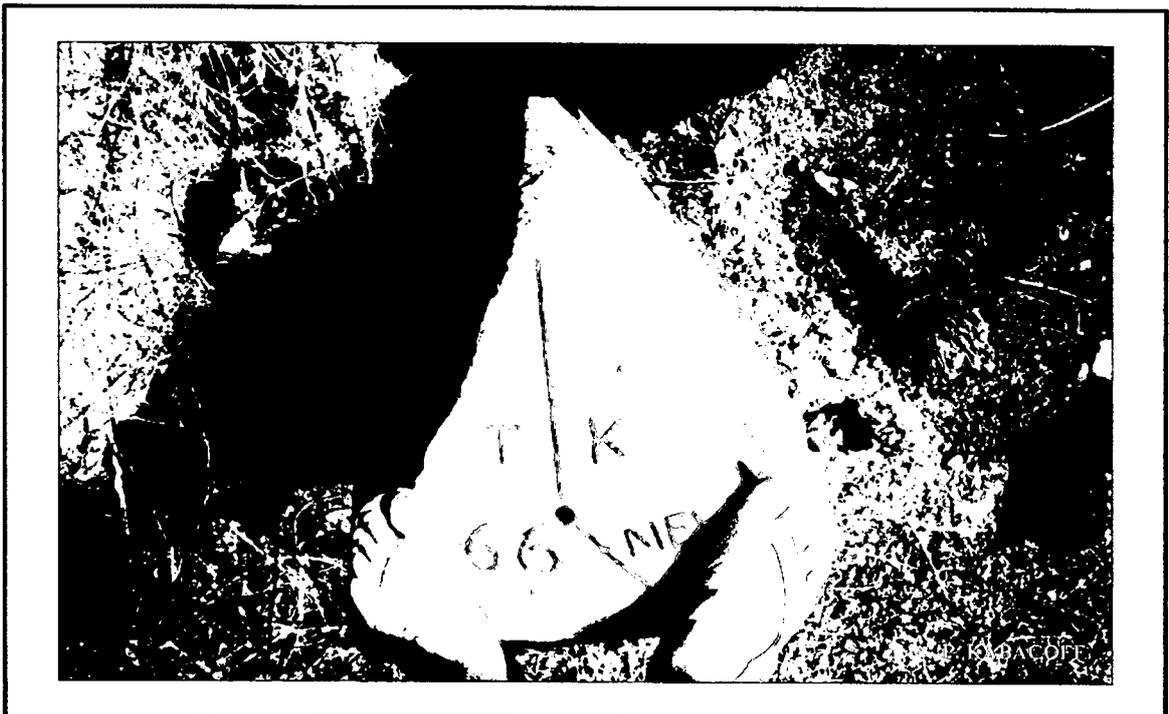
Ce segment original de frontière, issu de la colonisation, entre le Kenya et la Tanzanie se distingue donc par un tracé irrégulier reposant sur des éléments oro-hydrographiques. Nous remarquons que cette limite, aux fonctions de repère et de marquage, représente bien une rupture car elle sépare deux souverainetés nouvelles.

Planche photographique n°5:

UNE LIMITE DEMARQUEE ET OSTENSIBLE



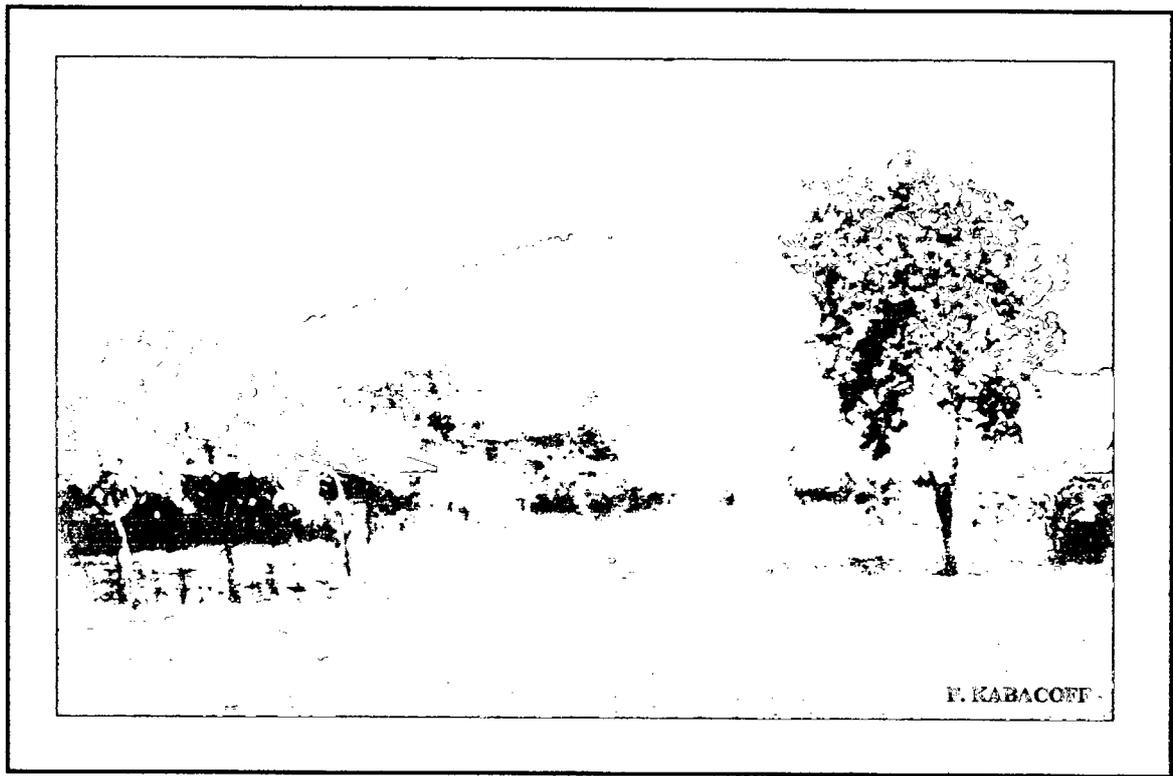
La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie est, aujourd'hui, démarquée et matérialisée par des bornes en pierre...



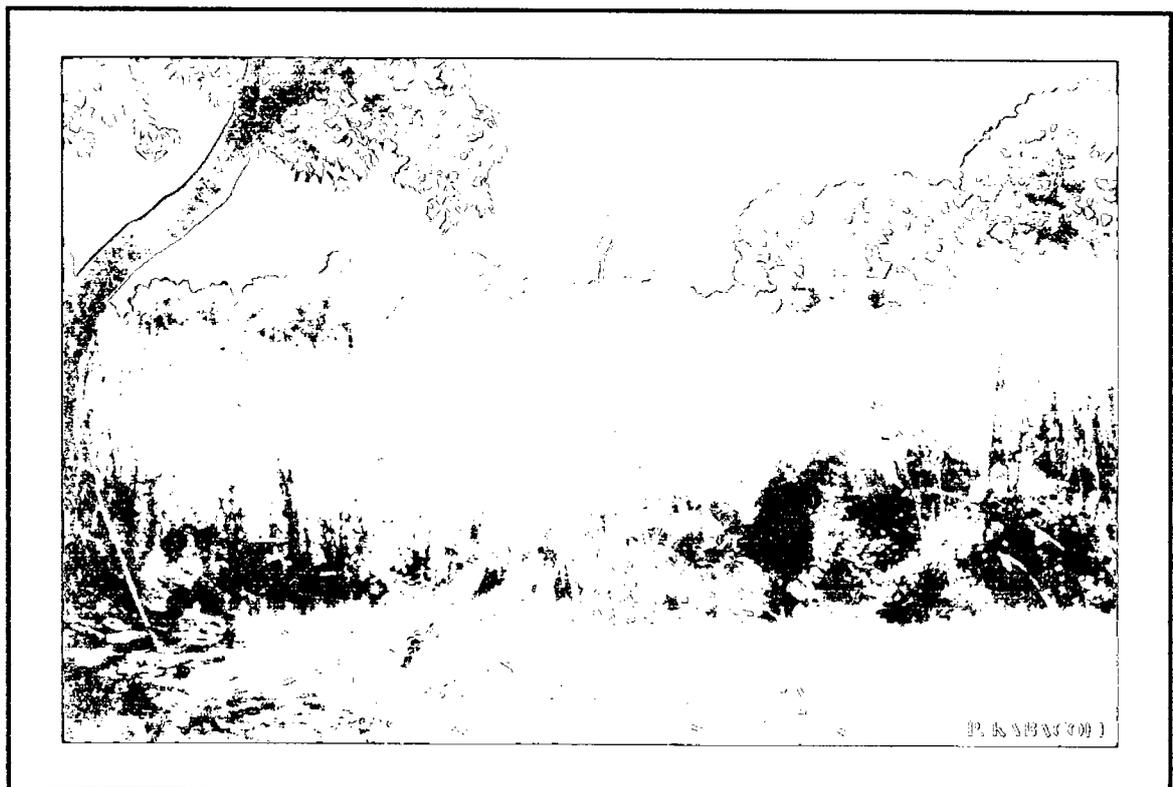
...sur lesquelles sont gravés la limite, les initiales des deux pays et le numéro de la borne. Les bornes sont, pour la plupart, placées au sommet de collines, faisant de ce segment une limite ostensible.

Planche photographique n°6:

UN TRACE QUI S'APPUIE SUR LE MILIEU « NATUREL »



Les puissances allemande et britannique ont défini le tracé de la frontière qui sépare leur souveraineté en s'appuyant sur les éléments du relief, comme ce cône Stromboli (borne 62)...



...ou bien sur les cours d'eau comme la rivière Losoyai qui traverse ici le terroir pare.

B - La frontière sépare deux souverainetés qui se réalisent dans leurs territoires.

1 - La frontière délimite deux territoires d'Etat

La frontière-ligne est une discontinuité spatiale qui sépare deux espaces, elle est la limite de deux souverainetés contenues chacune dans une enveloppe continue d'un ensemble spatial. Pour comprendre la frontière, L. Lefebvre rappelait que « *si la frontière est un cadre, ce n'est pas le cadre qui importe mais ce qui est encadré* ». Le contenant est alors le référent du contenu.

Expliquer la frontière, implique donc d'analyser ce qui est à l'intérieur. Pour G. Sautter « *les frontières renvoient à l'Etat, ..., à la nature même de cet Etat moderne qui a besoin de frontières linéaires pour exister* » (SAUTTER, 1982), les deux ensembles sont donc interdépendants : pas d'Etat sans frontière, pas de frontière sans Etat. La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie a pris tout son sens de frontière d'Etat quand les deux pays sont devenus indépendants.

Le rôle de la frontière pour l'Etat, nous l'avons dit, est l'enveloppe continue d'un Etat, elle est la limite de son territoire. Le territoire est un vaste concept qui intègre de nombreux attributs que sont l'appropriation de l'espace, les représentations mentales, les pratiques sociales et spatiales et l'identité. Sans les développer de façon exhaustive, ces notions seront traitées au fur et à mesure de cet exposé. Le territoire prend en premier lieu un sens politique dans la mesure où il est « *le cadre spatial dans lequel est établie une communauté humaine, matérialisant sa fixation au sol et déterminant ses contours ainsi que les limites de sa souveraineté* » (BADIE, 1995, p. 9). L'Etat s'inscrit donc dans son territoire qui « *est son support terrestre en même temps que sa marque* » (RETAILLE, 1997, p. 146). Mais si l'on s'attache à la définition de D. Retaille, le territoire de l'Etat n'est pas que cela, il est à la fois exclusif et exhaustif.

L'Etat, inscrit dans son territoire, « *surface délimitée* » et « *surface appropriée* » (ibid.), possède deux propriétés que sont l'exclusivité et l'exhaustivité. Il faut entendre par exclusivité « *la conséquence de la souveraineté totale. Elle signifie que l'Etat est le seul arbitre sur son territoire en même temps que le territoire est attributeur de souveraineté* » (ibid.). Cette approche juridique de l'Etat révèle qu'il est

l'autorité unique qui régit, dirige, ordonne, interdit dans son territoire délimité par la frontière. L'exhaustivité traduit, « *tout ce qui relève de l'autorité de l'Etat, tout ce qui est organisé selon sa loi, se trouve à l'intérieur de ses limites* » (*ibid.*). L'Etat est ainsi « un » en même temps que « tout ».

Cette définition du territoire de l'Etat donne au territoire une unité géographique et peut être alors assimilé, toujours selon D. Retailé, à un lieu. De plus, elle assigne à l'Etat le rôle d'un individu maître dans son espace. L'Etat est donc, à la rencontre de ces deux attributs, un individu-lieu, « *le médium de la société, liant tous les individus par un cadre unifié de gestion des ressources et des hommes, livrant à chacun une identité par la citoyenneté* » (*ibid.*).

L'Etat kenyan et l'Etat tanzanien ont-ils réussi ce schéma ? Comme de nombreuses nations qui ont à faire à des mouvements identitaires dissidents et surtout sur le continent africain, le Kenya et la Tanzanie n'échappent pas à des revendications territoriales telles que celles des Somalis au nord du Kenya ou celles des Massaïs dans la vallée du Rift. Ces populations nomades aux identités territoriales remettent en cause les Etats, en n'acceptant pas les frontières définies.

2 – La reconnaissance de la frontière.

Dans un continent où les frontières, tracées arbitrairement, sont contestées, car accusées d'être responsables des problèmes africains, nous constatons que la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie n'est pas aujourd'hui fondamentalement remise en cause.

Les Massaïs ont remis très tôt en question le tracé de la frontière, considéré comme une « *coupure infectée* » dans leur territoire de la vallée du Rift. Après que le Tanganyika, à la suite de la défaite allemande, soit passé sous administration britannique en 1919, les tribus Massaïs n'avaient plus de réelles revendications territoriales, la frontière n'ayant plus d'effet. Elles se sont réveillées après l'indépendance et l'activation de la frontière, mais ont été ignorées par les nouveaux pouvoirs.

Le respect de la frontière existante tient aussi et surtout au fait du principe de l'intangibilité des frontières coloniales inscrit dans la Charte signée par les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1964.

Cette reconnaissance de la frontière ne semble pas être contestée du fait que les Etats et les pouvoirs en place ne le sont pas. En effet, dès leur naissance, les Etats kenyan et tanzanien n'ont pas été confrontés à de fortes oppositions. Par le jeu du clientélisme, l'Etat kenyan, qui était représenté essentiellement par l'ethnie Kikuyu, avait réussi à asseoir sa légitimité. De plus, les Kikuyus qui représentent 20%¹⁰ de la population, forment, en reprenant l'expression de Jean Gallais, le « *noyau ethnodémographique* » (GALLAIS, 1982, p. 103) du pays, c'est à dire un pôle politique et économique ; et n'étant pas séparés par la frontière ils n'ont pas, par conséquent, de revendications territoriales en Tanzanie. Les frontières intérieures administratives sont davantage des sources de conflits.

En Tanzanie, le nombre élevé d'ethnies¹¹ et l'équilibre entre elles empêchent la domination de l'une sur les autres. L'absence de frontières étatiques coupant les territoires ethniques dominants semble être un élément important de sa non-remise en question.

Nous avons vu que dans la zone d'Himo/Taveta, la frontière n'a pas coupé les territoires ethniques préexistants à son tracé. Par conséquent, la reconnaissance de la frontière a évité les sources de conflits, et a permis aux régions frontalières du Kenya et de la Tanzanie de se développer en paix.

3 – Les formations nationales sont des facteurs de séparation.

L'effet de coupure se ressent d'autant plus que la formation de deux Etats-nations s'oppose. Après l'indépendance et l'activation de la frontière, les deux Etats ont dû construire leur souveraineté et asseoir leur légitimité. Pour tout nouvel Etat, l'objectif est d'atteindre la cohésion nationale, c'est à dire être un Etat-nation ; pour se faire, il doit réaliser son *projet social* afin d'accéder alors à l'Etat national et à l'Etat territorial. La frontière aurait donc des effets qui tendent à séparer les entités spatiales.

¹⁰ CALAS, 1998, p.27.

¹¹ plus de 120 ethnies sont différenciées.

Définir la nation n'est pas chose aisée, l'idée regroupe différentes approches qui font appel à plusieurs sciences, tel que la géographie, l'histoire, le droit ou bien les sciences politiques¹². Nous pouvons interpréter la nation comme étant un « *groupe humain constituant une communauté politique, établi sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine* » (Le Petit Robert). Au Kenya et en Tanzanie, l'autorité souveraine de l'Etat symbolise la nation. La nation est aussi un « *groupe humain, ..., qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun* » (Le Petit Robert). L'unité peut s'effectuer aux travers de l'identité, la langue et la territorialité¹³.

La relation entre Etat et nation se manifeste, sous le terme d'Etat-nation, par l'interaction de l'Etat qui organise la nation et de la nation qui légitime l'Etat. Comme en France, l'Etat kenyan et l'Etat tanzanien ont précédé la nation ; les Etats doivent alors réaliser leur projet social pour atteindre la forme de l'Etat-nation. Le projet social est la construction de « *toute société organisée [qui] tend à s'approprier un territoire à l'intérieur duquel elle s'efforce de réaliser [...] un système de relations* » (RAFFESTIN, 1974a, p.24) économiques, sociales, politiques ou culturelles. C. Raffestin ajoute que « *même en l'absence d'une organisation politique très élaborée, la nécessité d'une délimitation, voire d'une démarcation de ce territoire, s'impose. L'exécution et la gestion du projet social supposent donc la possession de la souveraineté territoriale définie par un système de frontières fixant des bornes au champ relationnel* » (*ibid.*).

Les effets de séparation de la frontière s'accroissent quand les choix politiques, économiques, sociaux ou culturels du projet social des Etats-nations s'opposent et s'éloignent. C. Pradeau ajoute un aspect temporel à cette séparation dans la mesure où « *toute société organisée tend à s'approprier un territoire à l'intérieur duquel elle s'efforce de réaliser son programme politique, social, culturel en tendant à l'homogénéisation. Dès lors la limite, la ligne de démarcation, la frontière, est un butoir où deux conceptions, même animées de faibles différences, font éclater au grand jour les nuances qui les séparent...* » (PRADEAU, 1994, p. 28).

¹² Nous renvoyons le lecteur à une définition du concept de nation par Henri Nonn dans *les concepts de la géographie humaine*, 1998, p. 85.

Après leur indépendance, le Kenya et la Tanzanie ont pris des positions différentes. En effet, à partir du milieu des années 60, à l'heure des choix, dans un contexte de guerre froide, sous la houlette des deux chefs nationalistes et charismatiques du Kenya, Jomo Kenyatta, et de la Tanzanie, Julius Nyerere, les deux pays ont mené des politiques divergentes.

Durant cette période, sur le plan idéologique et économique, deux options s'offraient aux nouveaux Etats africains : s'allier au camp capitaliste ou au camp socialiste. Même si la Tanzanie s'affirmait comme un Etat non-aligné, elle a pris la ligne du socialisme après la Déclaration d'Arusha en 1967. Quant au Kenya, le choix du capitalisme s'est révélé très tôt.

Le socialisme en Tanzanie, appelé « socialisme à l'Africaine », se traduit jusqu'en dans le milieu des années 80 par le concept de l'*Ujamaa*, c'est à dire des communautés de villages, afin de parvenir, entre autres, à l'autosuffisance alimentaire. Le principe de l'*Ujamaa* était aussi le contrôle par l'Etat des principaux secteurs de l'économie qui étaient, pour la plupart, sous la main des capitaux étrangers. Au contraire, le Kenya a accepté l'héritage de la colonisation et a gardé ses relations avec l'ancien colonisateur. L'économie du pays est ouverte aux capitaux étrangers et malgré quelques nationalisations, la propriété privée reste la règle.

Chaque pays avait donc son schéma pour réaliser son projet social. Il en ressort de ces deux expériences, que le Kenya s'est développé économiquement plus vite que la Tanzanie, et a été qualifié de vitrine du capitalisme en Afrique, image qui est aujourd'hui altérée par ses déboires économiques.

Par conséquent, la frontière a juxtaposé deux ensembles spatiaux, deux systèmes politico-institutionnels. Ces effets de séparation se manifestent fortement dans la zone d'Himo/Taveta.

¹³ Nous entendons par *territorialité* le sentiment d'appartenir à un espace auquel on s'identifie symboliquement.

C – Des formations nationales différentes dans la zone d’Himo/Taveta.

Dans zone d’Himo/Taveta, la frontière met face à face les deux régions frontalières qui diffèrent au niveau des paysages, de l’organisation de l’espace, de l’aménagement, de l’économie et des systèmes fonciers.

1 – Une rupture dans le paysage

En premier lieu, la frontière est une coupure visible dans le paysage. L’exemple le plus frappant est la ligne marquée par les champs de sisal. Absentes côté tanzanien, les immenses plantations de sisal implantés, près de Taveta, par le colon « *cruel* » et mégalomane Ewart Grogan¹⁴ qui sont actuellement la propriété du député Basil Criticos, s’arrêtent au niveau de la frontière. Ces plantations souffrent de la crise du sisal et sont pour la plupart laissées à l’abandon, mais elles demeurent les éléments paysagers de la coupure.

Néanmoins, la frontière n’est pas partout inscrite dans le paysage, notamment dans les paysages de bush où domine le genre *Acacia*.

2 – Une rupture dans l’organisation de l’espace.

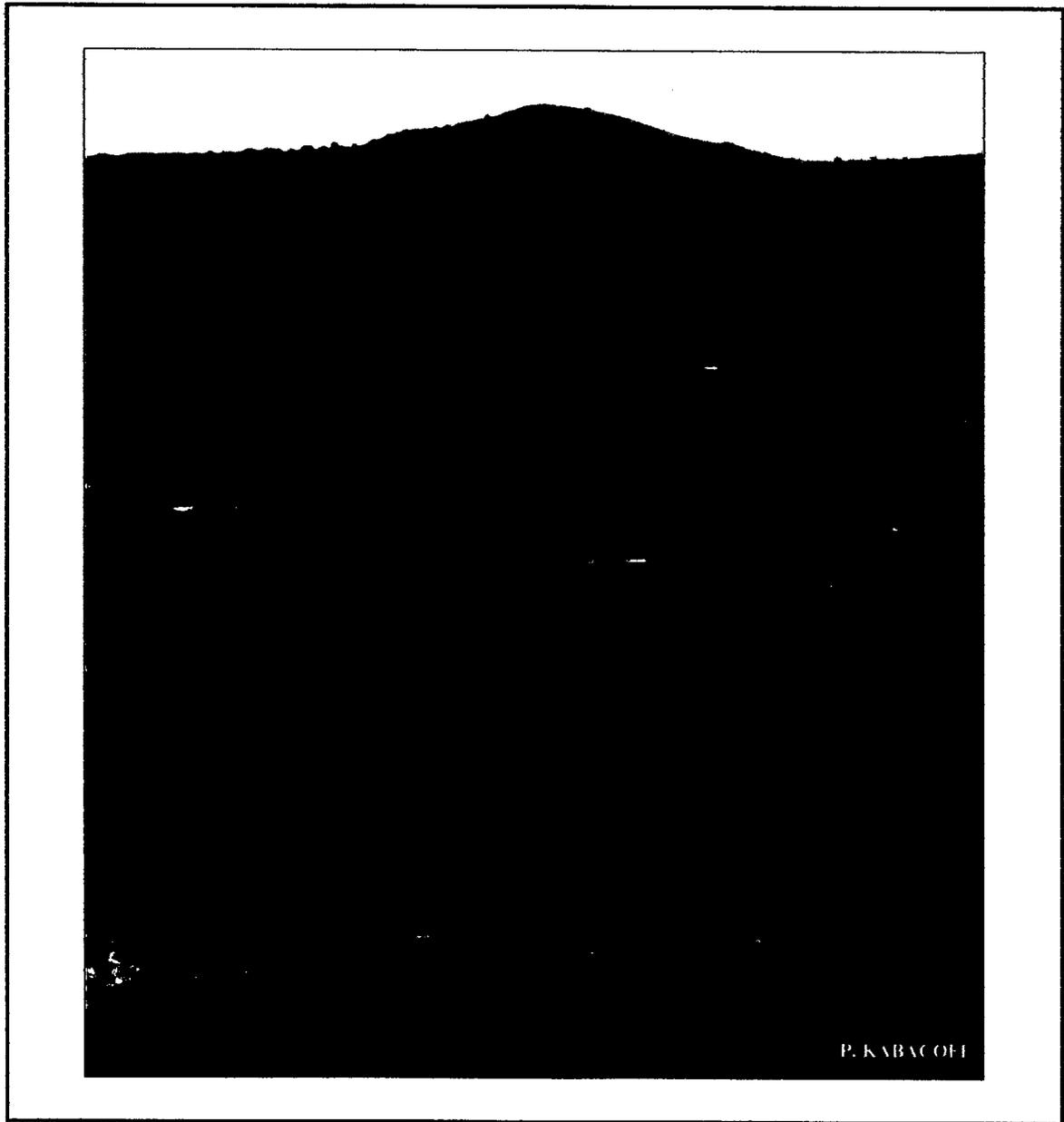
La frontière est également disjonction car elle met en valeur deux types d’organisation d’espace aux aspects originaux. Ces différences sont le résultat des processus d’aménagement des espaces territoriaux.

Mais nous pouvons d’abord nous demander si ces deux régions sont bien intégrées dans leur espace national respectif. Les zones frontalières, situées à la périphérie des Etats centralisés sont généralement, et encore plus en Afrique, laissés en désuétude. Il s’agit de constater si les Etats kenyan et tanzanien ont aménagé cette zone et s’ils y ont laissé leur marque.

¹⁴ FRONTERA, 1978, p. 30.

Planche photographique n°7:

UNE FRONTIERE INSCRITE DANS LE PAYSAGE



La frontière-ligne qui relie les sommets des deux collines est matérialisée par la différence paysagère, conséquence des cultures de sisal qui s'arrêtent à gauche de la limite.

La région de Taveta appartient, dans l'espace contrasté du Kenya, au « *Kenya utile* » (CALAS, 1998, p.49), lieu « *d'accumulation démographique et de production agricole* »(ibid.). Avec une densité de population moyenne de 76 hab/km²¹⁵, la *division* de Taveta nourrit, avec la culture principale de la banane, les régions de Nairobi et de Mombasa où 85%¹⁶ de la production est vendue. De plus, les taxes douanières et du marché de la ville, procurent à l'Etat des revenus substantiels. Enfin, l'Etat est, pour une ville de 10200 habitants, largement présent puisque sont représentés 21 ministères¹⁷. Nous pouvons donc conclure que la zone frontalière de Taveta participe et est intégrée au territoire national du Kenya.

La zone frontalière d'Himo est également un espace clef en Tanzanie, car elle dépend de la riche région du Mont Kilimandjaro. Bien qu'elle ne fasse partie que de la ceinture sèche maïs/haricot, elle bénéficie des retombées économiques des cultures d'exportation du pays Chagga avec le café et la banane. Les deux centres urbains, Moshi et Arusha, ajoutent à cette région une dimension nationale et la classent comme le deuxième pôle du pays, après celui de Dar Es Salaam.

Ces deux régions, intégrées à leur espace national, font ou ont fait l'objet d'aménagements et, par conséquent, chacun de ces espaces frontaliers est marqué de l'empreinte laissée par l'action de leur Etat. Ce sont notamment au niveau des infrastructures que les différences apparaissent. La route de Moshi jusqu'au village frontalier d'Holili est bitumée alors qu'au Kenya, de la frontière jusqu'à Mwatate, la route est une piste qui devient impraticable lorsque surviennent les grosses pluies. Les raisons de cette différence sont multiples : la région d'Himo a un intérêt plus important pour la Tanzanie que celle de Taveta pour le Kenya, le manque de ressources et la corruption font que le tracé routier n'est pas encore bitumé malgré les projets que fait miroiter l'Etat kenyan. Nous pouvons nous demander si la route goudronnée, réalisée depuis peu entre Himo et Holili, ne sert pas de vitrine ou est une réponse au voisin kenyan souvent mis sur un piédestal par les nations occidentales.

¹⁵ Les statistiques ne prennent pas en compte dans la superficie le parc national du Tsavo.

¹⁶ Taita/Taveta District Development Plan 1994-96.

¹⁷ Article du *Daily Nation* du 22 novembre 1982.

Planche photographique n°8:

**LES DIFFERENCES D'ORGANISATION SPATIALE DES ETATS SONT
DES ELEMENTS DE RUPTURE**



Les différences des politiques d'aménagement des Etats rompent la continuité spatiale. Ici, la route bitumée s'arrête au village frontalier tanzanien d'Holili, pour faire place à la piste kenyane qui mène à Taveta.



Dans le terroir pare, les autorités tanzaniennes ont préféré conserver la forêt, en arrière plan, pour protéger les sols de l'érosion de l'eau, alors que ce paysan kenyan a été autorisé à défricher.

3 – Une rupture dans les économies.

Bien que les zones frontalières soient avant tout des régions agricoles, néanmoins, malgré la faillite des manufactures de coton de Taveta, subsiste une petite industrie. Au Kenya elle est le fait du sisal et lorsque l'on interroge les personnes concernées, elles nous informent que leurs affaires ne dépassent pas la frontière. Ils ne peuvent pas concurrencer le sisal tanzanien et ce d'autant plus que la taxe douanière augmente le prix. Le commerce de biens manufacturés courants tanzaniens, comme les huiles de cuisine ou les lessives, ne peut pas pénétrer les marchés frontaliers du Kenya car il souffre du manque de compétitivité causé par le retard accumulé par les 20 années de socialisme.

Dans le terroir des Kamba, ceux qui exploitent des carrières ne sont pas autorisés à vendre des pierres dans le pays voisin, les clients sont donc originaires du même pays. L'Etat laisse librement ces populations exploiter ses sols mais il ne veut certainement pas qu'elles fassent de profits avec le pays limitrophe.

Dans l'agriculture l'exemple de la banane de Taveta est le plus manifeste. Cette production séculaire cultivée dans le territoire des Taveta sur les marécages de la rivière Lumi à Mboghoni, Msengoni, Kimala et sur les plans d'irrigation de Kimala, Eldoro, Chala et Njukini, soit au total 447 acres¹⁸, concurrence difficilement la banane des Chagga du Kilimandjaro. La vente de la banane, opérée par des intermédiaires, est alors orientée vers les marchés de Mombasa et de Nairobi. Si la cause principale n'est pas la présence de la frontière, mais davantage les potentialités physiques et humaines, ces atouts ont été, d'un côté ou de l'autre, mis en valeur par l'action de l'Etat et des organismes internationaux à travers les projets d'irrigation et de coopératives.

4 – Une rupture dans les systèmes fonciers.

La frontière est aussi rupture quand il s'agit du système foncier. Dans le terroir Kamba deux systèmes s'opposent, bien que la terre appartienne aux Etats. Avant l'indépendance, les Kamba s'étaient installés sur des terres libres, en tant que *squatters*,

¹⁸ Environ 180 hectares. Chiffre tiré de l'article du *East African Standard* du 5 mars 1999.

c'est à dire des paysans sans terre, sans titre de propriété. Puis avec l'activation de la frontière, le statut des Kambas tanzaniens a été modifié ; ils ne disposent toujours pas de titre de propriétés, mais leur terre a été inscrite par le chef du *village* et ne peuvent se faire expulser seulement par l'Etat. Quant aux Kenyans, ils sont restés des *squatters*, comme la plupart des paysans dans la *division* de Taveta.

Nous venons de voir que la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie, tracée lors de la colonisation, est une limite entre les souverainetés des Etats. Ces Etats ont mené chacun leur projet social, la frontière est donc devenue une séparation entre deux ensembles spatiaux différents. Cette différence se manifeste dans la zone d'Himo/Taveta à la fois au niveau des paysages, de l'organisation de l'espace, de l'économie et du système foncier.

La frontière, à fonction de marquage, a des effets de séparation dans d'autres domaines

DEUXIEME CHAPITRE :

LA FRONTIERE:UNE LIMITE FONCTIONNALISEE ET DIVERSE.

La frontière a des fonctions « *de marquage réel, symbolique et imaginaire* » (FOUCHER, 1991, p.38). Dans la mesure où la frontière est fonctionnalisée, elle est une séparation et une rupture car les fonctions réelles, légales, fiscales et de contrôle, ainsi que les fonctions de séparation dans le symbolique et l'imaginaire, séparent dans la zone d'Himo/Taveta deux espaces. Cette frontière est également diverse car ces fonctions évoluent dans le temps et elles affectent différemment les populations de la zone.

A – La frontière est une séparation car elle est fonctionnalisée.

La frontière, « *enveloppe ... déterminée dans son existence par le centre, l'Etat, qui la contrôle* » (PRADEAU, 1994, p.93) est rupture parce qu'elle remplit les fonctions qui lui sont assignées. En effet, « *toute limite, toute frontière est fonctionnalisée, une frontière totalement défonctionnalisée n'a plus de raison d'être et tend à disparaître ou à s'effacer* ». La frontière étend ses fonctions dans les champs du réel, du symbolique et de l'imaginaire.

1 - Les fonctions facteurs de séparation dans le réel.

La frontière, par les fonctions réelles qu'elle assume, est une discontinuité spatiale car elle rompt à chaque franchissement la continuité. Pour C. Raffestin « *c'est par le truchement des fonctions qui se manifestent, sur la ligne frontière, les souverainetés nationales respectives* » (RAFFESTIN, 1974a, p.48). Ces fonctions s'appliquent aux hommes et aux choses puisqu'elles « *ont pour but de contrôler, de surveiller, de restreindre, d'interdire ou d'exclure purement et simplement les uns et les autres* » (*ibid.*). L'auteur dénombre trois fonctions : légale, fiscale et de contrôle.

a - La fonction légale

La fonction légale « *rend compte de la prédominance d'un ensemble d'institutions juridiques à l'intérieur d'une aire délimitée* » (PRADEAU, 1994, p.30). Cette fonction a été aperçue au travers du rôle de la frontière en tant que cadre de souveraineté de l'Etat et de limite de deux systèmes politico-institutionnels différents.

La souveraineté de l'Etat se manifeste également à la frontière avec les fonctions fiscale et de contrôle. Elles sont accomplies par les douanes qui sont des éléments importants de la disjonction puisque leur présence implique une limite.

Entre les deux lacs, la route Taveta/Himo est le seul axe où sont implantés les postes de douanes. Alors que le poste douanier tanzanien a été construit près de la ligne-frontière à la sortie du village d'Holili, le poste kenyan a été installé à l'entrée de Taveta, à 3 km du premier. La présence douanière, en retrait de la frontière, près des marchés frontaliers est bien souvent révélatrice de la volonté des autorités de capter le commerce « souterrain ». Entre les deux barrières, la piste traverse les champs de sisal abandonnés, qui sont de véritables *no man's land* où les vélos taxis, appelés *border-border taxis*, circulent en faisant la navette pour rejoindre l'autre poste de douane. Ils transportent les personnes et les marchandises sauf le mercredi et le samedi, jours de marché à Taveta, où ils sont remplacés par les *matatu*, les minibus est-africains, car les flux de personnes sont plus élevés, donc plus rentables.

Les douaniers sont les principaux acteurs de la frontière car ils se chargent de remplir les fonctions fiscales et de contrôle.

b – La fonction fiscale.

Par le prélèvement de taxes sur les produits étrangers, elle vise à défendre le marché national et à alimenter les caisses de l'Etat.

Quand un des deux Etats veut protéger son économie il taxe les produits étrangers, principalement ceux provenant de son voisin, environ au double de leur valeur d'achat. L'Etat kenyan protège davantage son agriculture de la concurrence tanzanienne, en prélevant de fortes taxes sur le riz, les bananes, le sucre ou bien les oignons. La Tanzanie défend quant à elle son industrie en limitant le passage de certains produits comme les huiles de cuisine, les « plastiques »¹⁹ ou les savons fabriqués au Kenya. Certains produits comme les tissus ou les *mitumbas*, vêtements d'occasions, sont peu taxés car ils ne sont pas dangereux pour l'économie du pays.

Les prélèvements servent aussi à alimenter le budget de l'Etat ; nous apprenions que tous les mois le directeur du service de contrôle des marchandises recevait, du ministère, une note contenant des quotas fiscaux à remplir.

Cependant, selon l'usage fait de la marchandise, celle-ci est taxée ou non par les douaniers. Il ne le sera pas si le produit est acheté pour l'autoconsommation, mais le sera s'il est destiné à la vente. Il semblerait qu'il y ait une prise en compte de la pauvreté dans cette région car lorsque nous demandions pourquoi une personne qui transportait un sac de charbon provenant de Tanzanie n'était pas taxée, le douanier kenyan nous répondait que « *ce serait le « tuer » que de le faire* ». Comment alors juger si les produits servent ou non à la vente? D'après les douaniers tanzaniens, la loi, qui reste floue, autorise les personnes à passer gratuitement lorsqu'elles ne transportent pas plus de deux fois le même objet. En fait, tout dépend de l'humeur des douaniers, qui profitent de cette « loi » pour toucher des pots-de-vin. Durant un trajet en *matatu* entre Holili et Himo nous avons été témoins d'une scène pathétique : un policier tanzanien, chargé de contrôler la marchandise qui transite entre les deux villages, avait inspecté

¹⁹ les « plastiques » sont les objets qui servent pour la maison comme les bassines, les containers ou les couverts.

l'intérieur du petit bus, et il avait appréhendé une femme qui transportait trois savons achetés à Taveta. Il ne l'a laissée repartir, avec ses savons, qu'en échange d'un pot-de-vin.

L'autre fonction principale de la douane est le contrôle frontalier.

c- la fonction de contrôle.

Cette fonction a pour objectif de surveiller le franchissement des hommes et des biens ; les critères de contrôle dépendent des politiques économiques, sociales et culturelles.

De part et d'autre de la frontière les systèmes de contrôle sont différents. Alors qu'au Kenya elle est la charge des douaniers, en Tanzanie elle concerne moins les douaniers que la milice. La raison est principalement financière. L'Etat kenyan peut soutenir les frais d'une *Land Rover* qui permet de surveiller les marchandises traversant la frontière illégalement entre Rombo et le lac Jipe ; mais la douane tanzanienne, elle, est suppléée par des sortes de miliciens appelés *sungu-sungu*. Sans aucun diplôme, ils sont employés par un chef du *village* pour maintenir la paix et l'ordre sur le territoire de l'unité administrative. Dans le terroir Pare, du côté tanzanien, des jeunes *sungu-sungu* attendent près des ponts de fortune, constitués de troncs d'arbre couchés sur la rivière, qui sont les points de passage de la frontière. Etant à la fois policiers et douaniers, ils abusent souvent de leurs attributions pour racketter les populations. Néanmoins, dans les deux pays, les douaniers sont aidés par la police locale stationnée sur les points stratégiques de passage.

Ces divers agents contrôlent les marchandises qui ne passent pas par la douane, mais utilisent de manière illicite les nombreux chemins du bush appelés localement *panya routes*, littéralement les chemins des rats. Si les contrebandiers sont pris, ils doivent payer le double de la somme qu'ils auraient dû verser en passant par la douane. Bien évidemment, dans ces régions éloignées du centre et du contrôle étatique, et pour répondre aux salaires dérisoires, les agents acceptent de la part des fraudeurs les pots-de-vin.

Les personnes transportant des marchandises en grosse quantité doivent posséder des documents leur permettant de traverser la frontière. Au Kenya, un camion allant en Tanzanie doit avoir le document C29, *export-re-export entry*, et dans le cas inverse le C34-35a, *import entry*. Ces documents ne sont retirables qu'à Nairobi ou Mombasa ; la lourdeur administrative s'ajoute aux contraintes causées par la frontière.

La frontière est aussi vétérinaire quant il s'agit d'interdire le franchissement de certains produits affectés par des maladies. Lors de notre séjour, le poisson tanzanien du lac Nyumba ya Mungu, déclaré atteint de choléra, avait été interdit de vente dans le marché de Taveta.

Outre les biens, les douaniers surveillent les franchissements des hommes. Cette fonction est à la charge du service d'immigration. Ils doivent vérifier si les personnes sont bien munies d'un passeport ou d'un document les autorisant à traverser la frontière. Si cela est vrai pour les gens venant d'ailleurs que de la zone d'Himo/Taveta, pour les locaux les choses sont différentes. En effet, nous nous sommes aperçus au travers des témoignages et des observations, que la plupart des personnes habitant près de la frontière n'avaient pas de passeport et n'en avaient pas besoin pour la franchir. Sur une trentaine de personnes interrogées dans le terroir Kamba, une seule avait un passeport, et dans le terroir Pare sur le même nombre d'entretiens, aucune n'en avait. On nous signale souvent qu'un passeport coûte cher et que pour une journée ou bien quelques jours il n'est nul besoin d'être en règle. Sur ce point les textes de lois ne sont pas clairs, il semblerait que ces libertés soient une tolérance de la part de Etats. En autorisant les frontaliers à traverser librement la frontière, il pourrait s'agir de limiter les effets de rupture dans les relations entre les deux espaces, qui peuvent être sources de tensions. Ceci est également le reflet des bonnes relations diplomatiques entre les deux Etats.

Néanmoins, cette tolérance a une limite dans l'espace. Pour nombre de Kenyans, elle s'arrête au-delà d'une ligne distante d'environ 10 km de la ligne frontière. Elle correspond en fait à la distance entre la frontière et la ville-marché d'Himo. Etant donné que les Kenyans s'approvisionnent en nombre au marché d'Himo, les autorités leur permettent de se rendre en Tanzanie sans passeport les jours de marché le lundi et le jeudi. Pour les Tanzaniens, il en est de même lors du marché de Taveta, mais la distance est rétrécie à 3 km. Les autres jours on autorise cependant les populations

locales à franchir librement la limite, mais les douaniers peuvent se permettre de toucher leur de pot-de-vin ; il faut rappeler que cette liberté est une tolérance et non une loi. *A contrario*, une personne désirant se rendre à un endroit au-delà de ces deux villes, doit avoir un document officiel ; un habitant de Taveta qui veut faire des achats à Moshi, à 40 km, est obligé de posséder un passeport.

Dans le temps, un maximum de trois jours est admis pour les gens qui veulent rester dans la zone limitrophe.

Ainsi, les diverses fonctions légale, fiscale et de contrôle, en touchant directement les populations, font de la frontière une limite, une barrière soumise à certaines conditions pour être franchie.

Nous nous apercevons que la frontière est une rupture pour les individus, pour les habitants de la zone d'Himo/Taveta, dans la mesure où ils la pratiquent. La pratique de la frontière se réalise par les relations entre les individus et l'Etat voisin, ainsi qu'entre les individus et les agents de l'Etat qui assurent les fonctions de la frontière.

Mais, au-delà de ces simples fonctions, la frontière est aussi rupture dans les domaines du symbolique et de l'imaginaire.

2 - Les fonctions facteurs de séparation dans les champs du symbolique et de l'imaginaire.

a – la séparation dans le symbolique.

La frontière est une séparation dans le domaine du symbolique dans le sens où le symbolique « renvoie à l'appartenance à une communauté politique inscrite dans un territoire qui est le sien ; il a trait à l'identité » (FOUCHER, 1991, p.38). La limite territoriale du Kenya et de la Tanzanie serait une coupure car elle juxtaposerait deux cultures nationales.

La frontière mettrait en évidence deux identités territoriales de part et d'autre de la limite politique car l'objectif de tout Etat-nation est de créer un espace national circonscrit aux dimensions de l'espace territorial.

Le sentiment national peut-être encouragé par l'usage d'une langue commune à toute la société inscrite dans le territoire de l'Etat. Après l'indépendance, le gouvernement tanzanien a décidé d'abandonner l'apprentissage de l'anglais, langue de l'ancien colonisateur, pour promouvoir le swahili à l'ensemble du territoire, notamment par le biais de l'éducation. En Tanzanie, le développement du swahili a été un ferment de l'identité nationale. Cependant, nous constatons que le swahili s'est répandu au Kenya, donc les populations de la zone d'Himo/Taveta peuvent communiquer entre elles, et la frontière ne serait pas alors un élément de rupture. Mais, la frontière linguistique existe bien puisque le gouvernement kenyan a conservé l'anglais, avec le swahili, comme langue officielle. Par conséquent, la frontière sépare deux sociétés qui l'une parle majoritairement anglais et l'autre pas. Toutefois, aujourd'hui le gouvernement tanzanien, conscient de l'handicap dans ses relations avec l'extérieur, développe dorénavant l'apprentissage de l'anglais à l'école.

La frontière sépare également deux idéologies qui forgent les Etats-nations. La notion d'« *idéologie territoriale* »²⁰, est un concept qui permet de comprendre l'ensemble des processus d'identification et d'appropriation d'un territoire d'Etat car le territoire est l'« *espace auquel le groupe (la société kenyane ou tanzanienne) s'identifie et qu'il s'approprie, qu'il réifie, auquel il confère du sens par le médium de l'idéologie* » (DI MEO, 1998, p.236). L'idéologie territoriale peut être perçue comme la territorialisation des Etats de leur espace au travers de la diffusion, dans la collectivité, d'images, de symboles, de discours ou de mythes.

Le mythe Mau Mau a été au Kenya, depuis l'indépendance, un élément de cohésion nationale autour de l'idée selon laquelle l'insurrection, aurait été une « guerre nationale » à laquelle auraient participé, non seulement les Kikuyus, mais également des représentants d'autres groupes ethniques²¹.

Dans la zone d'Himo/Taveta, de part et d'autre de la frontière, l'iconographie, les emblèmes et les discours qui « *modèlent et mobilisent les esprits en faveurs d'une*

²⁰ DI MEO, 1998, p. 235.

²¹ BUIJTENHUIJS, 1998, p. 108.

adhésion à la nation et à son territoire » (BENNAFLA, 1999, p.38) diffèrent. Les populations se rattachent aux idées nationales autour de plusieurs symboles comme l'hymne national, le portrait du chef d'Etat dans les lieux publics et les commerces ou bien les représentations cartographiées dans les écoles, la presse ou les affichages publicitaires. La marque des cahiers d'école, achetés à Taveta, dans lesquelles nous retranscrivions nos entretiens a comme logo un livre ouvert dont une partie à la forme du Kenya et sur lequel est inscrit un « k » majuscule. Les illustrations sur les étiquettes des produits nationaux sont aussi un moyen de rallier les citoyens à l'idée nationale : la bière, très consommée dans la région, met en avant, du côté tanzanien, le parc du Serengeti et le mont Kilimandjaro qui sont des monuments nationaux, alors que la bière kenyane Tusker a pour slogan « *my beer, my country* ». Chaque collectivité consomme sa propre bière nationale plutôt que celle du pays voisin. Enfin, lorsqu'un étranger traverse la frontière il est tout de suite confronté aux symboles du pays limitrophe comme le drapeau national ou l'uniforme des douaniers.

S'il est vrai que le Kenya et la Tanzanie sont des Etats jeunes, leur territoire national devient, avec le temps, un espace d'appartenance.

Ainsi, la frontière sépare, dans le champ du symbolique, deux territoires dans lesquels se forgent les identités nationales.

b – La séparation dans l'imaginaire.

Pour M. Foucher, la frontière a la fonction de marquage imaginaire, « *connote [du] rapport à l'Autre, voisin, ami ou ennemi, donc la relation à soi-même, à sa propre histoire et à ses mythes fondateurs, ou destructeurs* » (FOUCHER, 1991, p.38).

L'imaginaire nous renvoie aux représentations qu'ont les individus de la frontière et de leur voisin. Sans entrer de manière précise dans la notion des représentations, la représentation « *consiste soit à évoquer des objets et des phénomènes en leur absence, soit à enrichir la stricte connaissance perceptive par des considérations ou des connotations émanant de l'intelligence et de l'imaginaire* » (DI MEO, 1998, p.29). Il s'agit alors de comprendre comment, par les pratiques, les relations sociales avec la frontière, ainsi que les valeurs psychologiques qui y sont

rattachées, un individu se situe par rapport à son vis-à-vis. Chargée de représentations, la pratique spatiale de la frontière nous renvoie au concept d'espace vécu dans la mesure où il est l'espace « *avec lequel chaque individu établit une relation idéologique qui s'enracine dans les réalités du quotidien,...* » (DI MEO, 1998, p.31).

Mais, le manque d'outils et de moyens nous empêche d'aborder les représentations individuelles ; nous nous attacherons donc aux représentations des sociétés sur les sociétés voisines. Néanmoins, dans notre étude, nous analysons les témoignages des individus pour saisir les représentations qu'ont les Kenyans sur les Tanzaniens et inversement.

Les valeurs que l'on accorde à sa société et aux autres sont l'aboutissement de l'histoire de la construction de sa nation qui se réalise par rapport aux autres nations, au travers de l'identité, la langue, l'éducation, les symboles et les images. Ainsi, les représentations, chargées de ces valeurs, sont construites à travers les filtres individuels et sociaux de notre vécu.

La manière dont les Kenyans se représentent les Tanzaniens porte encore l'héritage de la période socialiste de la Tanzanie. Malgré la libéralisation de l'économie dans le milieu des années 80, les Tanzaniens sont encore aux yeux des Kenyans des « *socialistes qui sont moins développés économiquement* ». Nous pouvions entendre qu'ils « *sont moins éduqués que nous, puisqu'ils ne parlent pas l'anglais* » ou bien, plus défavorable à leur égard, que « *ce sont des escrocs* ». Quant aux Tanzaniens, conscient du complexe de supériorité des Kenyans, ils répondent en mettant en avant les valeurs nationales.

Mais ces images, propagées par la presse et la radio dans les années 70 et 80, n'enlèvent pas le sentiment de fraternité entre les frontaliers. Lorsque nous demandons ce qu'ils pensent de leur voisin, ils répondent qu'ils sont avant tout les mêmes personnes, que les liens sont restés forts. Les discours distants vis à vis de l'autre frontalier proviennent essentiellement des personnes qui ne sont pas originaires de la région.

Bien évidemment, ces quelques témoignages, captés au détour des conversations, n'ont aucune valeur scientifique ; mais ils sont le reflet des images, des représentations du dehors que peuvent avoir les populations locales. Elles n'en

conserver pas moins un sentiment d'appartenance à leur propre Etat, et c'est en ce sens que la frontière est une rupture.

Ainsi, les fonctions de la frontière dans les domaines du symbolique et de l'imaginaire ont des effets de séparation car elles juxtaposent deux collectivités qui ont leur propre identité territoriale et nationale et chacune a des représentations différentes de la collectivité limitrophe. L'analyse de la frontière comme ligne de démarcation entre deux systèmes politico-institutionnels différents, à fonction de repère dans les domaines du réel, du symbolique et de l'imaginaire nous permet de conclure qu'elle est bien facteur de séparation.

Néanmoins, les effets de séparation évoluent dans le temps, au gré des politiques nationales et des relations diplomatiques entre le Kenya et la Tanzanie ; mais aussi selon les individus qui pratiquent la frontière.

B – Une frontière diverse.

Notre but est de montrer que la fonction de séparation de la frontière change dans le temps et n'est pas vécue de façon homogène par les populations d'un espace transfrontalier. Sans analyser en détail les pratiques frontalières, qui seront étudiées par la suite, il s'agit pour nous d'essayer de construire une typologie montrant les grands schémas des effets de rupture.

1 – La séparation évolue dans le temps.

Rares sont les frontières, dans leur histoire, qui gardent la même situation de départ ; elles peuvent être modifiées dans leur tracé, ainsi que dans leurs fonctions. Ces changements sont à la fois la conséquence des relations entre les Etats et de la nature même du pouvoir à l'intérieur de la frontière, ainsi que de l'intervention d'institutions internationales.

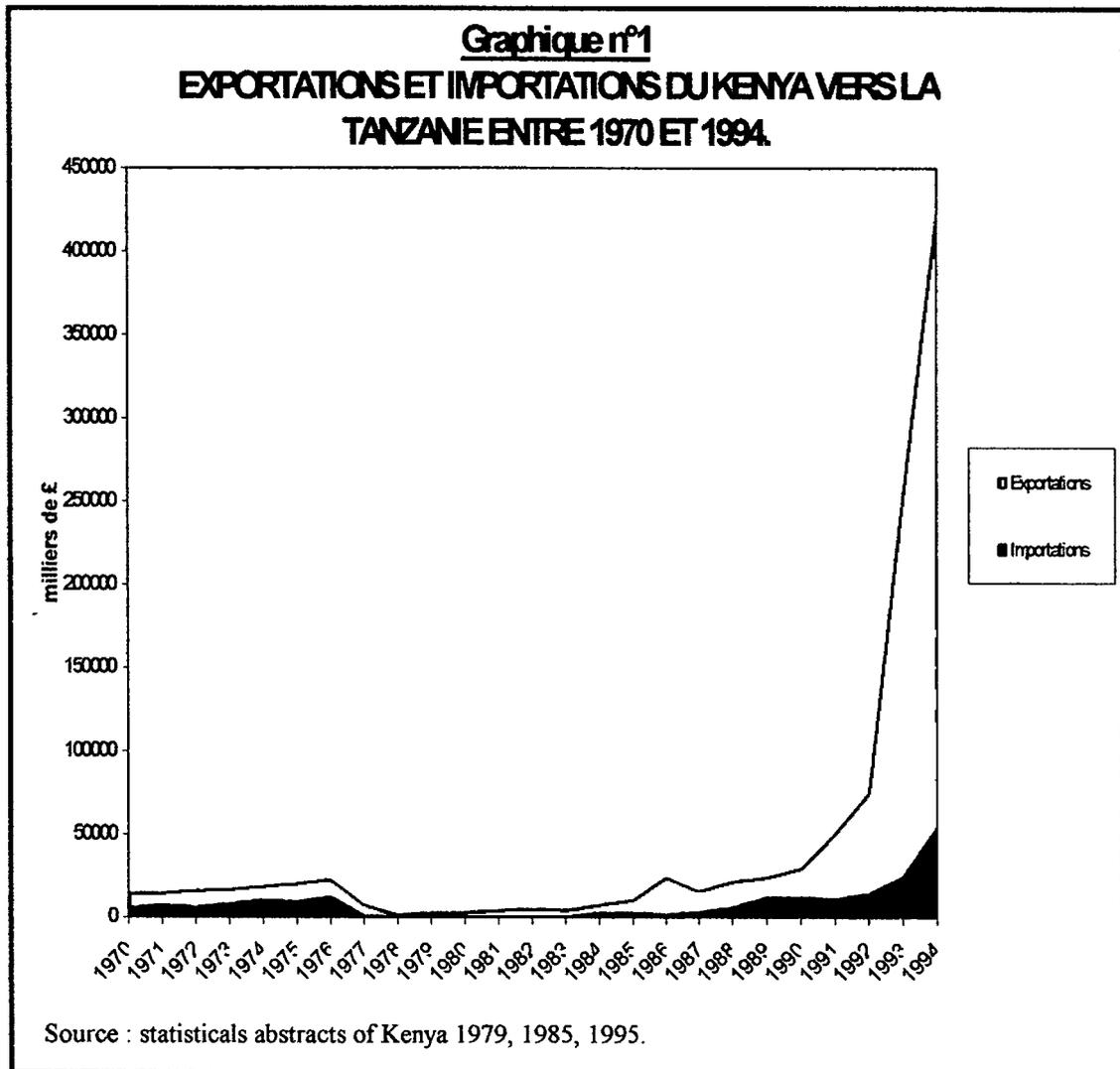
Si la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie n'a subi que de faibles modifications lors de la réalisation de son tracé, elle a été à plusieurs reprises ouverte ou fermée, voire inexistante.

De 1918 jusqu'à la décolonisation, la frontière n'avait pas réellement d'incidences sur les populations locales car le Tanganyika et le Kenya étaient sous la même administration britannique. Avant cette période, nous pouvons supposer qu'elle avait peu d'effets, puisque le contrôle territorial de la part des colonisateurs était assez faible.

Avec la décolonisation, la ligne a pu jouer pleinement son rôle de frontière d'Etat. Les nouveaux Etats Est-africains ont compris très tôt que pour progresser économiquement il fallait qu'ils s'unissent. C'est ainsi qu'est née, le 6 juin 1967, l'*East African Community* (EAC), une coopération entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda pour former un marché commun. Ainsi, les relations commerciales privilégiées entre le Kenya et la Tanzanie font de la limite une « *frontière-filtre* » (RATTI, 1996, p.42), dans le sens où la frontière est relativement ouverte, mais « filtrée » par les politiques nationales.

Après la prise du pouvoir en Ouganda par Idi Amin Dada, en 1971, les relations diplomatiques entre les trois pays se dégradèrent, se traduisant par des affrontements entre la Tanzanie et l'Ouganda et des mésententes entre le Kenya et ses deux partenaires, ce premier dénonçant le retard économique des deux autres. La crise arriva à son point culminant lorsque la Tanzanie ferma sa frontière avec le Kenya le 5 février 1977, signant ainsi la fin provisoire de l'EAC en juin 1977. La fermeture de la frontière, qui dura six ans, se manifesta par l'arrêt des relations commerciales et de mouvements entre les deux pays et une présence militaire et policière accrue le long de la frontière. Les frontaliers nous ont révélé qu'ils ont vécu une période pénible, où il était très difficile, sans document, de traverser la frontière et de rendre visite à leur famille. La fermeture de la frontière aux échanges commerciaux profita à la contrebande. Enfin, la fermeture s'accompagna de mesures d'exclusion de la part des autorités tanzaniennes sur des Kenyans, invités à retourner dans leur pays. De nombreux Kambas kenyans, qui s'étaient installés près de la frontière, en Tanzanie, avaient été reconduits de l'autre côté. Par conséquent, durant cette période, la limite agissant comme un obstacle devenait « *frontière-barrière* » (*ibid.*).

Par la suite, la normalisation des relations diplomatiques a abouti à la réouverture de la frontière et à la reprise des échanges. De plus, la libéralisation économique, imposée à la Tanzanie, dans le milieu des années 80, par le FMI et la Banque Mondiale, a accru les échanges économiques, comme le témoigne le graphique ci-dessous.

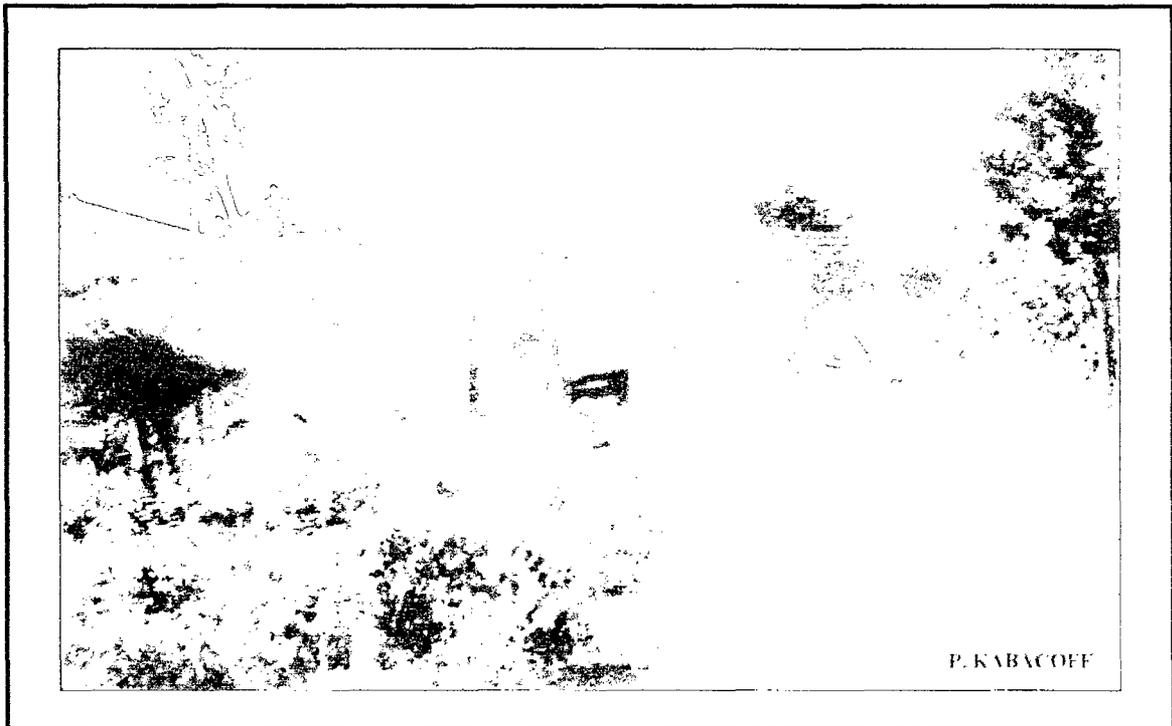


Sur ce point, il est important de noter que les degrés de la fonction de séparation dépendent également des institutions internationales qui font pression sur les Etats. Durant cette dernière décennie, la progression des échanges démontre, entre les deux pays, une coopération et une ouverture renforcées, notamment, par la relance de l'EAC.

Nous venons de le voir, la frontière entre le Kenya et la Tanzanie a été, au cours de son histoire, plus ou moins ouverte et fermée. Mais à l'heure actuelle, la « frontière-filtre », dans le sens où elle est ouverte et fonctionnalisée, n'est pas univoque pour les populations frontalières.

Planche photographique n°9:

LA FRONTIERE : BARRIERE OU FILTRE



La frontière peut-être tour à tour une barrière ou un filtre, tout dépend des autorités du pays (ici le poste de douane tanzanien à l'entrée du village d'Holili).

2 – Une frontière équivoque.

La frontière est équivoque, car elle peut être occultée pour certains, pour d'autres elle agit comme une barrière difficile à franchir.

Ce dernier cas concerne un groupe kenyan d'origine somalienne. Cette communauté, en nombre croissant à Taveta depuis quelques années, est composée principalement d'anciens réfugiés ayant pu acheter la nationalité kenyane, mais l'image de réfugié et les préjugés qui s'y attachent ne les abandonne pas. Les réfugiés somaliens étant indésirables en Tanzanie, les douaniers tanzaniens les empêchent souvent de passer. Outre le fait qu'elles ne sont pas natives de la région, ces populations ont des difficultés à franchir la frontière et a donc sur eux un impact de barrière.

Pour les personnes extérieures à la zone, elle a une incidence moindre car un simple passeport suffit pour se rendre dans l'autre pays.

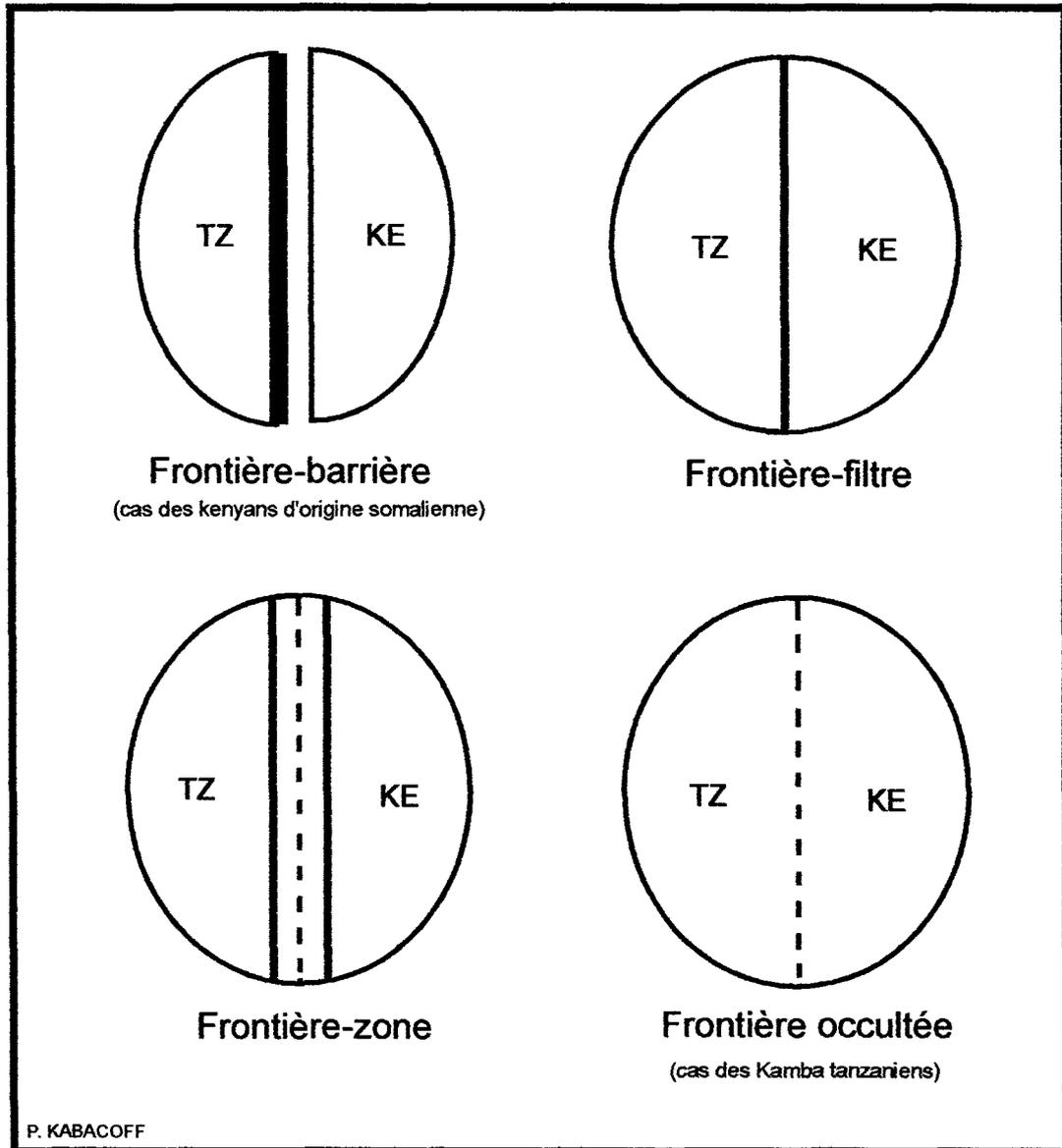
Par contre, les personnes originaires de la région ont, avec la tolérance douanière, plus de facilité à franchir la limite et n'ont pas l'obligation de posséder un passeport. Les autorités identifient les populations locales par des représentations et des perceptions du quotidien qui nous sont difficiles à expliquer ; néanmoins, nous supposons que l'aspect physique, la tenue vestimentaire, l'accent du swahili sont des éléments de distinction. Mais la marge de liberté de ces populations est circonscrite à quelques kilomètres, la frontière, pour ces populations, ne correspond plus alors à une ligne mais à une zone.

Enfin, pour certains groupes, comme les Kambas tanzaniens, la frontière est occultée. Ils nous confiaient, lorsqu'ils voyagent au Kenya, qu'ils n'avaient pas besoin de documents, la langue kamba, qui est en principe uniquement parlée au Kenya, suffisait comme preuve de leur soi-disant nationalité.

Cette typologie, loin d'être exhaustive, nous permet de conclure que les effets de séparation varient selon les individus, et que la frontière, pouvant être à la fois barrière, filtre, zone ou occultée, est bien équivoque.

Figure n°9:

LES DIFFERENTS TYPES DE FRONTIERE POUR LES POPULATIONS DE LA ZONE D'HIMO/TAVETA



Source : enquête de terrain

Ainsi, la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie, héritée de la colonisation, sépare le territoire des Etats. Afin de parvenir à la forme d'Etat-nation, ces deux Etats ont réalisé chacun un projet social différent. Cette différence se manifeste dans la zone d'Himo/Taveta sous plusieurs aspects car la frontière sépare deux espaces distincts. La frontière est une discontinuité à fonction de marquage dans les champs du réel, du symbolique et de l'imaginaire. Par conséquent, elle a des effets de séparation puisque les contrôles rompent la continuité à chaque franchissement et elle met en évidence, dans la zone, deux collectivités aux propres identités territoriales et nationales. La frontière est diverse, ces fonctions évoluent dans le temps, la limite politique est tour à tour une frontière absente, une frontière-barrière ou une frontière-filtre, et elle est équivoque car ces effets de séparation affectent différemment les populations de la zone d'Himo/Taveta.

Cependant, la frontière n'est pas seulement facteur de séparation, elle est aussi facteur de contact.

DEUXIEME PARTIE

LA FRONTIERE FACTEUR DE CONTACT

La frontière n'est pas seulement une limite qui sépare deux ensembles politico-institutionnels, coupant, dans plusieurs champs, un espace ; elle est également un élément facteur de contact autour duquel s'organisent les populations. L'intense activité dans la zone d'Himo/Taveta se traduit par des migrations transfrontalières et des flux commerciaux transversaux polarisés et organisés par les deux villes-marché. Les relations et les échanges qui se nouent de part et d'autre de la limite font de la frontière une zone de contact.

PREMIER CHAPITRE :

LA FRONTIERE EST UN LIEU D'ECHANGES.

Le rapprochement des populations de part et d'autre de la frontière est la conséquence des liens sociaux qui existent dans cet espace et des relations qu'autorise une frontière perméable, mais il est surtout le fait des possibilités de profits qu'offre le différentiel politico-économique entre le Kenya et la Tanzanie. La recherche, par les frontaliers, des meilleurs intérêts explique les migrations transfrontalières.

A – Les causes des flux transfrontaliers.

1 – les échanges transfrontaliers s'appuient sur les systèmes relationnels préexistants.

La surimposition d'une frontière sur une entité spatiale change certes son organisation mais ne modifie pas radicalement, surtout sur le continent africain, le système relationnel caractérisé par des « *réseaux [plus ou moins] étendus de parentés, de groupe appartenant à la même communauté marchande ou religieuse, de marchés hebdomadaires, de villes* » (LAMBERT, 1998, p.8).

Les anciennes relations entre les populations de la région du Kilimandjaro sont, en premier lieu, la base des échanges actuels. Avant la mise en place, par les colons et les Arabes au 19^e siècle, de la caravane commerciale qui reliait Mombasa à la région, les relations entre les tribus locales consistaient, entre autres, à l'échange du miel des Taveta contre le minerai de fer des Pare et des Chagga. Par la suite, cette caravane a fait périlcliter ce trafic au profit de relations plus intenses avec la côte. Cependant, le

commerce entre les deux zones frontalières a continué d'exister et est devenu le soubassement du réseau commercial actuel de la région. La présence de la frontière n'a pas modifié les fondations de ce réseau, et bien que la fermeture de celle-ci, à la fin des années 70, ait limité fortement les flux transfrontaliers, elle n'a pas empêché les transgressions. La fermeture a profité bien sûr à la contrebande et l'on pouvait voir, à Taveta, des Tanzaniens vendre leurs produits en faisant du porte à porte.

De plus, dans cet espace, l'édification de la frontière et sa réactivation dès la décolonisation n'ont pas rompu les liens socio-culturels existants au sein d'une communauté ou d'une famille séparée par la limite politique. Dans la communauté Pare et Kamba, la limite a bien distingué les Pare kenyans des Pare tanzaniens et les Kamba kenyans des Kamba tanzaniens mais elle n'a pas coupé les relations qui les liaient entre eux. Elles se traduisent encore, chez les Pare, par des échanges de bananes contre du riz. Dans les deux communautés on traverse facilement la frontière pour rendre visite à sa famille.

Il faut rappeler aussi qu'au Kenya et en Tanzanie les ethnies sont mouvantes et les mariages inter-ethniques fréquents, créant ainsi des réseaux de solidarités familiales. Les liens entre les Pare et les Taveta sont importants car leurs langues similaires ont permis de privilégier les relations entre ces deux ethnies. Nous pouvons remarquer que l'internationalisation du swahili a largement affaibli les frontières linguistiques et a élargi et accru la mixité inter-ethnique. En fin de compte, dans les zones transfrontalières les populations ont souvent un membre de leur famille de l'autre côté de la limite; les personnes qui vivent depuis un certain temps dans la zone d'Himo/Taveta nous révélaient qu'elles ont presque systématiquement un parent installé dans le pays voisin.

Ainsi, malgré la mise en place de la frontière, les liens socio-culturels sont demeurés actifs, et sa présence n'empêche pas les réseaux de solidarités familiales de se réaliser et les populations des deux pays de se mélanger.

Par conséquent, que ce soit des relations marchandes ou socio-culturelles, la frontière n'a pas été une rupture dans le système relationnel préexistant qui constitue la base des échanges actuels.

2 – Une frontière perméable.

Une des raisons de l'intensification des activités qui s'organisent autour de la frontière est la facilité de franchissement qu'autorisent les Etats kenyan et tanzanien et la topographie locale qui bénéficie à la contrebande.

Depuis une quinzaine d'années, les deux Etats cherchent à améliorer leurs relations diplomatiques et commerciales, souvent incités à cela par les conditions qu'imposent les institutions internationales, et avec l'essai de relance de l'EAC, la frontière a été davantage ouverte aux différents échanges. Nous assistons même à une collaboration des services publics frontaliers, au travers des relations qu'entretiennent les postes de douane de Taveta et d'Holili dans la lutte contre la criminalité. Cette ouverture de la frontière débouche obligatoirement sur une intensification des échanges commerciaux, et il ne faut pas entendre par ouverture de la frontière l'abandon de ses fonctions mais la réduction des interdictions.

Cette ouverture peut se manifester par d'autres aspects qu'économique. Dans les lacs Chala et Jipe, le poisson migre d'un côté et de l'autre, les Kenyans et les Tanzaniens ont alors le droit de pêcher sur tout le plan d'eau ; et, mis à part quelques vols de filets, les relations entre les deux rives sont excellentes. Dans le terroir kamba, les Tanzaniens sont autorisés à faire paître leurs bétails dans la partie kenyane moins cultivée et les Kenyans ont la permission de louer des terres dans la partie tanzanienne où les sols sont plus fertiles.

Si la frontière est ouverte d'un point de vue politique et économique, elle est perméable sur le plan topographique, profitant ainsi à la contrebande. En effet, la configuration physique de la zone permet aux contrebandiers de franchir facilement la limite en dehors des axes officiels car la frontière traverse un espace où la végétation de savane arbustive est ouverte et les champs clairsemés. L'utilisation du mot *panya routes* pour qualifier les chemins de contrebande montre que, comme les rats, les contrebandiers peuvent traverser la frontière n'importe où, que ce soit à pied, à vélo ou en camion.

Le franchissement aisé de la frontière, de manière officielle ou clandestine, explique les relations et les échanges qui s'y opèrent de part et d'autre.

3 – La zone transfrontalière : lieu aux possibilités de profits.

Mais, la principale cause des flux transfrontaliers sont les possibilités de profits que procure le différentiel entre deux systèmes politico-institutionnel et économique, les individus cherchent à tirer parti des avantages du pays limitrophe.

Nous avons vu que les systèmes politico-institutionnels et économiques du Kenya et de la Tanzanie ont divergé, créant ainsi une nette différence entre les deux pays, même si aujourd'hui la Tanzanie s'aligne sur le modèle kenyan.

Cette différence est une aubaine pour les populations, car elles ont la possibilité de profiter des avantages du pays voisin. D'un point de vue commercial on assiste, dans la zone d'Himo/Taveta, à des rentes de situation de commerçants vendant des produits qui connaissent dans le pays voisin des prix élevés dus à une forte demande et une offre faible. Ces produits étant par ailleurs souvent de meilleure qualité. Le magasin Bata, installé depuis peu à Taveta, à quelques dizaines de mètres du poste de douane, vend des chaussures fabriquées au Kenya ; le gouvernement tanzanien n'autorise pas la compagnie Bata à vendre directement en Tanzanie pour ne pas concurrencer son industrie. Les Tanzaniens étant demandeurs de chaussures de qualité, la stratégie de Bata consiste alors, sans faire payer le coût de transport, à vendre ses produits près de la frontière à des intermédiaires qui les achètent en gros pour les revendre à Moshi, Arusha et même à Dar Es Salaam. Pour les Kenyans qui achètent au détail il n'est qu'un banal magasin.

Il est à souligner que « *les effets de rentes de positions [...] sont d'autant plus évident que les systèmes politico-institutionnels et leur évolution sont divergents* » (RATTI, 1996, p.41).

Les possibilités de profits qu'offre le différentiel socio-économique peuvent se doubler des aubaines causées par les multiples usages de la « *grille des territoires* ».

La surimposition de la frontière sur des territoires ethniques, communautaires, religieux ou familiaux profite aux « *acteurs sociaux et économiques [qui] ont [certes] le sentiment d'être membre d'une nation, mais [...] s'inscrivent en même temps, à travers leurs groupes de parenté, leur confrérie religieuse, leur communauté marchande, leur appartenance ethnique ou régionale, dans des espaces qui dépassent le cadre des Etats. Selon leurs besoins et selon la conjoncture, ils mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance [...]* » (LAMBERT, 1998, p.36). Ce rapport utilitaire et manipulateur entretenu avec la « grille des territoires » s'observe chez les Kamba tanzaniens qui trompent les agents kenyans en démontrant qu'ils ont la nationalité kenyane grâce à leur langue maternelle. Lorsque nous demandions à une femme si elle avait de la famille en *Kambani* et si elle n'avait pas de problème en leur rendant visite sans passeport, elle répondait : « *il suffit que je parle le kikamba au policier qui me contrôle pour qu'il pense que je suis kenyane* ». D'autres savent jouer des distinctions souvent floues des ethnies établies de part et d'autre de la frontière, comme les Luo qui habitent sur les deux rives du lac Jipe, pour se faire passer, en utilisant deux cartes d'identité nationale, pour des Kenyans ou des Tanzaniens, selon les circonstances.

Les possibilités de profits provoquées par les différences des deux systèmes politico-institutionnels et économique du Kenya et de la Tanzanie, accompagnées des aubaines tirées de la grille territoriale sont donc la principale raison des nombreuses relations établies de part et d'autre de la frontière.

B – Une frontière animée de nombreuses migrations.

Les flux transfrontaliers sont nombreux et divers et s'ils sont essentiellement commerciaux, comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, ils peuvent être le fait des migrations des populations à la recherche des meilleurs avantages.

1 – Les migrations transfrontalières traduisent la recherche des meilleurs profits.

La présence de la frontière est l'occasion de faire du commerce de grande ou de petite taille. Un commerçant kenyan racontait qu'il allait à Arusha acheter en grande quantité des oignons tanzaniens plus gros, de meilleure qualité et surtout moins chers afin de les revendre à Mombasa. Mon compagnon Jorre, un Massaï, avant de rendre visite à sa famille dans le parc Amboseli achète des habits au marché de vêtements d'occasion de Kiboroloni, près de Moshi, pour les vendre dans sa région.

Les passages quotidiens de la frontière par les populations de la zone d'Himo/Taveta traduisent leur volonté de trouver les coûts les plus réduits dans une partie ou dans une autre. Les Kenyans profitent du plus faible niveau de vie de la Tanzanie pour, par exemple, acheter des médicaments meilleur marché ou mouliner leurs grains de maïs à moindre frais à Holili ou à Himo. Les personnes transportant à vélo des gros sacs de maïs font partie du paysage quotidien des franchissements de la frontière, elles doivent laisser leur carte d'identité au poste de douane comme garantie qu'elles ne partent pas vendre leur cargaison. Un paysan nous racontait qu'il n'avait aucune raison d'aller en Tanzanie, mais la seule fois qu'il s'y était rendu, c'était dans le but d'acheter une pompe à eau moins chère ; malheureusement pour lui il avait voulu traverser la frontière sans s'acquitter du droit de douane et pris par les douaniers a été emprisonné quelques jours.

Comme autre illustration de cette recherche constante d'avantages, il est notable, que lorsque les habitants de la région de Taveta sont gravement malades, et que le petit hôpital de la ville ne peut pas les soigner, ils se rendent à celui de Moshi plus proche que celui de Mombasa ou bien Nairobi. Les autorités tanzaniennes, friandes

de devises étrangères, acceptent d'accueillir les malades kenyans à la condition qu'ils paient en dollars.

Ces migrations transfrontalières, aidées par la facilité de franchissement, sont la conséquence des contrastes territoriaux.

2 – les migrations du travail.

D'autres personnes trouvent des avantages à travailler dans le pays voisin. A la différence d'une immigration qui a pour but de s'installer et de travailler définitivement, il s'agit ici essentiellement de migrations occasionnelles plus ou moins longues dans le temps. Avec un travail occasionnel dans une zone frontalière voisine, les individus visent des compléments de revenus, tout en ayant la possibilité d'être près de chez eux.

L'exemple le plus significatif de la zone d'étude concerne les travailleurs tanzaniens de la bananeraie de Taveta. Dans cet espace où l'irrigation est importante, les cultures et les canaux demandent beaucoup d'entretien. Les agriculteurs kenyans font donc appel à une main-d'œuvre abondante et bon marché, réjouie de pouvoir avoir des revenus plus conséquents.

Le chef de la *sub-location* Jipe nous informait que sur les 2 000 habitants environ de l'unité administrative, un quart provient de Tanzanie, et que presque toutes les fermes emploient au moins un Tanzanien, ce qui représente en moyenne 1,5 Tanzanien par exploitation. Si la majorité d'entre eux revient dans son pays d'origine, les autres se sont installés avec leur famille et, ne pouvant être propriétaires de terres kenyanes, ont le statut de *squatters*. Le chef tolère leur présence s'ils ne perturbent pas la communauté et ils peuvent même aller jusqu'à Mombasa vendre leur production. Il est difficile pour eux d'acquérir la nationalité kenyane car elle s'achète et son prix, d'environ 6 000 francs, est pour eux bien trop élevé.

Si cette main-d'œuvre agricole est essentiellement masculine, les femmes tanzaniennes travaillent en majorité à Taveta comme femmes de ménage ou serveuses dans les bars.

Nous remarquons que dans ces flux, ces travailleurs immigrés sont principalement originaires de Tanzanie car les Kenyans sont une main-d'œuvre trop chère pour les Tanzaniens. Les prostituées tanzaniennes sont également nombreuses à Taveta car c'est dans les villes commerciales importantes, proches des points de passage de la frontière, que se concentre la prostitution.

Les migrations transfrontalières de travailleurs tanzaniens sont l'image des différences existantes entre le Kenya et la Tanzanie.

3 - Les migrations scolaires.

Comme les autres migrations, les déplacements transfrontaliers des jeunes Tanzaniens vers les écoles kenyanes montrent la volonté des populations locales de tirer parti des avantages du Kenya.

Les enfants tanzaniens sont nombreux à être envoyés par leurs parents dans les *primary* et *secondary schools* de la région de Taveta pour bénéficier d'un bon enseignement, surtout en anglais, qui fait défaut en Tanzanie. Ils partent le matin et reviennent le soir, et n'hésitent pas à parcourir des dizaines de kilomètres pour aller à l'école. L'Etat kenyan fait payer la première année d'inscription, puis les laisse venir gratuitement s'instruire.

Au village de Lesesia, situé dans la partie kenyane du terroir kamba, la *primary school*, établie à 400 mètres de la frontière, accueille, sur les 463 élèves, 50% de Tanzaniens²² ; ils appartiennent presque tous à l'ethnie kamba.

Le système relationnel préexistant et une frontière perméable permettent aux populations de la zone d'Himo/Taveta, à travers différents flux de populations, de tirer les meilleurs profits du différentiel socio-économique entre le Kenya et la Tanzanie. La frontière est donc bien, ici, un lieu d'échanges économiques et de relations sociales.

²² Entretien avec le directeur de l'école.

DEUXIEME CHAPITRE :

DES FLUX TRANSFRONTALIERS DOMINES PAR LES ECHANGES COMMERCIAUX.

Aussi nombreux et divers qu'ils soient, les flux transfrontaliers de la zone d'Himo/Taveta sont essentiellement des flux commerciaux transversaux, polarisés et organisés par les deux villes-marché frontalières. En effet, ce sont dans ces deux villes que se réalisent la très grande majorité des échanges, et pour cette raison, nous nous concentrerons sur l'analyse des marchés d'Himo et de Taveta. Nous entendons par marchés, les deux jours hebdomadaires des marchés ouverts des deux villes et les magasins qui vendent tous les jours de la semaine.

A – Des flux transfrontaliers inégaux polarisés par les villes-marché.

1 – Les raisons de la concentration des échanges commerciaux dans les villes d'Himo et Taveta.

Taveta et Himo ne sont pas de simples villes-marché où s'opèrent les relations commerciales entre la ville et le monde rural environnant, où s'écoulent et se vendent les productions agricoles locales. Ce sont des lieux importants du commerce transfrontalier entre le Kenya et la Tanzanie et même au-delà ; le marché de Taveta est d'ailleurs le premier marché, en quantité et en valeur, de la dyade. Hormis les possibilités de profits qu'offrent les contrastes territoriaux, cette concentration des échanges commerciaux est due à différents facteurs.

Les échanges commerciaux peuvent être encouragés par des politiques d'ouverture économique, comme celle de la Tanzanie au milieu des années 80. Pendant la période Nyerere, il était très difficile de trouver un produit kenyan sur les étalages tanzaniens, aujourd'hui on ne les vend plus derrière le magasin. Une personne d'Himo racontait qu'à cette époque les produits tanzaniens étaient de très mauvaise qualité, le sel qu'il achetait en Tanzanie ressemblait « à une boule marron » et qu'il préférait se « procurer du beau sel blanc kenyan » qui était interdit à la vente.

Une autre raison de l'intense activité commerciale qui règne dans ces deux villes est leur situation sur un axe important d'échanges internationaux.

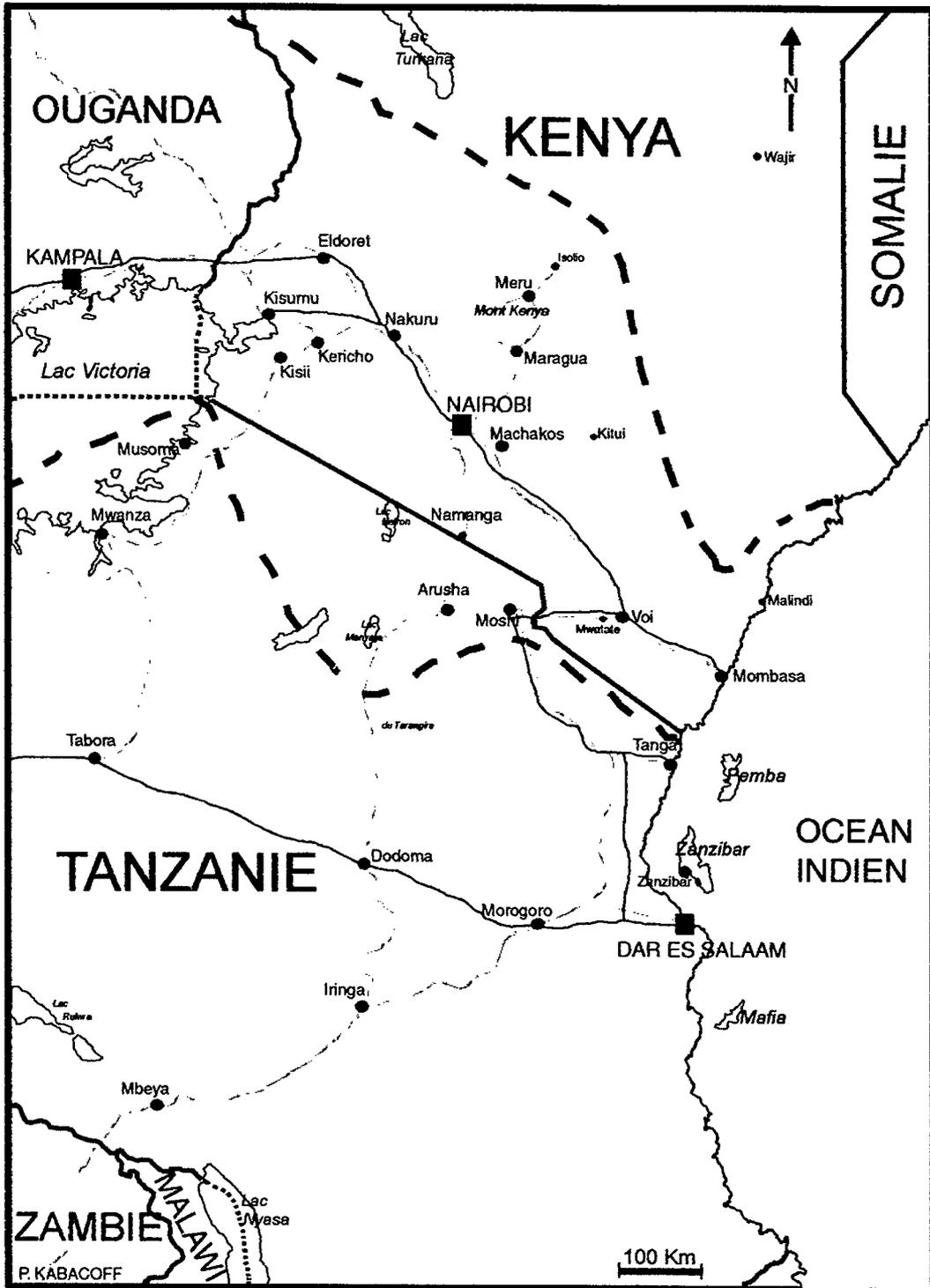
La route, créée par la caravane, qui relie la région du Kilimandjaro à la côte de l'océan Indien avec le port de Mombasa, a ouvert cet espace aux voies commerciales du monde indien et de l'occident. L'arrivée du train, en 1908, a fait décliner la caravane, mais les échanges entre les produits agricoles provenant de la riche région du plus haut sommet d'Afrique, principalement le café et la banane, et les produits manufacturés venus de l'extérieur, se sont maintenus et intensifiés. Lorsque nous regardons la carte des infrastructures, nous constatons qu'en Tanzanie les centres économiques du pays sont essentiellement reliés au Kenya, ils sont donc éloignés des autres pays limitrophes (Rwanda, Burundi, RDC, Malawi, Zambie et Mozambique). L'axe Voi-Moshi constitue alors une voie importante dans les relations Kenya-Tanzanie. De plus, la région du Kilimandjaro appartient à l'hinterland du port de Mombasa ; ceci laisse penser que la région a davantage de relations avec le port kenyan qu'avec Dar Es Salaam, et ce malgré la route bitumée qui la joint à ville tanzanienne. En effet, certaines industries, pour un gain de temps, préfèrent privilégier des relations avec la côte kenyane, à l'instar des industries métallurgiques de Moshi qui n'hésitent pas, aidées de leurs puissants et solides camions Scania, à utiliser la mauvaise piste pour aller chercher des matériaux à Mombasa,

Les villes de Taveta et d'Himo sont donc situées sur un grand axe commercial qui bénéficie aux deux marchés.

Taveta et Himo sont des marchés de taille importante parce qu'elles sont implantées dans une région peuplée et relativement riche.

Figure n°10:

CARTE DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DU KENYA ET DE LA TANZANIE ET DE L'HINTERLAND DU PORT DE MOMBASA



SOURCE : d'après Nelles Maps (Kenya and Tanzania) 1/1100000 , Atlas Encarta et HOYLE B.S.

Route Voie ferrée Hinterland du port de Mombasa

Si l'on compare le cas de la ville kenyane de Namanga, qui, comme Taveta, est située au bord de la frontière, sur un axe majeur entre le Kenya et la Tanzanie et où le trafic est, d'ailleurs, plus considérable, nous remarquons qu'elle ne possède pas un marché aussi grand et développé que celui de Taveta. Cela tient au fait que Taveta dispose d'un arrière-pays peuplé et riche en produits agricoles avec sa bananeraie, alors que Namanga est entourée de terres sèches impropres aux cultures, seulement habitées par des Massaïs et leurs troupeaux. Si l'on se place dans le contexte de frontière, Taveta a un avant-pays plus riche encore avec les terres fertiles du Kilimandjaro. Le marché d'Himo, tout comme celui de Taveta, bénéficie des retombées économiques d'une région où abondent les productions agricoles et où le nombre de consommateurs est élevé²³.

Si, les effets de contact de la frontière n'expliquent pas à eux seuls la taille et le dynamisme des marchés d'Himo et Taveta, ils favorisent la concentration des flux commerciaux transfrontaliers au profit de ces deux villes.

2 - Des échanges inégaux.

Cette formule des économistes « de l'échange inégal » pour exprimer les différences des exportations et des importations entre deux pays, s'applique dans le cas du Kenya et de la Tanzanie. Nous constatons qu'économiquement et commercialement la Tanzanie dépend du Kenya, ce qui se traduit par des flux de marchandises, originaires du Kenya, plus importants que ceux originaires de Tanzanie, du moins en valeur. Ces différences se manifestent dans la zone d'Himo/Taveta.

Le Kenya fournit un grand nombre de produits manufacturés à la Tanzanie, car celle-ci ne dispose pas d'une industrie performante. Ne pouvant contenter tout son marché intérieur, elle doit faire appel aux importations kenyanes. A côté de la Tanzanie, le Kenya semble faire figure de pays développé.

²³ Environ 850 000 habitants

Si nous regardons les estimations des exportations de la Tanzanie vers le Kenya en 1997, nous nous apercevons que le Kenya est à la douzième place, *ex æquo* avec l'Espagne, des pays destinataires avec 7 807.5 millions de shillings tanzaniens, ce qui est faible en comparaison avec le premier, l'Allemagne, où le montant s'élève à 41 518.3 millions de schillings tanzaniens. Par contre, pour les importations, le Kenya est à la première place des pays d'origine avec, pour la même année, 94 766.1 millions de shillings tanzaniens, loin devant le deuxième, le Royaume-Uni, avec 75 342 millions de shillings tanzaniens²⁴.

Ces chiffres traduisent bien la tendance actuelle entre les deux pays qui se manifeste par des flux importants de marchandises vers la Tanzanie, mais ne montre pas une nette supériorité économique du Kenya sur la Tanzanie. En effet, les exportations du Kenya vers son voisin sont dans une large mesure des réexportations, du fait de l'importance du port de Mombasa par lequel transitent la plupart des produits provenant d'Europe, d'Amérique du Nord ou de Dubaï. De plus, ces chiffres qui ne représentent que des flux officiels et enregistrés, occultent les véritables échanges qui s'établissent le long de la frontière, c'est-à-dire ceux des produits de contrebande. Toutefois, ces données sont révélatrices des inégalités des types de flux commerciaux dans la zone d'Himo/Taveta.

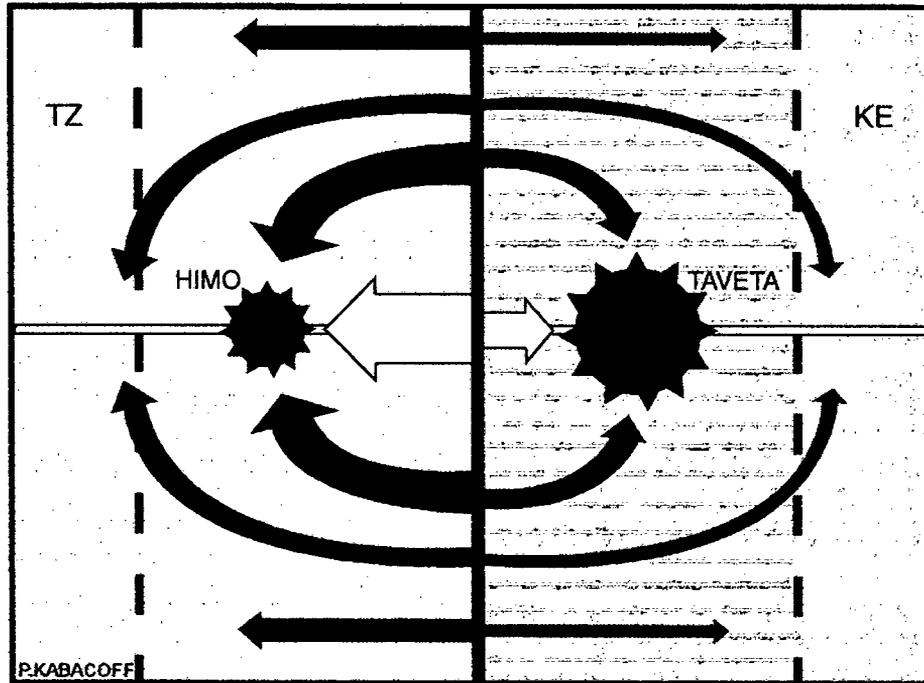
En effet, l'étude des marchés d'Himo et Taveta démontre des différences entre les types de flux dans la zone transfrontalière.

Nous constatons que les Tanzaniens sont demandeurs de produits manufacturés qui sont absents, trop chers ou de mauvaise qualité dans leur pays, tel que les huiles de cuisine, les matières plastiques, les produits ménagers, les produits cosmétiques ou les tissus ; alors que la Tanzanie offre principalement aux Kenyans, qui sollicitent des produits moins chers, des produits agricoles. En Tanzanie, les produits agricoles locaux sont plus compétitifs du fait d'une meilleure productivité, d'une main-d'œuvre peu onéreuse et d'une monnaie basse.

²⁴ Statistical abstract of Kenya 1995.

Figure n°11:

LES FLUX TRANSFRONTALIERS DANS LA ZONE D'HIMO/TAVETA



P.KABACOFF

Source: d'après enquête de terrain.

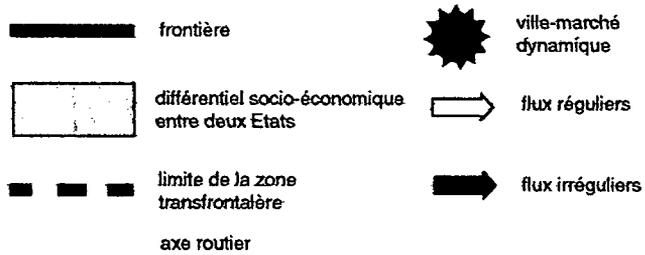
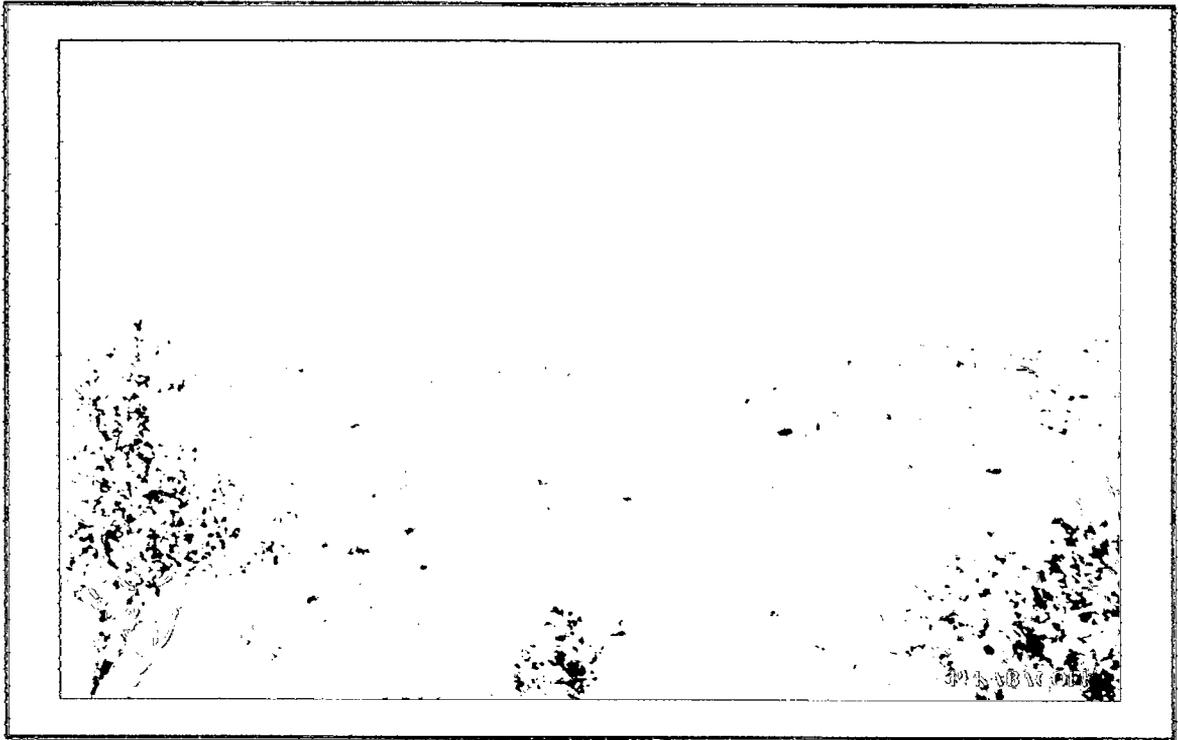


Planche photographique n°10:

**DES ECHANGES COMMERCIAUX DOMINES PAR LA
CONTREBANDE**



La configuration du terrain permet aux contrebandiers de franchir aisément la frontière.



Le long de la frontière sont installés des entrepôts de contrebande qui permettent le transvasement de marchandises. Celui-ci, situé à quelques dizaines de mètres de la limite dans la partie kenyane, reçoit la marchandise qui sera stockée en attendant qu'un camion du pays voisin vienne la récupérer. Ces entrepôts sont connus de tous, même des agents de l'Etat qui tolèrent leur présence en échange de revenus.

Les Tanzaniens vendent donc des produits provenant de la région du Kilimandjaro comme les bananes, les oignons, les mangues ou le poisson du lac Nyumba ya Mungu mais aussi des produits étrangers moins chers comme le riz ; le sucre tanzanien reste le principal produit de contrebande à destination du Kenya car il y est interdit de vente. Les seuls produits agricoles kenyans vendus pour le marché tanzanien sont le thé et la noix de coco de la région de Mombasa et Malindi. Les Tanzaniens sont les seuls à vendre des vêtements et des chaussures d'occasions, les *mitumbas*, qui étaient, il y a peu, prohibés sur le marché.

En dehors de l'approvisionnement dans les marchés, de nombreux Kenyans vont à bicyclette, en utilisant les *panya routes*, acheter du pétrole et de la paraffine pour l'éclairage. Il est vrai que, comme ces produits, les flux de marchandises passent dans leur grande majorité en dehors des circuits officiels. Le commerce dit « informel » est très important dans cette zone, les contrebandiers traversent certes la frontière sur toute sa longueur mais les passages se concentrent surtout près de la route Voi-Moshi qui mène aux différents marchés. Ces flux irréguliers, qui ne suivent pas les règles établies, sont bien sûr impossible à quantifier mais nous savons qu'ils sont plus nombreux que les flux réguliers ; cependant, un douanier estimait qu'ils arrêtaient environ 20% des camions qui passaient illégalement la frontière.

Il est encore plus difficile de connaître le commerce « souterrain » qui concerne la vente de produits interdits dans un pays ou dans un autre ; mais nous n'ignorons pas le passage clandestin du khat, drogue qui est autorisée au Kenya et prohibée en Tanzanie.

Nous le voyons, les marchandises vendues dans les marchés d'Himo et Taveta sont essentiellement des produits de base, de consommation courante car ils sont destinés à des populations agricoles souvent pauvres.

Les villes d'Himo et Taveta concentrent et polarisent donc les échanges commerciaux entre le Kenya et la Tanzanie qui se traduisent par des inégalités dans les flux de marchandises.

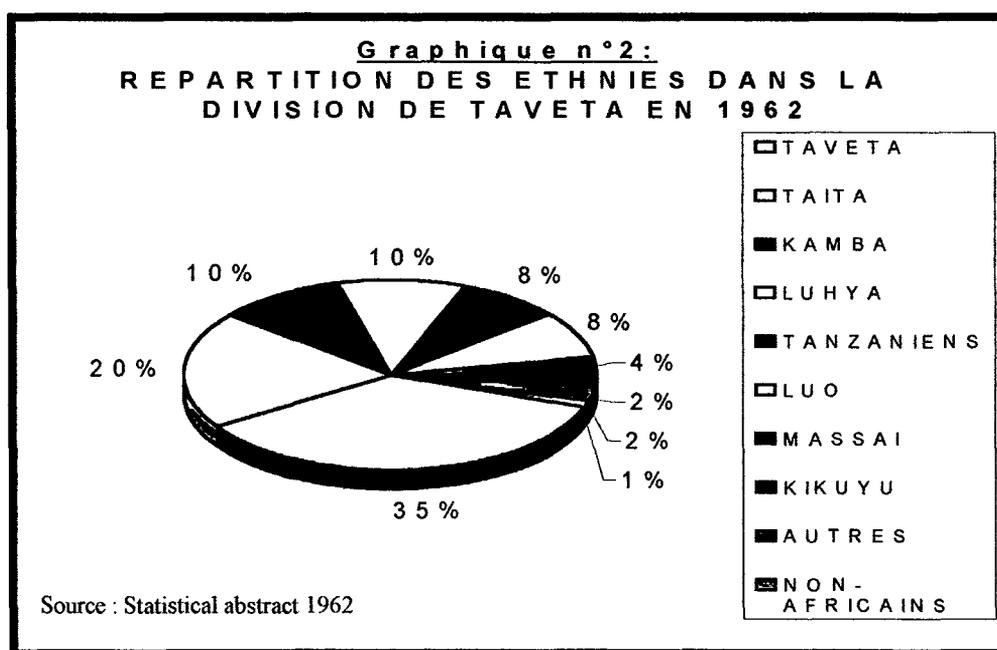
B - Les marchés frontaliers, lieux d'écoulement des produits nationaux et internationaux.

Les marchés cosmopolites d'Himo et Taveta alimentent certes un foyer régional de consommateurs mais ils sont essentiellement des marchés d'écoulement et de redistribution, inscrits dans des réseaux commerciaux qui dépassent le cadre des Etats, où se réalisent les échanges transfrontaliers de produits nationaux et internationaux.

1 - Des marchés cosmopolites.

De nombreuses ethnies cohabitent et échangent dans les deux villes, surtout à Taveta qui est composée de nombreuses ethnies représentatives.

Taveta, ainsi que sa région, est une ville très cosmopolite puisque sur ce graphique huit groupes sont représentatifs.



Cette diversité des ethnies installées dans ces deux petits centres urbains est la conséquence, entre autres, de la recherche des profits. Mais les sources du graphique sont anciennes et aujourd'hui le commerce à Taveta est dominé par deux ethnies, les Kikuyu et les Somali.

Planche photographique n°11:

**LE MARCHÉ DE TAVETA : LIEU CENTRAL DU COMMERCE
TRANSFRONTALIER**



Taveta est une petite ville cosmopolite où se croisent pendant les jours de marché des milliers d'individus...



... cette partie du marché constitue le lieu de la vente des fruits et des légumes.

Ces deux groupes ont des capitaux et peuvent investir dans le commerce et leur présence montre bien la volonté de ces populations de profiter des avantages offerts par la frontière. La forte croissance des deux villes en 20 ans serait certainement due à l'attrait du commerce transfrontalier.

Dans le marché de Taveta, chacune de ces ethnies a plus ou moins sa spécialité qui correspond à leur mode de vie. Ainsi, les Luo qui sont spécialisés dans la pêche vendent du poisson, les Taveta la banane ou les Kamba la farine de maïs et les haricots secs. A Himo, ce sont les Chagga qui vendent principalement les bananes.

A cette variété de vendeurs s'ajoute la diversité des acheteurs. Ils sont soit originaires de la région, soit de lieux plus éloignés. Certains, attirés par le faible prix des produits vendus, viennent de très loin, comme Voi, Nairobi, Meru, Mombasa au Kenya ou de Moshi, Arusha, Dar Es Salaam, Tanga, Dodoma, Zanzibar en Tanzanie.

Les villes d'Himo et Taveta reçoivent quotidiennement, les jours de marché, des milliers de consommateurs et ces échanges sont favorisés par l'utilisation par toutes populations d'une même langue véhiculaire, le swahili.

Toutefois, nous remarquons que certains commerçants étrangers utilisent le produit de leur vente pour s'approvisionner en vue d'une revente sur leurs marchés locaux. Ainsi, les marchands tanzaniens de *mitumbas*, une fois leurs stocks vendus, achètent avec leurs revenus de la journée, des produits manufacturés, tels de l'huile et du savon destinés à la revente.

Cet important brassage de populations manifeste l'étendue du rayonnement de ces deux marchés dont l'attraction s'étend largement sur les territoires nationaux, voire au-delà.

2 – des lieux d'écoulement et de redistribution des produits nationaux et internationaux.

Les marchés d'Himo et Taveta permettent l'écoulement des produits nationaux et internationaux.

Les deux villes constituent des centres du commerce entre le Kenya et la Tanzanie. Les produits kenyans que l'on trouve à Taveta sont achetés en gros sur les lieux de production, essentiellement Nairobi et Mombasa, afin d'être vendus à la clientèle tanzanienne. Ainsi, les Tanzaniens achètent des produits manufacturés fabriqués au Kenya, comme le beurre Kimbo, la lessive Omo, fabriqués par *l'East Africa company* ou le détergeant Toss, le savon Jamaa, l'huile Alpa, produits par la *Kapa oil refineries*, toutes les deux situées à Nairobi, mais encore le sel Mzuri par la *Mombasa salt worker* ou la laine synthétique Robin de Nakuru. Les Tanzaniens écoulent, quant à eux leur production agricole locale du Kilimandjaro.

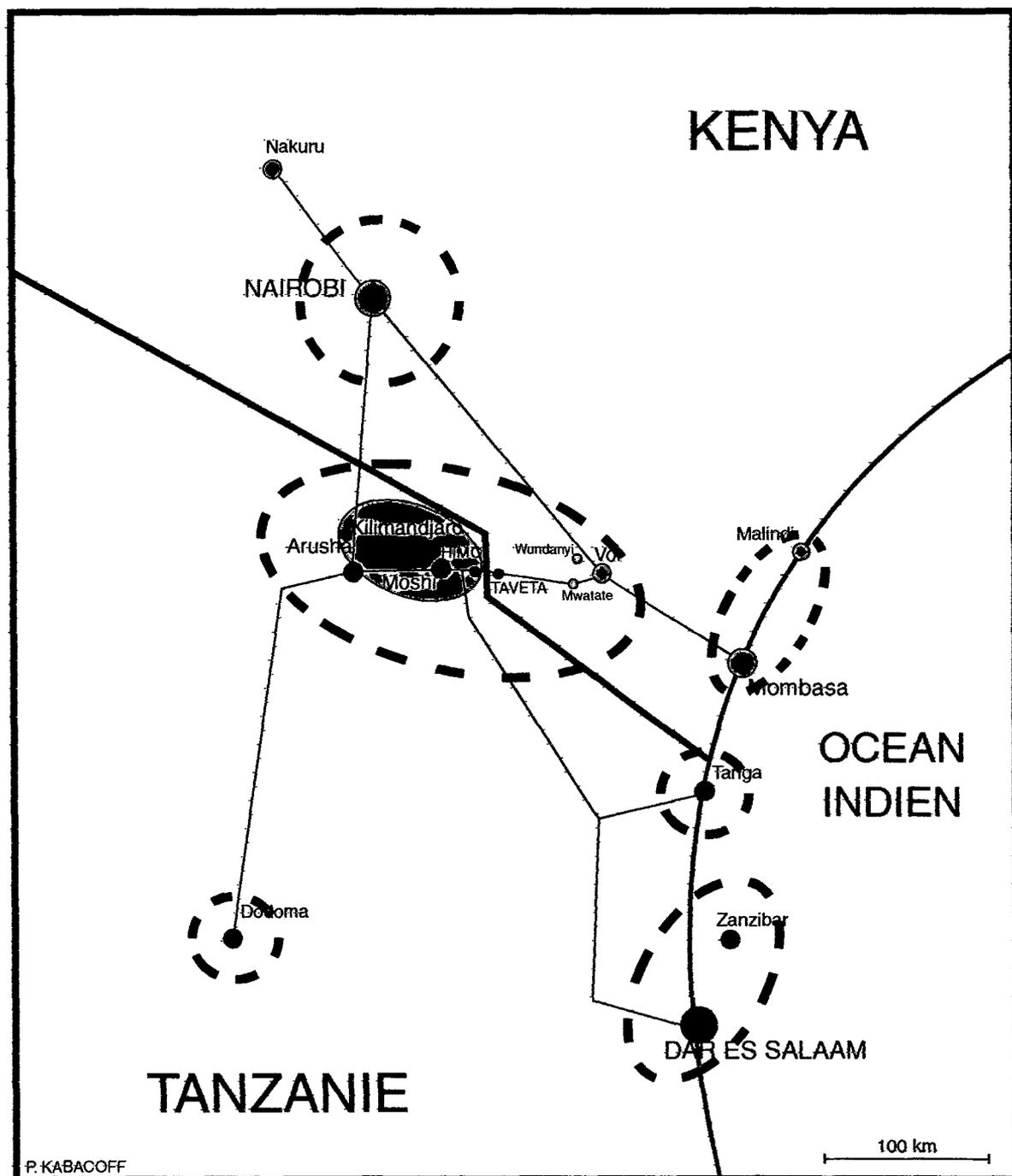
Néanmoins, on peut acheter dans le marché de Taveta des produits étrangers. Ces biens industriels, qui proviennent de Dubaï ou d'Inde, sont des produits bon marché, souvent de mauvaise qualité qui sont destinés aux Tanzaniens. Il peut s'agir de tissus qui servent à confectionner les *kitenges*, les robes locales, ou bien de menus objets comme les produits de beauté, les piles et autres babioles électroniques. L'aire de chalandise des marchés d'Himo et Taveta dépasse donc le cadre des territoires nationaux.

Les villes-marchés d'Himo et Taveta constituent alors une sorte de sas pour les échanges transfrontaliers car ce sont des lieux d'accumulations et de concentration de marchandises qui, pour une partie des flux, sont achetées dans l'un pour être revendues dans l'autre. L'autre partie peut être achetée dans un des marchés afin d'être vendue dans le pays intérieur voisin.

Toutefois, il faut distinguer, dans ce commerce apparent, le « commerce officiel » du « commerce parallèle ». Le premier est réalisé par des sociétés commerciales enregistrées ou par de riches marchands ; ceux-là ont les moyens de se procurer les documents nécessaires au franchissement de la frontière et de payer les taxes douanières.

Figure n°12

LOCALISATION DES LIEUX D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONSOMMATION
DES PRODUITS VENDUS DANS LES MARCHÉS D'HIMO ET TAVETA



P. KABACOFF

Source: d'après enquête de terrain



Le second est le fait généralement de petits ou gros commerçants privés qui agissent dans l'illégalité en ayant recours aux « *arrangements* » - *somme toute classiques – avec les douaniers à la contrebande proprement dite* » (BENNAFLA, 1998, p. 67).

La frontière de la zone d'Himo/Taveta étant tout à la fois ouverte aux échanges officiels et perméable à la contrebande, permet aux marchés d'Himo et Taveta d'être des lieux d'écoulement et de redistribution de marchandises nationales et internationales vers le pays voisin et au-delà. Par là, ils s'inscrivent dans des réseaux marchands parfois très étendus.

3 - Des marchés régionaux, points d'ancrage du commerce international.

Comme nous l'avons vu, les marchés d'Himo et Taveta sont des marchés frontaliers régionaux qui participent au commerce international et qui sont des lieux d'ancrage pour les réseaux marchands de longue distance.

Ces deux marchés sont, d'abord, des marchés régionaux où s'effectue un commerce capillaire. Le commerce capillaire, réalisé sur de courtes distances, peut être décrit « *comme relevant du marché (c'est-à-dire de transactions entre acteurs autonomes répondant au signal des prix), sans recourir à différentes formes de solidarité* » (SINDZINGRE, 1998, p. 11).

Le commerce capillaire est le fait des populations locales, certes nombreuses, mais qui réalisent des échanges de faible quantité et de produits différents. Il s'agit essentiellement de la vente de produits locaux comme la banane ou les haricots secs ou de redistribution de produits manufacturés dans un rayon très court.

Quant aux échanges internationaux ou transnationaux, ils trouvent dans les marchés d'Himo et Taveta des bases d'ancrage d'un commerce transétatique, qui peut s'appuyer sur des réseaux marchands préexistants ou non.

A la différence du commerce capillaire, ce type de commerce de longue distance, de produits étrangers ou nationaux, « *fait place aux arrangements institutionnels dont on peut discuter la forme (contrat, réseau, organisation) et l'étendue* » (*ibid.*). Ces marchands recherchent dans les marchés frontaliers des points d'ancrage pour les échanges internationaux. Ils constituent alors des points de connexion dans les réseaux marchands internationaux. Certains s'appuient « *sur une diaspora transnationale et simultanément ancrée localement* » (SINDZINGRE, 1998, p. 81). L'exemple le plus significatif est le marché du tissu vendu à Taveta par les Somalis. Ces populations, venues du nord du Kenya toujours en conflit, se sont installées dans le sud, et plus particulièrement à Taveta, pour trouver refuge. Avec l'ouverture de la frontière aux échanges économiques, ils sont su en saisir les opportunités, et, les informations circulant dans la communauté, ils sont venus de plus en plus nombreux à partir du début de la décennie. De religion musulmane, ils ont de fortes relations avec les Arabes de la côte, qui ont trouvé, avec les Somalis, le moyen de pouvoir vendre des tissus pour le marché tanzanien ; la grande majorité des vendeurs somalis sont des jeunes garçons employés par des marchands arabes installés à Mombasa. Le réseau de tissus qui proviennent essentiellement d'Inde, passe donc par Mombasa et Taveta, puis est prolongé, en Tanzanie, par des Somalis tanzaniens.

Dans le sens Tanzanie-Kenya, le principal réseau international qui transite par Himo et Taveta est le marché du riz, qui serait originaire du Brésil selon les douaniers kenyans.

Les marchés d'Himo et Taveta sont des lieux de connexion du commerce international, appuyé sur des réseaux marchands de longue distance. Si leur envergure est internationale, ils présentent néanmoins quelques différences.

C – Deux marchés différents.

Les marchés d'Himo et Taveta diffèrent par la valeur des biens qui y sont vendus, leur taille et leur rayonnement.

Les raisons de ces différences sont à rechercher dans le différentiel socio-économique du Kenya et de la Tanzanie et des flux de marchandises entre les deux pays. Tout d'abord, le marché kenyan a commencé à se développer dès le début de la décolonisation, dans les années 60, tandis que le marché tanzanien n'a vu son influence croître qu'avec la libéralisation économique et l'ouverture de la frontière dans les années 80 et surtout 90.

1 – Des tailles différentes.

Alors que le marché de Taveta compte 600 marchands²⁵ et celui d'Himo 1200²⁶, le montant des transactions de celui de Taveta est paradoxalement plus important. Dans le marché kenyan les principaux biens vendus en grande quantité sont des produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée que les produits agricoles vendus à Himo.

De plus, les commerçants d'Himo sont surtout des petits vendeurs au détail, alors que dans la ville de Taveta prospèrent les commerçants de gros, qui reçoivent essentiellement une clientèle tanzanienne. Nous avons dénombré, à Taveta, une trentaine de magasins de gros déclarés et enregistrés contre seulement quatre à Himo ; ceux-ci se fournissent d'ailleurs à Taveta. Curieusement, nous remarquons que les magasins de gros de Taveta, ainsi que les entrepôts, sont situés dans la partie nord de la ville, le long des routes qui mènent à Lesesia, proche des chemins empruntés par les contrebandiers.

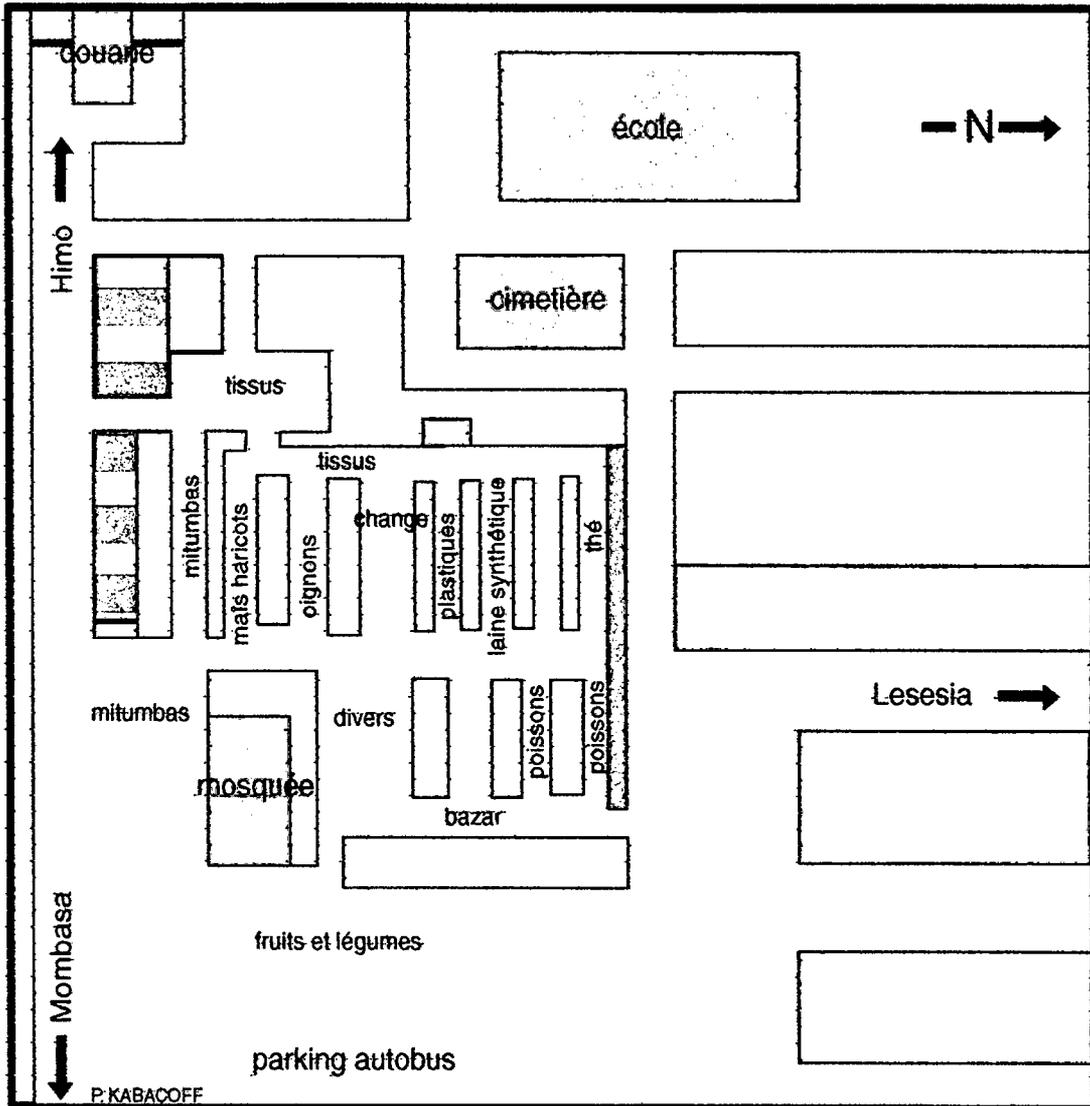
Ainsi, le marché de Taveta peut être considéré comme un marché-entrepôt car il constitue un lieu où les marchandises kenyanes sont stockées en grosse quantité en attendant d'être vendues à la clientèle tanzanienne.

²⁵ Entretien avec le *Chairman* du *Taveta Urban Council*.

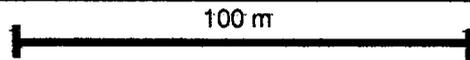
²⁶ Entretien avec le responsable du marché d'Himo.

Figure n°13:

TAVETA UNE VILLE-ENTREPOT: PLAN SCHEMATIQUE DU MARCHE DANS LE CENTRE DE LA VILLE



Source: d'après enquête de terrain



- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|  | magasins de gros |  | bâtiments publics |
|  | échoppes |  | habitats |
|  | marché ouvert | | |
|  | hôtels, restaurants, bars | | |

Bien que nous n'ayons pas de chiffres précis, le nombre de clients les jours de marché des deux villes qui peuvent varier entre 5 000 et 10 000²⁷, est approximativement les mêmes. Mais, les Tanzaniens sont plus nombreux à franchir la frontière pour se rendre au marché de Taveta que les Kenyans pour celui d'Himo, comme le démontre la présence des *matatu* entre les deux postes de douane, seulement le mercredi et le samedi, jours de marché à Taveta. Un policier kenyan estimait que les jours de marché de Taveta 500 à 600 Tanzaniens passent la douane contre 200 à 300 Kenyan les jours de marché d'Himo.

Mais encore, les commerçants tanzaniens sont plus nombreux à Taveta que les marchands kenyan à Himo, ils sont une centaine dans le premier cas, alors que dans le second ils sont au maximum 20²⁸. Dans le marché d'Himo, les Kenyans vendent au détail divers objets manufacturés et principalement du thé en petite quantité.

Nous retrouvons dans l'importance relative en quantité et en valeur des marchés de Taveta et d'Himo le différentiel socio-économique entre le Kenya et la Tanzanie. Cette différence se retrouve dans leurs aires d'influence respectives.

2 – Des aires d'influence qui diffèrent.

Le marché de Taveta a une aire d'influence plus importante que celui d'Himo.

En effet, à Taveta les clients et les marchands peuvent venir de lieux éloignés, comme nous l'avons déjà énoncé ci-dessus, dans le but d'effectuer de grosses transactions, alors qu'à Himo ne sont réalisées, par les populations régionales, que principalement des petites ventes, au détail ou en demi-gros.

Cette différence se manifeste également dans les capacités hôtelières et de restaurations des deux villes. L'accroissement des échanges dans la zone transfrontalière a favorisé l'ouverture, près ou même dans le marché, de bars, de restaurants et d'hôtels. Mais, Himo n'accueillant pratiquement que les populations locales, compte surtout des bars, alors qu'à Taveta où viennent des personnes étrangères

²⁷ Article du *Daily Nation* du 13 mai 1998.

²⁸ Levés de terrain.

à la région dénombre davantage d'hôtels, représentant une activité économique non négligeable.

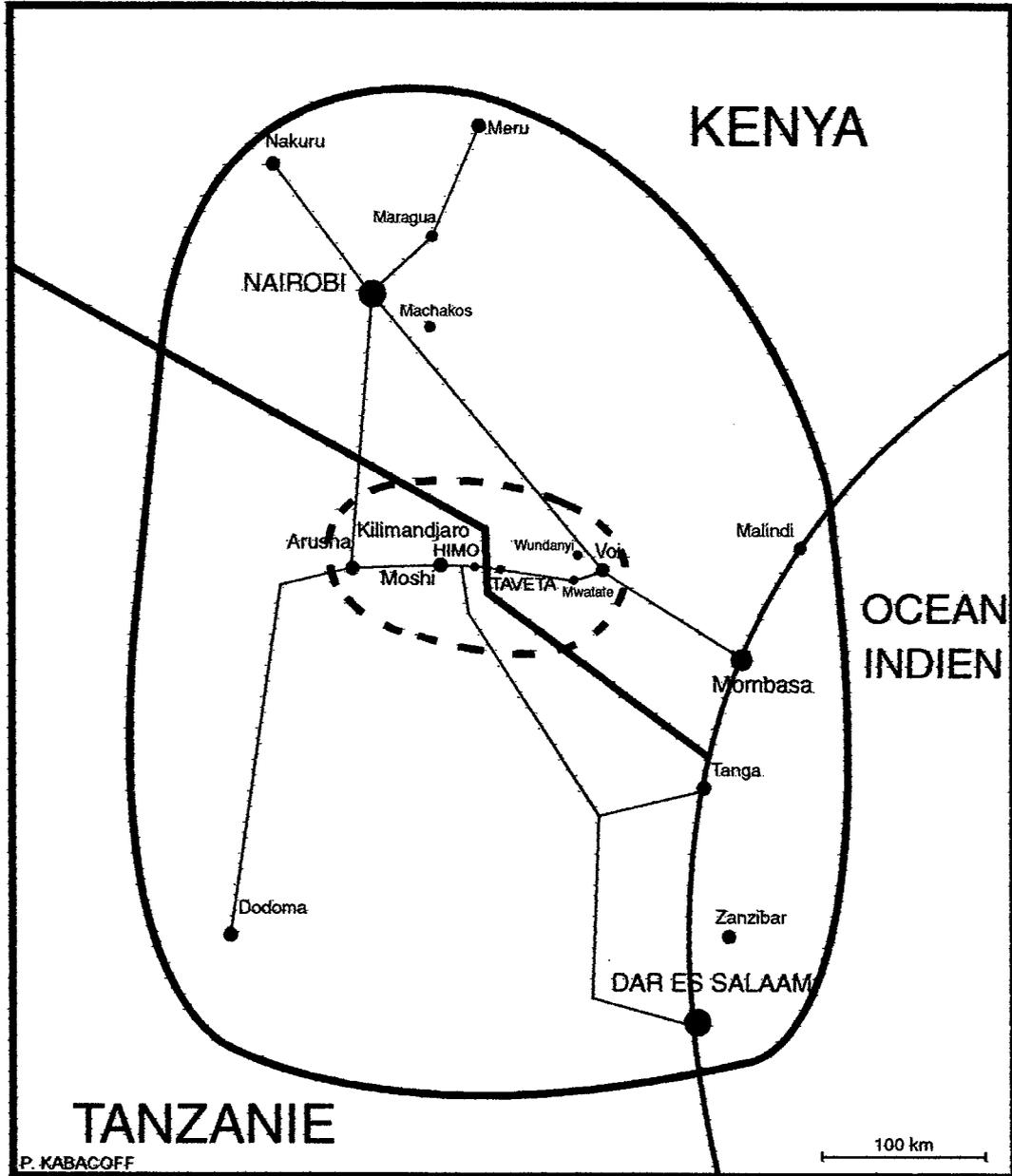
Nous pouvons montrer l'importance du rayonnement du marché de Taveta en constatant qu'il existe des bus de nuit, venant de Nairobi (12 heures de trajet), qui desservent cette ville uniquement pour les jours de marché, le mercredi et le samedi. Ces jours là, les compagnies sont assurées de faire le plein, et les bus qui arrivent très tôt le matin repartent dès midi ou le soir pour Nairobi.

Le marché de Taveta, où se vendent des produits en grosses quantités, a bien une aire d'influence plus importante que celle du marché d'Himo qui n'a qu'un rayonnement régional. Cependant, si ces deux villes organisent les échanges commerciaux, ils ne monopolisent pas le commerce transfrontalier, car il existe dans certains villages (Kileo, Holili ou Madarasani) des marchés qui bien qu'ayant une portée locale participent également à ces échanges

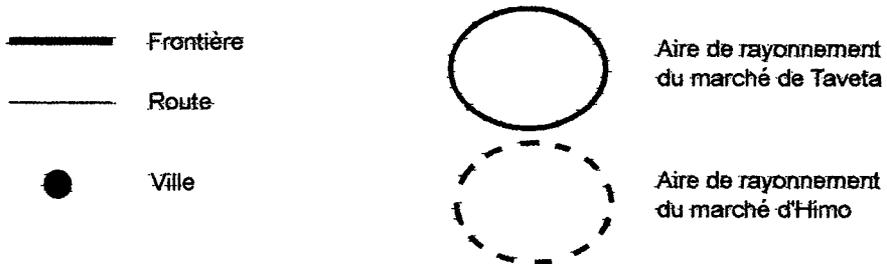
Les effets de contact de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta se traduisent essentiellement par l'importance des échanges commerciaux transfrontaliers organisés autour des marchés d'Himo et Taveta qui, bien que présentant des différences, polarisent les flux commerciaux entre les deux pays.

Figure n°14:

AIRE DE RAYONNEMENT DES MARCHES D'HIMO ET TAVETA



Source: d'après enquête de terrain.



TROISIEME CHAPITRE :

LA FRONTIERE : ZONE DE CONTACT.

La frontière dans la zone d'Himo/Taveta, est un lieu de nombreux franchissements. Au travers des multiples et divers échanges transfrontaliers, nous constatons que les populations locales des deux parties ont des rapports privilégiés entre elles qui prennent appui sur un commerce d'opportunité et des relations socioculturelles. Nous pouvons alors nous demander, si la frontière, qui est une ligne qui sépare, est également une zone de contact.

A – Une zone où ont lieu de nombreuses fraudes.

C'est dans les zones transfrontalière, à la périphérie des territoires nationaux, qu'a lieu le plus grand nombre de fraudes à l'encontre des Etats. Paradoxalement les agents de ces Etats participent à ce type d'échanges transfrontalier.

La contrebande représente la part la plus importante du commerce transfrontalier car elle génère plus de profits que les circuits officiels. La vente de produits de contrebande se concentre dans la zone d'Himo/Taveta car au-delà les contrôles sont plus nombreux et de là plus efficaces. Dans le marché d'Himo, quasiment tous les produits manufacturés provenant du Kenya, sont issus de la contrebande. Ceci explique que les prix soient peu élevés et donc attractifs, en comparaison avec de ceux pratiqués à Moshi ou à Arusha. Ainsi, un marchand fera plus de profit en vendant, à Moshi, des produits passés par la douane car à Himo les produits utilisant les *panya routes*, sont vendus deux fois moins cher. Nous constatons que plus l'on s'éloigne de la frontière, plus la contrebande diminue. Pour cette raison la

contrebande participe à faire des marchés d'Himo et de Taveta les marchés les plus importants de la région du mont Kilimandjaro.

Les moyens utilisés pour tromper la vigilance des agents des Etats sont divers. Certains déposent la marchandise dans des entrepôts placés le long de la frontière en attendant que des camions voisins viennent la récupérer. D'autres utilisent des procédés plus subtils, comme des somalis qui achètent directement aux fabriques des tissus destinés à l'exportation, c'est-à-dire moins chers que ceux consacrés au marché intérieur, mais dont la vente est interdite dans le pays ; ces tissus sont vendus à Taveta à des Tanzaniens avec un vrai/faux document « officiel » qui leur permettra de passer la douane légalement.

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'Etat et ses agents ne participent pas aux échanges transfrontaliers.

K. Bennafla rappelle que les termes de commerce « informel », « parallèle » ou « clandestin » sont utilisés injustement pour qualifier le commerce de contrebande, car les liens entre l'Etat et les opérateurs privés, pour ce type de commerce, s'entrecroisent. Certains commerçants préfèrent soudoyer les douaniers que de contourner les postes de contrôle afin d'éviter une perte de temps et d'argent. Pour K. Bennafla ce type de commerce transfrontalier « *relève de la fraude ou d'un commerce de contournement au sens où les acteurs s'évertuent à contourner les normes, les taxes et les règlements* » (BENNAFLA, 1999, p.45).

Durant notre séjour, l'hypocrisie des agents des Etats s'est révélée, quand un jour il a été décidé par les douaniers kenyans de retirer toutes les bières tanzaniennes des bars de Taveta, c'est-à-dire de tous les bars qui n'avaient pas les documents prouvant leur passage par le poste de douane. L'hypocrisie vient du fait, que les douaniers qui fréquentent ces mêmes bars et qui consomment ces mêmes bières, vendus au prix équivalent aux bières kenyanes, connaissent les irrégularités. Mais ils doivent répondre aux exigences du ministère et lui démontrer leur action de contrôle.

Mais il faut souligner qu'ils sont très faiblement rémunérés par l'Etat et cette forme de revenu leur permet de meilleures conditions de vie. Pour certains c'est une véritable entreprise, ils paient des indicateurs qui les renseignent sur le passage des camions de contrebande, afin de les racketter. En fait, il existe une réelle alliance entre les agents de l'Etat et les acteurs de ce type de commerce.

Mais, ces « *illégalités sont plus ou moins graves et, par-dessus tout, très relatives : elles sont à juger à l'aune d'une norme économique définie par l'Etat et souvent elle même innervée d'irrégularités liées à des pratiques de concussion et de corruption* » (*ibid.*). Si la fraude et la corruption sont générales au Kenya et en Tanzanie, elles sont plus nombreuses dans les zones transfrontalières en marge des centres des Etats.

Ainsi, la zone d'Himo/Taveta n'échappe pas à cette règle, c'est un lieu privilégié de ce type de commerce qui participe à son développement où les acteurs sont autant les commerçants et les agents des Etats. Ces pratiques affaiblissent les fonctions assignées à la frontière au profit des populations locales aux intérêts des Etats.

B – Une zone libre des contraintes de la frontière-ligne ?

Force est de constater que les populations locales ignorent les règles régissant la frontière, et dans leur grande majorité, la franchissent sans réel problème.

Dans la zone d'Himo/Taveta, les populations ont de fortes relations entre elles. Au-delà des sentiments nationaux, les frontaliers se respectent et se considèrent comme « frères », car de nombreuses familles vivent de part et d'autre de la frontière. Mais, aujourd'hui, celle-ci ne les empêche pas de se rencontrer librement.

Il est vrai que la plupart des frontaliers n'ont pas de passeport et n'en ont pas besoin pour se rendre dans la zone voisine. De fait, ils s'affranchissent des règles qu'impose la frontière car lorsqu'ils la traversent, c'est bien souvent en dehors du circuit des douanes, transgressant ainsi les lois des Etats. Cette transgression est jamais sans risque mais elle leur permet de profiter des contrastes territoriaux. L'ensemble des personnes interrogées, ne prend pas en considération la frontière, mais se méfient tout de même des agents de l'Etat du pays limitrophe. Un paysan kenyan originaire du terroir des Pare désirant acheter des engrais chimiques bon marché, ne fait pas un détour par la douane pour se rendre à Himo. Un jeune Taveta nous résumait la situation en déclarant : « *ce que l'on n'a pas ici, on va le chercher là-bas et inversement* ». Ceci

montre que la frontière, loin d'être une véritable barrière est une réalité dont les populations locales s'accommodent fort bien dans leur pratique du quotidien.

En effet, certaines personnes traversent plusieurs fois par jour la frontière, essentiellement pour le commerce, au point que nous pouvons nous demander si elle a encore une incidence sur ces individus, et que si vivre quotidiennement près d'elle et la franchir aussi aisément ne nous amène pas à penser qu'elle a pu être assimilée et « effacée » par les populations locales. Les Tanzaniens vont régulièrement au marché de Taveta, les Kamba kenyans, lors de la saison des pluies vont fréquemment dans leurs champs qui sont loués dans la partie tanzanienne, les *border-borders taxis*, kenyans ou tanzaniens, font au moins dix allers-retours par jour, entre Taveta et Holili. Ces pratiques courantes de la frontière démontrent que pour les populations locales elle constitue moins une barrière qu'un élément d'identification entre deux systèmes politico-institutionnels qu'il est normal et banal de franchir. Leurs discours à propos de la frontière, au travers des entrevues et des témoignages de la zone, reflètent qu'elle n'est nullement un obstacle à leur relations sociales.

Ceci doit être nuancé, car si le franchissement de la frontière est aussi aisé pour les populations locales, c'est en raison d'une politique permissive de la part des agents des Etats et d'un manque de moyens de contrôle. Mais au-delà de cette zone, que l'on peut délimiter, entre 10 et 30 km de part et d'autre de la frontière, la réglementation et les interdictions reprennent le dessus.

Par conséquent, dans la zone d'Himo/Taveta, la frontière n'est pas vécue aujourd'hui par les populations locales comme une contrainte, elle n'empêche pas leurs multiples relations transfrontalières. Elle est donc pour elles un état de fait dont elles savent tirer les meilleurs profits.

C – Des rapports privilégiés avec la frontière.

La frontière peut être considérée comme une zone dans laquelle s'établissent des relations privilégiées entre elle et les populations locales.

La frontière met en contact les populations des deux pays, car elle offre des avantages. Les Kamba de notre terroir d'étude tirent profit de leur présence proche de la frontière pour se livrer à un commerce transfrontalier frauduleux, certes modeste. Lors des saisons sèches, c'est-à-dire entre décembre et mars et entre juin et août, quand les cultures sont impossibles, ils vont à Holili ou Himo, acheter du maïs ou des haricots secs afin de les revendre au marché de Taveta. Ces marchandises sont difficiles à contrôler car elles sont dans des sacs qui ne mentionnent pas leur provenance. Lors de la saison des pluies ils abandonnent temporairement cette activité pour s'occuper pleinement de leurs champs.

Nous remarquons donc, qu'il existe une pratique saisonnière de la frontière. Pour les populations vivant dans des zones sèches qui ne permettent qu'une agriculture de subsistance, ce commerce saisonnier leur apporte un complément de revenu. Ces pratiques sont moindres dans le terroir Pare car les cultures irriguées demandent un entretien permanent.

Certains agents des Etats profitent eux aussi des aubaines pour se livrer à un petit commerce ; un agent de Taveta, du ministère de la pêche, nous révélait que : *« si nous n'avons pas les mêmes salaires que les fonctionnaires de Nairobi, ici, grâce à la frontière, nous pouvons, en faisant nous aussi du commerce, gagner un peu plus d'argent, et même l'économiser »*.

Le dynamisme commerciale de la zone d'Himo/Taveta permet donc la rencontre des différentes populations qui y résident, selon leur intérêts et leur nécessité.

Nous avons constaté, avec les éléments précédemment décrits (contrebande, commerce transfrontalier, relations sociales), que dans la zone d'Himo/Taveta le concept de frontière en tant que séparation perd de sa force. La frontière n'est plus

seulement une discontinuité mais également créatrice de continuité, et se présente à la fois comme une ligne de séparation et comme une zone de contact

La fixation de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie aurait pu avoir dans la zone d'Himo/Taveta avoir pour conséquence de créer une séparation marquée entre les populations respectives de ces deux Etats. Nous avons vu qu'il en était rien et que si une discontinuité politique existe bien elle crée une continuité en favorisant les relations sociales, les échanges commerciaux transfrontaliers et les migrations locales. La zone est devenue une zone de contact entre les populations qui trouvent dans la présence de la frontière et de ses effets la possibilité d'une réponse à leurs besoins et à leurs intérêts.

TROISIEME PARTIE

STRUCTURATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE (TRANS)FRONTALIER : LOGIQUES CROISEES DES ACTEURS FRONTALIERS ET DES ETATS

La frontière est une structure spatiale dynamique qui a de nombreux impacts sur les espaces qu'elle délimite. Qu'ils soient de séparation ou de contact, ces effets sont des éléments qui structurent et organisent la zone d'Himo/Taveta. L'analyse spatiale de l'organisation de cette zone nous permettra de distinguer un espace frontalier d'un espace transfrontalier. Ce dernier qui s'appuie essentiellement sur les marchés amène à penser que les échanges commerciaux transfrontaliers serait une source de déstructuration des territoires nationaux comme peut l'être les revendications ethniques.

PREMIER CHAPITRE :

LA STRUCTURATION DE L'ESPACE (TRANS)FRONTALIER D'HIMO/TAVETA : ESSAI DE DELIMITATION.

La frontière entre le Kenya et la Tanzanie, facteur de séparation et de contact, présente de multiples effets différents, directs et indirects, qui sont liés entre eux. Au travers de leurs précédentes analyses, nous allons essayer de montrer que ce sont ces effets qui définissent l'espace (trans)frontalier en partant de l'hypothèse que ce sont les effets-frontière qui structurent cet espace. Ainsi, nous pourrions essayer de délimiter l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta

A – Une frontière aux effets différents.

1 – Une frontière ambivalente.

La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie, dans la région d'Himo/Taveta, est en même temps séparation et contact.

Il est assez paradoxal de constater que la frontière est à la fois coupure et couture, car le rapprochement entre les deux collectivités situées de part et d'autre de la limite politique s'oppose à sa fonction première de délimitation et de séparation de deux ensembles territoriaux. Mais cet état de fait est-il vraiment un paradoxe ? Penser que la frontière est une stricte séparation c'est d'abord oublier les relations sociales préexistantes qui, certes modifiées par la présence de la frontière, continuent d'exister. C'est ensuite omettre la volonté des populations de tirer parti des contrastes territoriaux,

conséquence des effets de rupture. De plus, loin de s'opposer et de se faire face, les deux pays cherchent à développer entre eux leurs relations et les échanges. Par conséquent, les effets de séparation et de contact étant liés, nous pouvons qualifier la frontière d'ambivalente.

Mais, à la question de savoir si la frontière sépare plus qu'elle ne rapproche, il nous est difficile d'y répondre entièrement, car nous ne disposons pas d'assez d'éléments de réponse compte tenu de la durée limitée de l'étude de terrain.

Néanmoins, nous pensons que dans la région d'Himo/Taveta, elle est davantage une séparation qu'un lien entre les deux collectivités. Les raisons sont historiques, le tracé de la frontière n'a pas coupé les territoires ethniques d'origines, il correspond donc assez bien aux limites de peuplement, et, si les itinéraires de parcours du bétail des Massaï ont été brisés entre les deux lacs, c'est plus en raison des plantations de sisal et de la multiplication des exploitations agricoles que des effets directs de coupure liés à la frontière. Par conséquent, tout ceci donne une certaine légitimité à la frontière et les possibles rapprochements politiques et culturels de part et d'autre de celle-ci n'ont pas de raison d'être. De plus, nous pouvons souligner que dans la région les nombreuses migrations de populations originaires de l'intérieur des Etats, accroissent généralement les sentiments nationaux dans ces confins.

Dans une dimension culturelle il n'existe pas réellement d'échanges transfrontaliers. Certes Taveta, par sa situation dans une cuvette, peut recevoir uniquement la chaîne de télévision tanzanienne *ITV* et les populations kenyanes regardent donc que les programmes tanzaniens ; mais, la culture véhiculée par ce média n'a pas de conséquence, de ce côté de la frontière, sur les cultures locales car les personnes disposant d'un poste sont rares, en raison du faible niveau de vie et de l'électricité peu distribuée. L'absence de journaux provenant du pays limitrophe montre que les populations sont davantage tournées vers l'intérieur ; nous avons remarqué que les populations frontalières étaient davantage intéressées par les informations de leur pays. De plus, les Kenyans privilégient les journaux anglophones, comme le *Daily Nation*, alors que les Tanzaniens préfèrent les journaux en swahili. Les populations des terroirs Pare et Kamba ont abandonné les anciens rites et cérémonies ethniques qui les rassemblaient ; seules subsistent des cérémonies familiales comme les mariages ou les enterrements qui regroupent les familles dispersées de chaque côté de la frontière. Les

sentiments nationaux prennent même parfois le dessus sur les solidarités ethniques. Une vieille femme Kamba et kenyane de Lesesia racontait qu'il y a trois ans alors qu'elle possédait une maison et des champs le long de la frontière en Tanzanie, elle en a été chassée par une famille de sa même ethnie sous prétexte qu'elle n'était pas tanzanienne ; cet exemple semble montrer que l'identité nationale peut l'emporter sur l'identité ethnique, mais nous pouvons nous demander si cette identité ne cache pas parfois la recherche d'intérêts. Pour leur part, les Etats cherchent à développer le sentiment d'identité nationale et nous avons reçu le témoignage d'un Chagga tanzanien qui nous indiquait que les autorités tanzaniennes ne désignaient jamais de chef de *village* Kamba de peur d'assister à un rapprochement avec la communauté kamba kenyane.

Les échanges entre les collectivités kenyane et tanzaniennes proviennent surtout du commerce et malgré des relations familiales existantes dans celles-ci, nous pouvons dire que, dans la zone d'Himo/Taveta, la frontière remplit assez bien le rôle de séparation qui lui est assigné.

Toutefois, si la frontière sépare plus qu'elle ne rapproche elle est bien ambivalente et ses deux composantes de coupure et de contact déterminent des effets qui se manifestent dans la zone d'Himo/Taveta.

2 – Les effets-frontière : éléments de structuration de l'espace (trans)frontalier.

Comme nous l'avons vu, la frontière a un impact sur les espaces qu'elle partage et ses effets se traduisent à la fois par une séparation et un rapprochement entre ces espaces. L'espace (trans)frontalier est l'espace vécu dans lequel les individus ont une pratique de la frontière, où se nouent les interrelations sociales et projetées et perçues les valeurs psychologiques. Essayer de le délimiter implique donc de saisir à quelle profondeur se fait sentir la frontière

Les effets-frontière dans la zone d'Himo/Taveta ont été évoqués dans les parties précédentes en tant que frontière, facteur de séparation et de contact, qui induit des effets différents affectant l' espace (trans)frontalier.

Nous pouvons distinguer, toutefois, les effets directs des effets indirects. Les premiers ont pour origine le tracé qui a déstructuré l'espace préexistant et a provoqué l'apparition de deux systèmes politico-institutionnels où s'exerce la souveraineté des Etats. Ces effets directs proviennent également des fonctions qui sont attachées à la frontière. Qu'elles soient contraignantes ou non, ces fonctions ont des conséquences directes sur les échanges entre les deux pays. Durant la fermeture de la frontière, entre 1977 et 1983, la fonction de contrôle a été renforcée et a limité fortement les franchissements, sa réouverture a permis la reprise des anciennes. La frontière agit là comme un commutateur qui ouvre ou ferme, permet ou interdit.

La frontière a aussi des effets indirects, "*dans la mesure ou ce n'est pas le tracé qui est en cause, mais la ligne de souveraineté qui distingue une aire de décision d'une autre*" (RAFFESTIN, 1974b, p.13). Elle différencie, en effet, les politiques spécifiques de chaque Etat, qu'elles soient agricoles, industrielles, d'aménagement ou d'éducation, elles ont de fait un impact sur l'organisation sociale et les activités des populations frontalières qui cherchent constamment à tirer parti des contrastes territoriaux.

C'est donc l'analyse de la portée de ces différents effets-frontière qui va nous permettre de délimiter l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta.

B – Essai de délimitation de l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta.

Les effets-frontière ont des portées spatiales différentes de part et d'autre de la limite qui se manifestent en dégradé à partir de celle-ci. Leur aire d'extension varie dans le temps en fonction des décisions politiques du Kenya et de la Tanzanie et de la conjoncture.

1 – un espace formé graduellement.

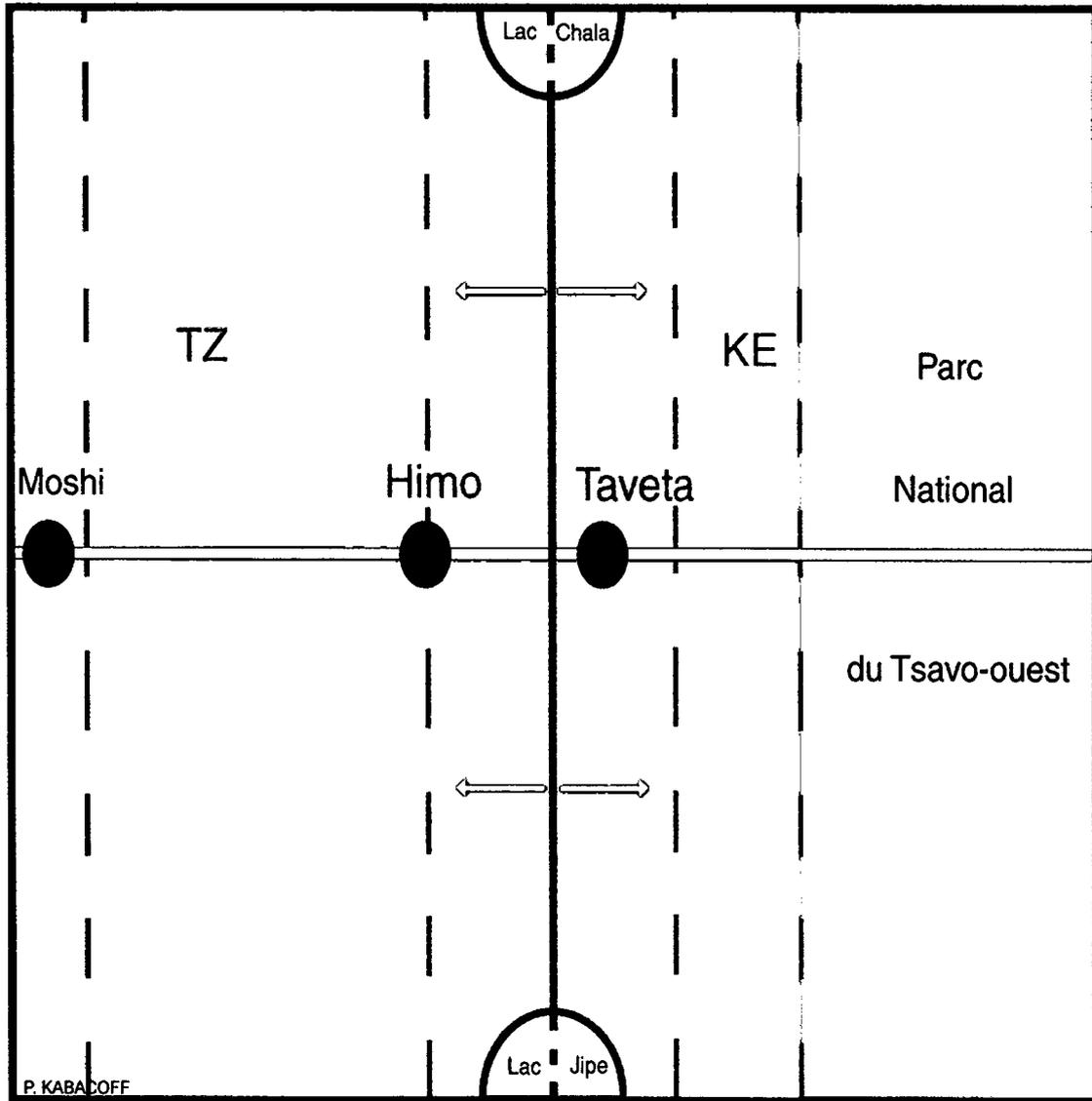
Les effets-frontière, ressentis fortement près de la limite politique, s'affaiblissent par degré à mesure que l'on s'en éloigne car elle perd de son influence en raison de la distance. L'espace (trans)frontalier dans la zone d'Himo/Taveta, structuré par les effets-frontière, serait un espace de forme graduelle autour de l'axe que représente la frontière. Sans prétendre à l'exactitude de notre découpage, les nuances sur le terrain étant difficilement perceptibles, nous pouvons toutefois distinguer dans chaque partie, trois paliers d'attraction.

La première zone est une bande d'environ 10 km. Bénéficiant particulièrement des tolérances douanières elle est celle où se sont le plus développés les échanges et par là, des pratiques de la frontière et des relations entre les deux collectivités importantes. Elle est caractérisée par la polarisation autour des marchés des deux villes frontalières d'Himo et Taveta mais aussi par la présence d'autres relations transversales non négligeables. Certaines personnes, trop éloignées des deux villes, préfèrent aller vers des marchés de brousse comme ceux de Chala ou Madarasani, certes plus petits, néanmoins plus proches de chez eux. Un vieux paysan kenyan du terroir des Pare racontait que, ne pouvant plus se rendre à vélo à Himo et en l'absence de *matatu*, il était dans l'obligation d'effectuer ses achats au marché de Kileo, moins bien achalandé. De plus, beaucoup de paysans, peuvent pour accroître leurs revenus ou suppléer à une mauvaise récolte, avoir une double activité en faisant du modeste et épisodique commerce transfrontalier. C'est également à ce niveau local que les effets de séparation se font le plus sentir. Ils sont notamment visibles dans le paysage (sisal) et dans la perception des identités territoriales et nationales. C'est dans cette zone aussi que les contrôles sont les plus nombreux.

Au delà de cette première bande, les pratiques frontalières décroissent. Des auteurs, comme C. Raffestin et C. Pradeau, étendent cette deuxième zone à 30-50 km à partir de la frontière. Nous retrouvons cette estimation dans notre cas particulier. Dans cette deuxième zone, les populations franchissent moins fréquemment la frontière mais elles sont encore très attirées par l'attrait des villes frontalières. Les réelles pratiques de la frontière, comme le commerce transfrontalier, diminuent et les populations ont moins de relations avec le pays voisin.

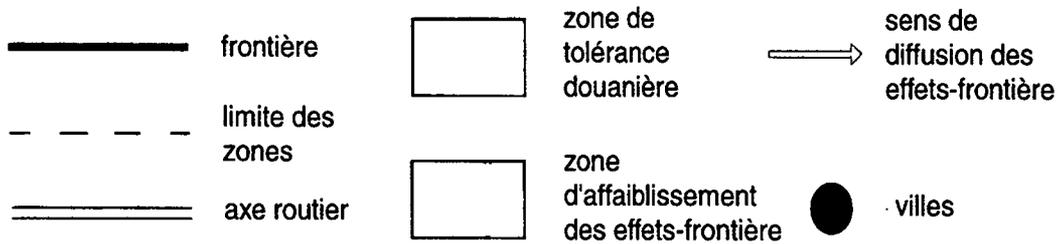
Figure n°15:

L'ESPACE TRANSFRONTALIER D'HIMO/TAVETA: UN ESPACE FORME PAR LES EFFETS-FRONTIERE GRADUELS



P. KABACOFF

Source: d'après enquête de terrain



Les population ayant moins de rapport avec la frontière, les perceptions et les représentations de la limite politique sont moins présentes dans leur quotidien et elles s'effacent à mesure que l'on s'en éloigne.

Dans la troisième zone, le reste du pays, les effets-frontière sont très faibles et très difficiles à cerner et les effets de contact sont concurrencés par des pôles intérieurs dynamiques.

2 – un espace de forme asymétrique et réticulaire.

Nous remarquons que la portée des effets-frontière est inégale d'un côté ou de l'autre. Ils sont facilités dans leur diffusion, en Tanzanie, par la bonne viabilité des routes bitumées qui peuvent, sur de longues distances et un temps plus court, drainer des personnes et des marchandises jusqu'à la frontière ; tandis que les pistes kenyanes en mauvais état en limitent et en ralentissent son accès. De plus, côté kenyan, la présence du *Tsavo National Park West* à environ une vingtaine de kilomètres de la frontière perturbe fortement, de ce côté, la propagation des effets-frontière. L'interdiction de construire à l'intérieur du parc empêche la création de marchés qui pourraient servir de relais à la diffusion des effets-frontière. Par conséquent, la limite ouest du parc constitue une importante coupure dans l'espace frontalier de Taveta et nous permet de localiser précisément la discontinuité entre la deuxième et la troisième zone de cet espace. Cependant, l'existence du parc et la mauvaise qualité de la route, n'empêchent pas les effets de se diffuser bien au-delà, jusqu'à Nairobi ou Mombasa, puisqu'un courant commercial existe entre ces deux villes et la zone d'Himo/Taveta. Les enjeux de la frontière sont ici particulièrement importants pour les marchands kenyans.

Paradoxalement, alors que le réseau routier est meilleur en Tanzanie, les effets-frontière se concentrent et se limitent principalement à une centaine de kilomètres car l'activité commerciale de la zone d'Himo/Taveta intéresse essentiellement la région du mont Kilimandjaro. Par contre dans la partie kenyane, ils s'étendent jusqu'à 300-500 km vers les centres urbains. Les raisons de cette asymétrie tiennent au fait que les lieux d'approvisionnement des produits agricoles tanzaniens sont les producteurs locaux ou les marchés de la région sud du Mont Kilimandjaro, tandis que les produits

manufacturés kenyans proviennent de centres urbains dynamiques (Nairobi, Voi, Nakuru) ou de ports (Mombasa). Cependant, nous avons constaté que des intermédiaires tanzaniens originaires de régions plus lointaines que celle du mont Kilimandjaro revendent des produits kenyans, venant de la zone d'Himo/Taveta, dans les marchés régionaux de Dar Es Salaam, Zanzibar, Tanga ou Dodoma.

Nous pouvons donc noter que les effets-frontière forts près de la limite politique s'affaiblissent lorsque l'on s'en éloigne mais se dynamisent à nouveau dans les centres économiques lointains.

Par conséquent, les espaces de part et d'autre de la frontière n'étant pas homogènes, l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta ne constitue pas un espace concentrique qui aurait pour centre le diptyque urbain frontalier et comme limite des cercles à l'intérieur desquels se feraient sentir les effets-frontière.

Il correspond davantage à un « *espace linéaire et réticulaire, ..., structuré en fonction d'axes et de passerelles, eux même flanqués de marchés au rôle clé* » (BENNAFLA, 1998, p.38). Cet espace transfrontalier s'étire donc le long des axes de transport, la voie ferrée mais surtout la route, qui relie la frontière aux pôles économiques intérieurs, lieux de consommation et d'approvisionnement, formant ainsi les extrémités de cet espace digité.

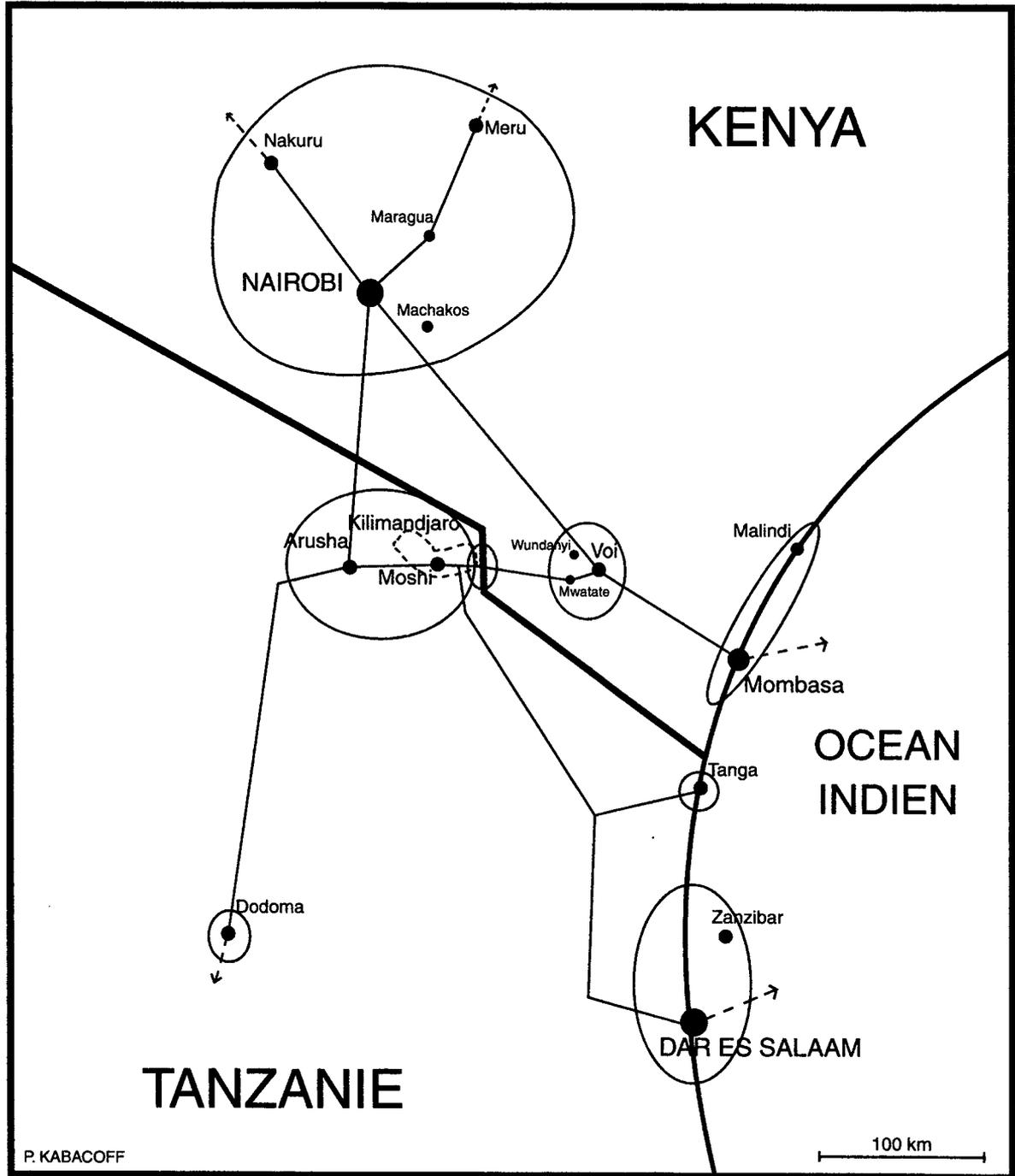
Ainsi, l'espace marchand qui se structure autour des réseaux commerciaux, forme, dans une dimension nationale, l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta. Nous constatons que les effets de contact affectent sur de longues distances l'espace transfrontalier, tandis que les effets de séparation se manifestent davantage dans un périmètre proche de la frontière.

L'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta serait donc formé d'une aire qui à cheval sur la frontière (notre zone d'étude dans laquelle se manifestent les effets de séparation et où sont privilégiées des relations entre frontaliers) est connectée par des lignes (les axes de transport) à des points (les centres urbains et les ports) eux même compris dans une aire (la zone de rayonnement de ces villes).

Ce système de réseaux marchands transnationaux qui structure cet ensemble transfrontalier peuvent être étendu au-delà des cadres territoriaux du Kenya et de la Tanzanie puisqu'il se greffe sur d'autres réseaux internationaux.

Figure n°16:

LES RESEAUX COMMERCIAUX: ELEMENTS STRUCTURANTS DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER D'HIMO/TAVETA



Source : d'après enquête de terrain

- | | | | | | |
|--|---------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------|
| | frontière | | ville: lieu de marché d'approvisionnement et de consommation | | place agricole du Mont Kilimandjaro |
| | axe routier structurant | | aire de rayonnement des centres urbains dynamiques | | zone d'étude (effets-frontière forts) |
| | prolongements des réseaux commerciaux | | | | |

Au travers du commerce de tissus et de produits industriels, comme les cosmétiques, nous avons vu que les marchés frontaliers sont compris dans une économie-monde et qu'ils sont intégrés aux réseaux commerciaux qui relient le monde indien et arabe (Dubai) aux Afrique Orientale, Australe et Centrale. Par conséquent, nous pouvons remarquer que l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta s'élargit bien au-delà des réseaux marchands transnationaux.

Cet ensemble asymétrique, distendu et réticulaire qui s'appuie sur les marchés frontaliers et qui est agencé graduellement par la diffusion des effets-frontière forme, sur de longues distances, l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta, dont la configuration évolue dans le temps.

3 - Un espace qui évolue dans le temps.

Le profil de l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta peut-être modifié en fonction de la portée des effets-frontière qui varient selon les changements se manifestant à la frontière-ligne.

Ces changements sont provoqués par les différentes décisions politiques des deux Etats qui peuvent décider d'ouvrir ou de fermer leur frontière.

Ainsi, avant la fermeture de la frontière, dans les années 70, l'économie socialiste de la Tanzanie, et ce malgré l'*EAC*, stimulait très peu les échanges transfrontaliers entre les deux pays, donc la faible diffusion des effets-frontière délimitait notre espace transfrontalier sur des distances plus courtes qu'aujourd'hui. La fermeture de la frontière par les Tanzaniens limitait davantage leur propagation et l'espace transfrontalier se serait contracté au niveau régional. Puis, sa réouverture, la libéralisation économique de la Tanzanie et l'accroissement des échanges transfrontaliers, ordonnés par les institutions internationales, ont accru la portée des effets-frontière et formé un espace comme nous venons de l'analyser.

Les effets de la frontière, à la fois séparation et contact, sont ambivalents ; leur compréhension nous a permis de délimiter l'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta. Nous constatons que cet espace se caractérise par plusieurs formes (en dégradation, asymétrique, distendue et réticulaire) qui sont interdépendantes et participent toutes à l'organisation spatiale originale de la zone d'Himo/Taveta.

DEUXIEME CHAPITRE :

ORGANISATION DE L'ESPACE

(TRANS)FRONTALIER.

La zone d'Himo/Taveta a une organisation spatiale spécifique liée à la frontière et ses effets. Nous remarquerons que la zone comprend plusieurs types d'espace qui doivent leur différence à l'ambivalence de la frontière. En raison de leur organisation originale et de leur position périphérique dans des Etats centralisés, les zone frontalières d'Himo et Taveta peuvent être considérées comme des marges autonomes ; toutefois, nous remarquons qu'elles restent unis à leur Etat respectif. Mais, elles apparaissent aussi comme des espaces fragiles.

A – La frontière : élément d'organisation spatiale.

Si, depuis la colonisation, la frontière a juxtaposé deux organisations spatiales différentes, nous constatons, néanmoins qu'elle lie les deux espaces frontaliers, créant ainsi une organisation spatiale spécifique. Notre étude étant de grande échelle ne nous permet pas une analyse spatiale approfondie au-delà de notre terrain d'enquête. Nous nous en tiendrons donc à la dimension régionale de l'espace (trans)frontalier.

1 – La frontière juxtapose deux organisations spatiales.

Dans notre zone d'étude, l'organisation de l'espace préexistante à la frontière a été transformée par la volonté des colonisateurs, mais surtout des deux nouveaux Etats indépendants, de contrôler et d'aménager leur territoire.

Ces distinctions dans l'organisation de l'espace (trans)frontalier ont été évoquées dans la première partie où les effets de séparation mettent en évidence deux systèmes politico-institutionnels. Nous pouvons mentionner, comme exemple, que les champs de sisal autour d'Himo, implantés pendant la colonisation, ont été détruits, à la fin des années 60, pour faire face à la pression démographique en pays Chagga et permettre à la ville de se développer, alors que ceux de Taveta, malgré leur abandon, demeurent, empêchant un développement de la ville vers l'ouest.

Les différences d'organisation peuvent également tenir du découpage administratif des espaces frontaliers. Tandis que l'espace frontalier de Taveta est circonscrit à l'intérieur du *sub-district* du même nom, celui d'Himo est compris dans trois *districts* : Rombo, Moshi-Rural et Mwangi. Himo, n'étant pas un chef-lieu de district, il ne constitue donc pas un centre polarisateur des décisions étatiques, à l'inverse de Taveta qui concentre de nombreux représentants des ministères. S'il est vrai que les États kenyan et tanzanien sont très peu décentralisés, ce découpage peut avoir une influence sur l'organisation de chaque espace frontalier.

La frontière et ses effets de séparation ont donc dissocié deux espaces distincts, organisés différemment, la zone d'Himo/Taveta comprend donc sur le même plan deux espaces frontaliers, sur lesquelles vient se superposer un autre espace.

2 – Mais elle superpose une autre organisation spatiale.

Il existe une organisation spatiale qui s'étend sur toute la zone d'Himo/Taveta ; les raisons sont à chercher dans les effets de contact de la frontière. L'organisation de cet espace s'articule autour des deux centres urbains d'Himo et Taveta et s'est formé autour de leur complémentarité.

Himo et Taveta, situés au croisement de nombreuses routes constituent dans l'organisation des échanges des carrefours dans leur région frontalière respective.

Himo est à l'intersection de la route de Marangu et de la route Moshi-Mombasa qui sont des voies joignant les régions est et sud du Mont Kilimandjaro. La ville est

également située à 3 km du carrefour qui relie Arusha et Moshi à Dar Es Salaam. Si Taveta est seulement traversé par l'axe important de Moshi-Mombasa, elle est intégrée à un réseau routier dont la configuration en étoile est centrée approximativement sur la ville. Elle est, en effet, placée à moins de 10 km du carrefour où se croisent la route nord-sud, Rombo-Jipe, et la route majeure ouest-est, Moshi-Mombasa.

Les villes d'Himo et Taveta sont donc, par leur activité et leur situation, des lieux centraux dans les régions frontalières, même si Himo a une influence moindre sur son espace environnant. Cette dernière est elle-même sous l'influence de la ville de Moshi, proche de 30 km, mais aussi d'Arusha qui concentrent, comme Moshi, les services de leur *Region*, alors que la ville kenyane a une activité commerciale plus importante que sa voisine ; son influence s'étend plus en profondeur en Tanzanie, et elle regroupe tous les services administratifs de la *division*, rayonnant de ce fait sur un espace plus vaste vers l'intérieur.

Toutefois, les deux villes ne fonctionnent pas séparément, leur complémentarité forme au contraire un système de relations sociales qui organise l'espace transfrontalier. Cette organisation repose sur les solidarités familiales, les migrations de travail et scolaires mais elle s'articule essentiellement autour des marchés des villes et des villages. Par exemple, les jours de marché sont répartis dans la semaine pour ne pas se concurrencer, mercredi et samedi pour Taveta, et lundi et jeudi pour Himo. Avant la réouverture de la frontière, en 1983, les marchés avaient lieu en même temps, mais le développement des échanges et l'accroissement du marché d'Himo ont incité les Tanzaniens à modifier les jours de marché dans la semaine.

Le village d'Holili a également bénéficié de la reprise et de l'accentuation des échanges transfrontaliers. Il y a encore vingt ans ce n'était qu'un petit hameau comme l'attestent les cartes topographiques, puis, favorisé par sa situation sur l'axe important entre les deux villes dynamiques, il s'est grossi de personnes cherchant à exploiter les avantages offerts par la frontière en édifiant des échoppes et des bars. C'est aujourd'hui un village d'environ 300 habitants²⁹ qui s'est doté d'un marché. Ce marché, et ce n'est pas un hasard, a lieu le mardi et le vendredi, c'est-à-dire entre ceux de Taveta et d'Himo. S'il n'est que local, le marché d'Holili cherche à se développer et à partager

²⁹ Entretien avec le chef de la localité d'Holili.

avec les deux autres une clientèle particulièrement nombreuse. Le rayonnement de ce nouveau village est notable car les Kamba kenyans préfèrent maintenant se rendre à Holili qu'à Taveta.

Cette répartition dans la semaine des jours de marché entre les deux villes atteste de la complémentarité de Taveta et d'Himo entre lesquels vient s'insérer un troisième, Holili.

Cet espace, polarisé par Taveta et d'Himo, est également organisé par des villages de taille inférieure.

Ces localités sont des villages-marchés dans lesquelles on trouve des produits manufacturés kenyans et des denrées agricoles tanzaniennes. Ces marchés de brousse constituent les satellites des deux principaux marchés. Les localités situées sur des passages stratégiques de contrebande servent également d'entrepôts en stockant et en redistribuant les marchandises. Par conséquent, à des relations ville-campagne à caractère national, s'ajoutent des relations ville-campagne à caractère transnational.

Nous constatons que les espaces séparés par la limite politique sont étroitement liés. Il s'en dégage une organisation spatiale particulières qui avec les effets de contact ont créé un espace transfrontalier qui se superpose aux espaces frontaliers.

Dans une dimension nationale, les espaces frontaliers d'Himo et de Taveta peuvent être considérés comme des périphéries et la zone d'Himo/Taveta, de part son organisation spatiale transfrontalière, perçue comme une zone autonome.

B – La zone d'Himo/Taveta : une périphérie?

La frontière étant l'enveloppe continue des Etats, les régions frontalières de Taveta et d'Himo sont situées en bordure de ces ensembles spatiaux. Les organisations des espaces kenyan et tanzanien sont « *spontanément centralisés* » (PRADEAU, 1994, p.149) par les lieux de décisions politiques et économiques, respectivement Nairobi et Dar Es Salaam. Nous pouvons donc penser que ces régions frontalières constituent des

marges au regard des Etats et sont des enclaves ou plus particulièrement des « *périphéries nationales* » comme les nomme O.J. Igue ; mais est-ce que ces appellations correspondent bien à la zone d'Himo et Taveta ?

1 – Ces espaces frontaliers peuvent être considérés comme des périphéries.

Lorsque nous regardons la position géographique des ces régions par rapport aux centres nous pourrions soutenir et affirmer qu'elles sont des périphéries. Mais il s'agit d'abord d'analyser si elles en présentent les caractéristiques au sens péjoratif du terme, c'est-à-dire des espaces délaissés par les Etats.

a – Des enclaves ?

Certaines particularités des régions frontalières d'Himo et Taveta pourraient laisser croire qu'elles des marges ou des enclaves. C. Pradeau souligne que « *les impulsions parties du centre ont tendance à s'affaiblir aux périphéries. Les régions frontières sont de ce fait peu ou prou laissées pour compte, ou aménagées en fonction de considérations spécifiques, assimilées à des marges* » (PRADEAU, 1994, p.150).

La région de Taveta fait figure d'enclave lorsque l'on regarde l'aménagement du réseau routier. D'une part l'état déplorable des pistes limite son accessibilité et d'autre part sa mauvaise configuration l'éloigne du centre puisque le parcours de Nairobi jusqu'à Taveta implique de passer par Voi, soit un détour de 450 km. La crise du sisal, culture de rente de la région, n'incite pas les dirigeants kenyans à améliorer les routes et à favoriser son accès. De plus, sa situation, comprise en le *Tsavo National Park West* et la frontière, fait de la région de Taveta un isolat dans l'espace kenyan relié seulement au centre par un cordon routier.

En matière de transports en commun, les régions frontalières constituent des culs-de-sac, car la liaison Mombasa-Moshi, passant par Taveta et Himo, a été interrompue, il y a quelques années, à cause de sa mauvaise rentabilité. Il serait question aujourd'hui de l'ouvrir à nouveau, en raison sûrement de l'accroissement des

échanges transfrontaliers. La liaison ferroviaire Voi-Moshi pour les voyageurs a été également suspendue en 1994 pour des raisons que nous ignorons. Les régions frontalières d'Himo et Taveta sont des culs-de-sac pour les transports en commun et deviennent de véritables bouts du monde quand la frontière est fermée aux franchissements.

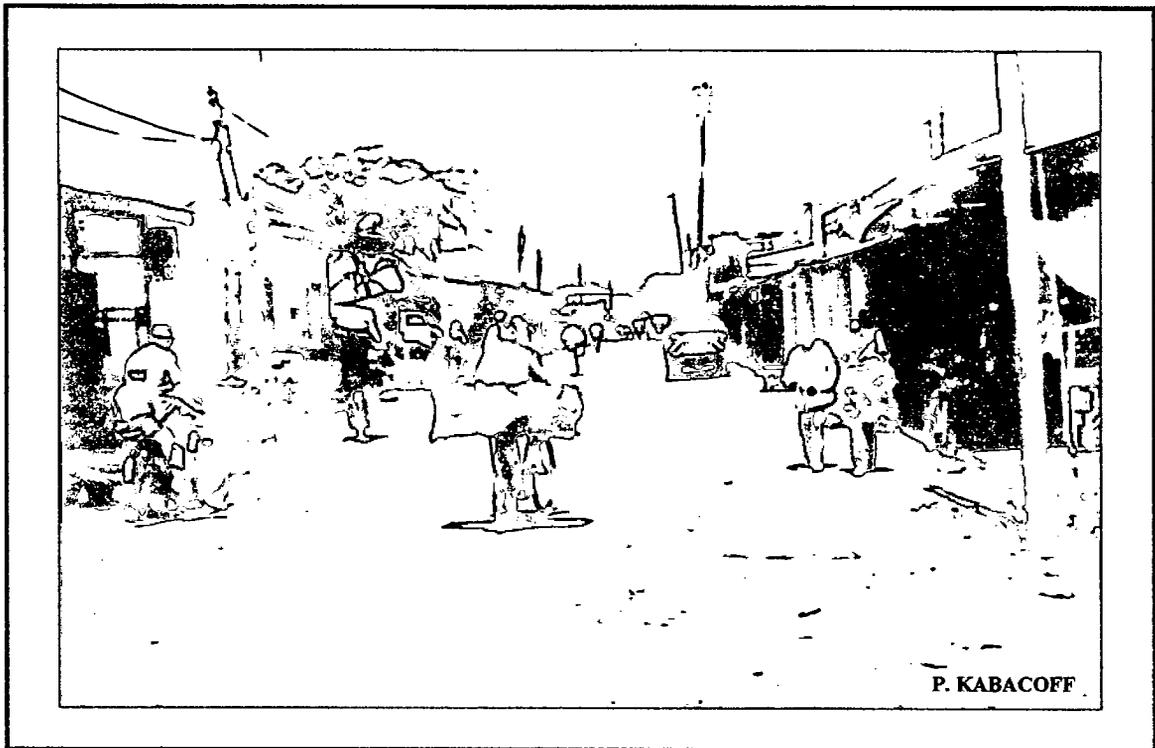
Les villes d'Himo et Taveta sont médiocrement aménagées. Si l'adduction d'eau est assez bonne grâce à l'eau abondante du Kilimandjaro, le réseau électrique laisse plus qu'à désirer, la majorité des maisons individuelles ne sont pas alimentées. A l'intérieur des villes les rues ne sont pas goudronnées et le tracé de la voirie est superficiel ; que ce soit à Himo ou Taveta en dehors des centres des villes il n'existe plus de véritables rues. Hormis les places marchandes relativement structurées, l'habitat n'a aucune organisation. Les constructions en dur sont principalement les bâtiments administratifs et religieux (églises et mosquées), les infrastructures socio-éducatives (écoles et dispensaires) et certains magasins, tandis que les habitations sont construites avec des matériaux de terre et de bois. Himo et Taveta « *s'apparentent plus à des villages-tas grossis par l'accrétion de boutiques qu'à de véritables villes* » (BENNAFLA, 1999, p.40).

Enfin, la pauvreté des deux régions frontalières et particulièrement celle de Taveta tendent à montrer qu'elles sont des périphéries. Si sur les versants du Mont Kilimandjaro et dans les zones irriguées de la bananeraie de Taveta les populations ont un niveau de vie relativement élevé, grâce à une agriculture performante, celles de la plaine sèche sont pauvres et ne pratiquent qu'une agriculture de subsistance. Contrairement aux premières elles sont isolées des réseaux commerciaux de denrées agricoles. Et bien que le commerce transfrontalier permette d'importants profits, ceux qui s'en enrichissent habitent rarement près de la frontière mais plutôt dans les centres urbains, comme Nairobi, Mombasa, Moshi ou Dar Es Salaam, et n'investissent pratiquement pas dans ces régions

Les régions frontalières d'Himo et Taveta présentent les particularités qui tendent à affirmer qu'elles sont des « *périphéries délaissées* », pour reprendre le terme d'A. Reynaud.

Planche photographique n°12:

TAVETA : UNE VILLE MEDIOCREMENT AMENAGEE



Dans cette rue principale où sont concentrés les magasins de gros, l'état de la voirie montre que Taveta est une ville mal aménagée.

b – Des « périphéries nationales ».

Les régions frontalières apparaissent également comme des « *périphéries nationales* » (IGUE, 1995, p.57), selon la dénomination de O. J. Igue. Les « *périphéries nationales* » caractérisent les régions frontalières dynamiques ayant un fonctionnement autonome vis-à-vis des Etats. Les régions d'Himo et Taveta semblent correspondre à cette définition et ce pour plusieurs raisons.

Pour répondre au partage colonial, les populations ont réalisé « *un système de régulation sociale et économique, fondé sur l'intensité des migrations et des échanges commerciaux. Ces échanges commerciaux, lorsque leur animation est assurée par les populations vivant à cheval sur [la] frontière, favorisent la naissance de villes frontalières et stimulent la croissance des localités déjà existantes dans la zone* » (*ibid.*). Si les populations de la zone d'Himo/Taveta ne sont pas, comme nous l'avons vu, vraiment des victimes du partage colonial, nous constatons que la naissance du village d'Holili et l'accroissement des villes d'Himo et Taveta, dus aux échanges transfrontaliers, vérifient cette première hypothèse.

« *Généralement, ces centres urbains sont disposés les uns en face des autres avec l'apparition d'agglomérations jumelles dans les principaux points de passage* » (*ibid.*). Cette hypothèse est encore confirmée par la complémentarité de Taveta et d'Himo sur l'axe majeur de Mombasa-Moshi.

Enfin, « *ces agglomérations servent aussi de support à la création d'un important réseau de marchés frontaliers dont bon nombre sont aussi des marchés jumeaux* » (*ibid.*). Nous constatons, en effet, qu'en dehors des deux principaux marchés frontaliers, il existe des marchés frontaliers jumeaux de moindre mesure comme ceux de Madarasani et Kileo, et qu'ils sont organisés autour d'Himo et Taveta.

A ces spécificités, l'auteur ajoute que les « *périphéries nationales* » sont des espaces autonomes à l'écart des lois qui régissent les Etats, car elles sont de « *véritables enclaves qui s'imposent par leur rôle économique et social aux Etats-Nations limitrophes* » (IGUE, 1995, p.58).

Cette autonomie est caractérisée par un marché parallèle de changes situés à l'intérieur des marchés d'Himo et Taveta, mais aussi d'Holili près de la frontière. Elle

est également marquée par un contrôle douanier inefficace, en raison de la perméabilité de la frontière et de leurs liens avec les commerçants ; beaucoup de marchandises supposées être taxées échappent aux taxations de l'Etat qui ne maîtrise pas non plus les nombreuses migrations transfrontalières journalières.

Les régions frontalières d'Himo et Taveta apparaissent donc bien comme des périphéries où l'intervention des Etats est faible, les laissant développer des activités qui vont à l'encontre de leur intégrité. Cependant, elles sont loin d'être isolées dans l'espace national.

2 – Des régions intégrées à l'espace national.

S'il est vrai que les populations en marge des territoires nationaux semblent détourner les règles étatiques et se moquer des limites qui y sont définies, le terme d'espace autonome pour les qualifier paraît être trop restrictif car il n'y a pas de réelle opposition entre les populations frontalières et l'Etat. Nous remarquons, en revanche, que les régions frontalières sont plus proches des centres qu'elles n'y paraissent.

La région frontalière d'Himo n'est nullement isolée dans l'espace tanzanien. Bien au contraire, elle appartient à un ensemble plus vaste, la région du Mont Kilimandjaro, qui fait figure de centre secondaire de la Tanzanie.

Elle est, en effet, une riche région agricole grâce à son agriculture basée sur l'exportation de la banane et du café. Elle bénéficie également des retombées économiques du tourisme, car elle est le point de ralliement des personnes qui veulent grimper la montagne mythique ou visiter les parcs animaliers. La région est polarisée par deux agglomérations importantes, Moshi qui dispose notamment d'un aéroport international et Arusha, ville elle aussi internationale puisqu'elle abrite le tribunal pénal d'Afrique de l'Est. Enfin, elle est région relativement bien aménagée en routes bitumées, et les relations avec Dar Es Salaam sont rapides grâce à une route de bonne praticabilité et une ligne de chemin de fer.

Par conséquent, la région frontalière d'Himo étant incorporée à cet ensemble, elle ne peut pas être qualifiée d'espace délaissé ou de « *périphérie nationale* ».

La région frontalière de Taveta n'est certes pas dans les mêmes dispositions, mais n'est pas pour autant une enclave autonome.

La région ne peut être autonome quand la ville principale est un chef-lieu de district où est largement représenté l'Etat, avec notamment un *District Officer*. Elle dépend également des centres urbains du pays car, mis à part le commerce transfrontalier, son économie dominante, la culture de la banane, nourrit Nairobi, Mombasa et Voi.

La région frontalière de Taveta ne peut pas être non plus considérée comme une enclave ou un isolat. Si les déplacements en direction de Nairobi sont fastidieux du côté est, dans la partie ouest, l'accès à la capitale kenyane est moins long et est facilité par la bonne qualité de la route, goudronnée à partir d'Holili. Beaucoup de personnes qui disposent d'un passeport, préfèrent utiliser la liaison directe par bus Moshi-Nairobi qui permet un gain de temps, du moins si la frontière n'est pas fermée.

Nous pouvons donc conclure que les régions frontalières d'Himo et Taveta, de par leur localisation géographique excentrée et leurs caractères de marges pourraient être des périphéries délaissées ou des « *périphéries nationales* », mais au contraire nous préférons parler, pour ces espaces frontaliers, de périphéries intégrées aux centres des Etats, même si ce sont des espaces fragiles.

C – Toutefois, des espaces fragiles.

L'espace transfrontalier d'Himo/Taveta est sensible aux changements qui s'opèrent à la frontière car il dépend en grande partie de celle-ci.

Le fait qu'Himo et Taveta, ainsi que les villages satellites, « *tirent leur dynamisme d'une seule activité, le commerce, les rend particulièrement vulnérables en cas de retournement de conjoncture* » (BENNAFLA, 1999, p.41). Taveta tire davantage ses ressources de la frontière et de son marché que de ses fonctions administratives. Si

les fonctions fiscales et de contrôle de la frontière sont renforcées, on risque d'assister à une diminution des échanges et, de là, au déclin des marchés. La fermeture complète de la frontière aggraverait davantage la situation et ne profiterait qu'à une petite partie de la population capable en renforçant le commerce de contrebande. Dans ce l'espace transfrontalier qui a la fonction d'un sas en raison de la complémentarité des deux villes, sur un axe routier, deviendrait alors une impasse et la zone d'Himo/Taveta subirait d'importantes retombées négatives.

La région frontalière de Taveta dépend aussi des infrastructures routières du Kenya. Lors de la forte saison des pluies en 1998, appelée, parfois injustement par les populations locales El Nino, les routes ont été, sous la force érosive de l'eau, rendues impraticables, isolant ainsi Taveta du reste du Kenya. Les paysans n'ont pas pu, de ce fait, écouler leurs productions et ils les ont détruites ou laissées moisir. Les commerçants ont pu difficilement s'approvisionner de produits manufacturés à Nairobi et Mombasa ce qui a eu pour effet de réduire l'activité du marché. Mais cette infortune des Kenyans a profité aux Tanzaniens qui, grâce à leurs routes, ont pu vendre leurs marchandises au marché de Taveta. Enfin, un douanier nous apprenait que lors de fortes et longues pluies, les pistes qu'utilisent les contrebandiers deviennent boueuses et les camions s'y embourbent ; ils passent alors la frontière dans la région d'Oloitokitok, au nord du Kilimandjaro.

Les régions frontalières d'Himo et Taveta sont donc des espaces économiques sensibles aux mutations de la frontière et aux relations entre le Kenya et la Tanzanie. Celle de Taveta est de plus fragilisée par une mauvaise politique régionale de l'Etat kenyan qui néglige l'aménagement des routes.

Ces espaces transfrontaliers, où dominent les échanges commerciaux, sont pour certains auteurs une menace à l'intégrité des Etats, mais il n'en est pas forcément le cas de la zone d'Himo/Taveta au regard des conditions locales.

TROISIEME CHAPITRE :

COMMERCE TRANSFRONTALIER ET ETAT : LA FIN DES TERRITOIRES NATIONAUX ?

Cette question reprend sous la forme interrogative l'affirmation B. Badie³⁰. Elle est tirée du titre de la synthèse de K. Bennafla³¹ qui montre que les échanges commerciaux transfrontaliers ne sont pas une forme de contestation des territoires nationaux mais au contraire qu'ils peuvent les consolider. Nous allons, au travers de son article, essayer de voir si les échanges commerciaux transfrontaliers dans la zone d'Himo/Taveta sont une menace ou un atout pour les Etats tanzanien et kenyan.

A – Les activités commerciales à la frontière : une négation des territoires des Etats.

Sous divers noms, « *périphérie nationale* » (IGUE, 1995, p.57), « *régionalisme transétatique* » (BACH, 1994, p.99) ou « *région informelle* » (RAISON, 1993, p.17), beaucoup d'auteurs ont voulu démontrer qu'avec la « privatisation » des Etats, le développement des activités commerciales, dans certaines zone transfrontalières, est un mode de contestation, ou du moins une négation, des territoires nationaux hérités du partage colonial.

³⁰ BADIE B. ; *La fin des territoires*, 1995, Fayard, Paris, 276 p.

1 – « Privatisation » des Etats et accroissement des échanges commerciaux transfrontaliers.

Aujourd'hui, avec l'affaiblissement des Etats kenyan et tanzanien, nous pouvons nous demander si les échanges commerciaux transfrontaliers tirent parti du désengagement des Etats à maîtriser et contrôler leur territoire national.

Depuis une décennie, on assiste sur le continent africain à une « privatisation » des Etats, sous la forme d'un assainissement politique et économique imposé par le FMI et la Banque Mondiale.

Sous le joug de la dette, après leurs déboires économiques, du début des années 80, dus de la crise des matières premières, le Kenya et la Tanzanie n'ont pas pu échapper à ces mesures, car les institutions internationales leur ont reproché un manque de démocratie et une trop grande participation aux différentes activités économiques. En Tanzanie, l'économie socialiste a été remplacée par une économie de marché et dans les deux pays on assiste à moins d'interventionnisme, se traduisant par différents programmes d'ajustement structurel. Les dépenses publiques diminuent au profit de l'essor du secteur privé puisque au Kenya, en 1994, le secteur public représentait 45,7% des actifs contre 54,3% pour le secteur privé alors qu'en 1990 les deux s'équilibraient avec respectivement 49,7% et 50,3%³².

Cette « privatisation » des Etats pose aujourd'hui le problème de leur capacité à exercer une souveraineté territoriale et de maîtriser la planification et l'aménagement du territoire. Ce désengagement et le faible encadrement laissent croire que les zones frontalières, en position périphérique des territoires nationaux, surtout Taveta, sont quelque peu laissées à l'abandon. On assiste à une distension des liens entre les Etats et leurs agents et à une expansion de l'économie délictueuse. Les acteurs frontaliers profitent de cette situation favorable pour développer les échanges commerciaux transfrontaliers illégaux. Les Etats participent peu au développement des activités commerciales à la frontière, qui restent l'affaire de commerçants privés, détournant les circuits officiels. De plus, « *les agents de l'Etat ont autre chose à faire, pour survivre* » (RAISON, 1993, p.7), que de faire régner l'ordre.

³¹ BENNAFLA K. ; *La fin des territoires nationaux ?*, Politique Africaine, n°73, mars 1999, pp. 24-49.

³² Republic of Kenya, Economic Survey (Various issues).

Ainsi, le déclin relatif des Etats aurait pour conséquence de favoriser le développement des échanges commerciaux transfrontaliers qui seraient une forme de contestation ou négation des territoires nationaux.

2 – Ces échanges transfrontaliers sont un mode de contestation ou de négation des territoires nationaux hérités de la colonisation.

Nous avons déjà montré, avec les « *périphéries nationales* » (*ibid.*), que l'espace transfrontalier d'Himo/Taveta pouvait être considéré comme une zone à cheval sur la frontière, qui s'est relativement affranchie des règles étatiques et dispose de ressources spécifiques (entrepôts, marché parallèle de change...). Cette relative autonomie peut être perçue comme une menace pour l'intégrité des Etats kenyan et tanzanien et une remise en question du tracé de la frontière héritée du partage colonial.

Nombre d'auteurs condamnent le tracé arbitraire des frontières par les colonisateurs en séparant les populations et en engendrant une balkanisation du continent africain. Aujourd'hui, les nouveaux Etats indépendants n'en ont pas modifié les contours, même si ils ne correspondent pas aux réalités africaines et leurs dirigeants sont obligés d'utiliser la force ou la corruption pour en conserver la maîtrise. On constate, en effet, que la grande taille du Kenya et de la Tanzanie, les empêche de contrôler complètement leur territoire, ce qui génère des conflits, comme la rébellion des Somalis au nord du Kenya. Cette artificialité des frontières rendrait les deux Etats non viables, les échanges commerciaux transfrontaliers seraient alors une réponse à l'incapacité des Etats à redistribuer les richesses à l'ensemble du pays

Ces flux commerciaux sont tantôt qualifiés d'«informels», «parallèles», «souterrains» ou «clandestins», mais ils regroupent tous une même réalité qui est de sortir des circuits officiels. Dans ces espaces en périphérie des territoires centralisés, ce fonctionnement transfrontalier traduirait « *la volonté des populations de créer d'autres types de relations pour se protéger contre les conséquences négatives de la partition* » (IGUE, 1995, p.46). Ainsi les acteurs frontaliers auraient adopté un

modèle propre de régulation économique et sociale, ce que l'on observe dans la zone d'Himo/Taveta.

Nous avons vu certains aspects de ce fonctionnement dans la zone d'Himo/Taveta avec ses caractéristiques de « *périphérie nationale* » et d'espace autonome. Mais d'autres irrégularités, comme l'utilisation courante de la double nationalité, ajoutent encore au caractère affranchi de la zone, ce qui va encore à l'encontre de la réalisation des deux Etats-nations.

D.C. Bach n'hésite pas à parler, pour ce dysfonctionnement des Etats, de « *régionalisme transétatique* » (*ibid.*). Pour lui les flux transfrontaliers s'inscrivent dans une spirale de contestation de l'assise territoriale et de déstructuration des Etats ; donc, à la désétatisation viendrait s'ajouter la déterritorialisation des Etats, voire une forme de reterritorialisation.

Toutes ces irrégularités ne peuvent satisfaire les Etats kenyan et tanzanien. Un Etat-nation moderne se doit de contrôler et maîtriser son territoire, et la forte mobilité ainsi que les nombreuses transgressions nuisent à sa fonction d'encadrement.

Par conséquent, « *les échanges transfrontaliers sont le ferment d'une certaine contestation et subversion des espaces nationaux, premièrement de par leur nature informelle ou non-officielle et deuxièmement parce que l'itinérance et la mobilité sont intrinsèquement problématiques pour la territorialité liée, elle, à l'idée de stabilité* » (BENNAFLA, 1999, p.30).

Dans les Etats kenyan et tanzanien de plus en plus « *privatisés* » le développement des activités commerciales « *informelles* » dans la zone d'Himo/Taveta peut être considéré comme un exemple d'atteinte à leur intégrité et à leur souveraineté.

Mais doit-on également voir cet espace transfrontalier comme un « *cancer* » (RAISON, 1993, p.18) dans le corps des Etats ?

B – Les échanges commerciaux transfrontaliers consolident les territoires nationaux et profitent davantage aux Etats.

Nous remarquons au contraire, dans la zone d'Himo/Taveta, une intériorisation de la frontière plutôt qu'une opposition à un partage arbitraire et nous constatons que les marchés frontaliers, au lieu de désolidariser les territoires nationaux, les consolident, et, loin d'être exclu de ce commerce, l'Etat y participe.

1 – La zone transfrontalière est arrimée aux territoires nationaux.

Les zones frontalières d'Himo et Taveta participent aux économies de leur pays, consolidant ainsi les territoires nationaux.

Nous avons déjà souligné que les régions frontalières d'Himo et Taveta n'étaient pas des zones autonomes par rapport aux espaces nationaux et que la frontière n'était pas ressentie par les populations locales comme une coupure douloureuse.

Utiliser les termes de déterritorialisation ou reterritorialisation ne convient pas pour cet espace, car, malgré un système relationnel établi de part et d'autre de la frontière, il n'y a aucune appropriation politique qui permet d'appeler cet espace un territoire. La gestion de chaque espace frontalier est confiée aux chefs locaux qui travaillent pour leur gouvernement respectif et les seules concertations qui existent entre eux concernent la réglementation concernant la frontière. Les échanges commerciaux transfrontaliers ne sont pas dirigés par une entité politique et ils n'incitent pas les populations locales à faire collusion contre le tracé de la frontière, mais bien au contraire elles souhaitent son maintien.

Nous remarquons qu'il y a, en effet, une réelle intériorisation de la limite politique ; comme nous l'avons vu avec l'utilisation de la « grille territoriale » par les frontaliers, les populations de la zone d'Himo/Taveta ont un rapport manipulateur avec la frontière, sans laquelle nul profit n'est possible. Les acteurs frontaliers qui composent avec la frontière, ont tout intérêt à garder cette limite territoriale.

Malgré les liens familiaux de part et d'autre, le sentiment national domine et les populations sont davantage tournées vers l'intérieur.

Les résultats des élections du Parlement kenyan de 1997 dans la *division* de Taveta montrent qu'il n'existe pas une dissidence contre l'Etat puisque le candidat Basil Criticos, membre de la *Kenya African National Union* le parti du Président Moi, a été élu avec 68,34% des suffrages. Bien que dans certaines régions du Kenya les élections soient plus ou moins truquées, nous avons senti que les populations de Taveta ont plutôt un sentiment favorable à l'égard de leur Président.

L'important brassage de populations cosmopolites dans les marchés frontaliers peut attiser les sentiments nationaux. Les producteurs locaux de bananes de la région de Taveta se plaignent de la présence, dans le marché kenyan, des Chagga tanzaniens qui vendent leurs bananes moins cher que les leurs ; ici, la frontière constitue « *un marqueur d'identité nationale* » (BENNAFLA, 1999, p.38).

Nous avons également vu que les marchés transfrontaliers sont intégrés aux réseaux commerciaux transnationaux et internationaux et qu'ils sont donc reliés aux marchés des centres urbains, lieux d'approvisionnement et de consommation. Par conséquent, « *parce que les marchés frontaliers sont arrimés à des centres fournisseurs et consommateurs lointains et parce que cette connexion est assurée grâce aux infrastructures nationales de transport, il est difficile de décrire les espaces frontaliers en termes d'enclaves et d'espace détachés des territoires nationaux* » (BENNAFLA, 1999, p.39).

De plus, les commerçants qui s'enrichissent du commerce transfrontalier ne réinvestissent pas leur argent dans les villes frontalières, ils le placent dans les banques des grandes villes (Nairobi, Mombasa ou encore Dar Es Salaam) et s'il s'agit de marchands indiens leurs revenus sont investis ailleurs qu'en Afrique. Ainsi les espaces frontaliers d'Himo et Taveta, fragiles surtout côté kenyan, ne peuvent pas constituer des pôles de développement durables capables de structurer les territoires nationaux et leur dépendance vis-à-vis du centre les empêche d'être une menace pour les Etats.

Les échanges commerciaux transfrontaliers ne présentent pas d'éléments déstructurant les territoires nationaux ; au contraire, ils tendent plutôt à les consolider

et ne constituent donc pas une menace pour les Etats et ce d'autant plus qu'ils y participent.

2 – Les Etats acteurs du commerce transfrontalier.

Les Etats kenyan et tanzanien, par leurs agents ne sont pas absents dans ces régions et ils participent directement ou indirectement aux échanges commerciaux transfrontaliers.

Tout d'abord, la présence de l'Etat s'exerce par le contrôle des flux de marchandises qui traversent la frontière et de plus c'est lui qui gère et organise les marchés.

Les Etats peuvent indirectement favoriser les échanges transfrontaliers en ouvrant plus ou moins leur frontière. La politique de la tolérance douanière montre que les échanges transfrontaliers ne nuisent pas aux Etats. Il semblerait, néanmoins, que la Tanzanie renforce davantage ses contrôles que le Kenya et qu'elle soit plus restrictive en ce qui concerne le franchissement de certains produits manufacturés kenyans car elle est déficitaire dans ces échanges.

Cependant les Etats peuvent également encourager les échanges commerciaux en promouvant les espaces frontaliers grâce à l'amélioration des infrastructures. Le bitumage de la route entre Himo et Holili a stimulé le trafic transfrontalier et a permis le désenclavement de Taveta vers la Tanzanie. Lorsque la route Moshi-Mombasa sera entièrement bitumée, elle renforcera le dynamisme de la zone d'Himo/Taveta.

L'Etat et ses agents participent aussi au commerce transfrontalier. Comme nous l'avons vu précédemment, les agents participent eux aussi au commerce et qu'ils collaborent dans l'irrégularité avec certains commerçants.

Mais l'Etat peut aussi encourager directement les activités commerciales car elles apportent d'importants revenus. Aux droits de douane viennent s'ajouter les taxes sur l'entrée et le droit d'emplacement dans les marchés. Nous avons entendu dire que la *division* de Taveta demandait à devenir un *district* à part entière en se séparant du *district* de Taita, car les populations se plaignent de voir les revenus de la frontière et du

marché se diriger vers Wundanyi, chef-lieu du district, et ne pas être redistribués dans la région de Taveta. Etant donné que les marchés frontaliers leur procurent des revenus, les deux Etats les aident à se promouvoir en améliorant les structures ; l'Etat joue de ce fait un rôle important dans la construction de la rente de situation des espaces frontaliers. Le *Chairman* du *Taveta Urban Council* (l'équivalent de la mairie) qui gère le marché nous révélait qu'un agrandissement de l'aire du parking des autobus, la reconstruction des toilettes publiques à l'intérieur du marché et la modernisation de l'abattoir étaient prévus pour inciter les clients à venir plus nombreux. A Himo, il existe également un projet de construction d'un parking pour les *matatu* près du marché.

Ainsi, loin de nuire aux Etats et d'être un système déstructurant des territoires nationaux, les échanges commerciaux transfrontaliers les consolident et sont une source de revenus pour le Kenya et la Tanzanie.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de cette étude, nous avons essayé de montrer que dans la zone d'Himo/Taveta la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie est à la fois facteur de séparation et facteur de contact entre les deux ensembles territoriaux qu'elle délimite. En partant de la définition de l'espace vécu de la frontière et grâce à l'analyse des effets de cette limite politique, nous avons voulu donner un sens aux notions d'espaces frontalier et transfrontalier.

La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie est héritée de la période coloniale. Il en est résulté un segment de frontière qui traverse la zone d'Himo/Taveta, dont l'originalité, à l'inverse des autres segments longs et rectilignes, est un profil irrégulier qui forme comme un rentrant dans la Tanzanie., et qui s'appuie sur les éléments oro-hydrographiques du milieu comme le sommet de collines ou les rivières. Nous pensons que cette configuration du tracé rend la frontière plus perceptible et peut alors être qualifiée d' « ostensible ». Nous constatons que la frontière ne traverse pas les territoires ethniques d'origines des Taveta, des Pare et des Chagga et que si la frontière a coupé le territoire des Massaï, nous pensons que ce sont les plantations de sisal implantés très tôt, au début du siècle, par les colonisateurs qui ont interrompu les parcours ouest-est entre le lac Chala et le lac Jipe et non la limite politique.

Bien que la frontière n'ait pas coupé les territoires ethniques d'origines, elle est quand même une coupure car elle a créé deux ensembles spatiaux distincts. A leur indépendance, les Etats kenyan et tanzanien ont donc hérité de ces cadres territoriaux et les ont conservés. Nous avons vu que les Etats kenyan et tanzanien ne sont pas fondamentalement remis en question et qu'ils maîtrisent et contrôlent leur territoire, du moins le long de leur frontière commune. Afin de parvenir à la forme d'Etat-nation, les deux Etats essaient de réaliser chacun leur projet social qui, par des politiques économiques, sociales ou culturelles, permet d'atteindre un espace cohérent circonscrit par la frontière. Le Kenya et la Tanzanie ont évolué différemment créant un différentiel socio-économique se manifestant, à l'intérieur de la zone d'Himo/Taveta, dans le paysage, l'organisation spatiale, l'économie et le système foncier.

Les fonctions de marquage dans le réel, le symbolique et l'imaginaire sont bien présentes dans la zone d'Himo/Taveta par l'action des divers agents des Etats comme les contrôles, la perception des taxes ou la gestion de la vie locale. Dans le symbolique et l'imaginaire, la frontière a engendré de part et d'autre deux cultures aux identités

territoriales et nationales différentes. Cette frontière qui a pu être tour à tour ouverte ou fermée, plus ou moins contraignante, a affecté diversement dans le temps les populations d'Himo/Taveta. A certains moments, elle a représenté une barrière, à d'autres elle a agi comme un filtre et parfois a été inopérante. Aujourd'hui, nous retrouvons non seulement ces trois situations, mais une quatrième issue de la tolérance douanière touchant ainsi différemment les populations de la zone. Nous avons pu donc distinguer quatre types de frontières dans la zone d'Himo/Taveta: une frontière-barrière (Somali), une frontière-filtre (les personnes étrangères à la zone), une frontière occultée (Kamba tanzaniens) et une frontière-zone (les locaux).

Facteur de séparation, la frontière a été également facteur de contact. Ses effets de contact se sont traduits par un rapprochement entre les deux espaces se manifestant par des relations transfrontalières. Elle a développé un système relationnel préexistant aidée en cela par une limite politique perméable, tant par la faiblesse des mesures de contrôle que par la configuration du milieu physique sur lequel elle repose. Ces relations de part et d'autre de la frontière sont essentiellement dues au différentiel socio-économique entre le Kenya et la Tanzanie, les populations cherchant à tirer parti des contrastes territoriaux en profitant des avantages qu'offre le pays limitrophe. Ces échanges se traduisent dans la zone d'Himo/Taveta par des migrations quotidiennes, de travail ou scolaires, mais ils concernent avant tout les activités commerciales qui sont bien sûr le meilleur moyen de profiter de ce différentiel.

Ces particularités dynamisent la frontière qui s'anime de nombreux flux transfrontaliers. Les flux de marchandises sont polarisés par les deux marchés importants de la zone, Himo et Taveta. Ceux-ci ont bénéficié de la relance des échanges entre le Kenya et la Tanzanie à la suite de la libéralisation de l'économie tanzanienne et de sa situation sur un axe commercial important en Afrique de l'Est. Nous constatons que ces flux sont inégaux, en quantité et en qualité, et ils tendent à passer en majorité en dehors des circuits officiels pour s'affranchir des contraintes douanières. Les échanges commerciaux s'effectuent, dans la zone d'Himo/Taveta, dans deux formes de commerces, l'un de capillarité avec les produits locaux et l'autre de nature nationale et internationale. Ce dernier est un des facteurs favorisant davantage les contacts. La plus grande influence du marché de Taveta est due à la présence d'entrepôts et de magasins

de gros qui drainent les différentes populations et multiplient de ce fait les occasions de contact.

La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie est à la fois facteur de séparation et de contact dans la zone d'Himo/Taveta. Ambivalente, elle a séparé deux espaces et elle rapproche en permettant de développer de nouvelles relations sociales, essentiellement par les activités commerciales. Ces effets-frontière ont structuré un espace (trans)frontalier qui se présente en dégradé de part et d'autre de la frontière, suivant l'importance de leurs impacts sur les populations. Cet espace asymétrique autour de la frontière est également réticulaire car il s'appuie des réseaux marchands extérieurs à la zone.

Ainsi les espaces frontaliers seraient structurés et organisés par les effets de rupture et l'espace transfrontalier par les effets de contact. Cette distinction et cette originalité posent le problème de la place de la zone d'Himo/Taveta par rapport aux Etats centralisés. De par son organisation frontalière, chaque partie de la zone peut être perçue comme une périphérie délaissée en raison de sa position géographique et de certaines de ses caractéristiques ; mais, de par son organisation transfrontalière, elle apparaît comme une « *périphérie nationale* » en tant qu'espace autonome qui s'affranchit des règles des Etats. Cependant, nous constatons que chaque partie de la zone est intégrée à son espace national car celle d'Himo appartient à la riche région du mont Kilimandjaro qui est un pôle secondaire de la Tanzanie bien relié au pôle principal de Dar Es Salaam, et la partie kenyane, avec la ville administrative de Taveta, ne peut être une région autonome.

Même si les échanges commerciaux transfrontaliers sont perçus, pour certains comme une menace à l'intégrité de l'Etat, dans un contexte de « privatisation » des Etats kenyan et tanzanien, le développement des échanges commerciaux transfrontaliers, surtout le commerce de fraude, est, dans la zone d'Himo/Taveta, une forme de négation de la frontière héritée de la colonisation. En définitive, le développement assez harmonieux de cette zone transfrontalière la laisse aux centres des Etats et de là participe à leur consolidation.

Dans une perspective de recherche, nous pouvons nous demander quelles peuvent être les conséquences d'une intégration régionale dans la zone d'Himo/Taveta.

Depuis 1984, après l'ouverture de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie, les trois pays de l'*East African Community* ont relancé leur association. Si la coopération entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda consiste à promouvoir la paix et la sécurité dans cette région du continent, de gérer au mieux les ressources naturelles et les problèmes environnementaux, elle est avant tout économique. La mise en place de ce marché commun s'est déjà traduite par diverses mesures, comme l'harmonisation des monnaies, et il est prévu que les barrières tarifaires et douanières disparaissent et que soit mise en circulation une monnaie unique.

Ces dernières mesures risquent de bouleverser la donne dans la zone d'Himo/Taveta car en les appliquant, les deux Etats ôtent à leur frontière les fonctions fiscales et de contrôles. L'absence de douane et de ses contraintes enlève toutes les possibilités de profits liées à la contrebande. Dans une zone où les populations vivent des activités liées à la frontière et surtout du commerce transfrontalier de fraude, cette ouverture ne signifierait-elle pas la fin des marchés frontaliers et de là le déclin d'Himo et Taveta ? Les contrastes territoriaux peuvent être atténués par des possibles délocalisations de certaines entreprises nationales ; par exemple, la firme Bata pourrait s'implanter à Moshi et les Tanzaniens n'auraient plus besoin d'acheter des chaussures à Taveta. Ici encore, l'ouverture de la frontière pourrait être préjudiciable pour les marchés frontaliers. Sans effet de séparation, il n'y aurait plus d'effet de contact.

Mais nous pouvons nous demander si une intégration par le bas ne s'est pas déjà mise en place. Nous avons vu que les relations entre les deux collectivités sont importantes et que la zone est intégrée dans des réseaux marchands internationaux. Ceci amène à penser que la zone d'Himo/Taveta resterait dynamique et les marchés continueraient à être des points d'ancrage du commerce international. Ces derniers peuvent être aidés par une politique régionale d'amélioration des infrastructures routières.

SOURCES
BIBLIOGRAPHIQUES ET
DOCUMENTAIRES

Ouvrages et périodiques

BACH D. C. ; Afrique de l'Ouest : organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique ; les leçons d'un mythe, 1994
L'Afrique Politique, 1994, pp. 93-118.

BACH D. (dir.) ; *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, 1998
Karthala, Paris, 319 p.

BADIE B. ; *La fin des territoires*, 1995
Fayard, Paris, 276 p.

BAILLY A., BEGUIN H ; *Introduction à la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 216 p.

BARKAN J.D. ; *Beyond Capitalism vs. Socialism in Kenya and Tanzania*, 1994
Boulder and London, Lynne Rienner, London, 293 p.

BAROIN C., CONSTANTIN F. ; *La Tanzanie contemporaine*, 1999
Karthala, Paris, 360 p.

BENEZRA R. ; *La Communauté de l'Afrique de l'Est : qu'en reste-t-il aujourd'hui ?*, 1997
Afrique contemporaine, n°71, pp. 8-13.

BENMESSAOUD TREDANO A. ; *Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique*, 1989
Bibliothèque africaine et malgache, tome 47, 1989, 145p.

BENNAFLA K. ; Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Autrepart, éd. de l'Aube, pp. 53-72.

BENNAFLA K. ; La fin des territoires nationaux ?, 1999
Politique Africaine, n°73, mars 1999, pp. 24-49.

BOURMAUD D. ; *Histoire politique du Kenya*, 1988
CREDU-Karthala, Paris, 326p.

BROWLIE I. ; *African Boundaries : a legal and diplomatic encyclopaedia*, 1979
University of California, Berkeley & Los Angeles, 1355p.

BUIJTENHUIJS R. ; L'insurrection Mau Mau, 1998
In : *Le Kenya contemporain*, Karthala-IFRA, Nairobi, pp. 95-111

- CALAS B.** ; Des contrastes spatiaux aux inégalités territoriales, 1998
In : *Le Kenya contemporain*, Karthala-IFRA, Nairobi, pp. 13-51
- DI MEO G.** ; *Géographie sociale et territoires*, 1998
Nathan Université, Paris, 320 p.
- FOUCHER M.** ; *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, 1991
Fayard, Paris, 527 p.
- FRONTERA A.E.** ; *Persistence and change : a history of Taveta*, 1978
Crossroads Press, Waltham, 163 p.
- GALLAIS J.** ; Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine, 1982
Les Cahiers d'Outre-Mer, n°138, avril-juin 1982, pp. 103-122.
- GALLAIS J.** ; *Les Tropiques, terres de risques et de violences*, 1994
Armand Colin, Paris, 271 p.
- GAY J.C.** ; *Les discontinuités spatiales*, 1995
Economica, Paris, 112p.
- GRIGNON F.** ; *Le politicien entrepreneur en son terroir : Paul Ngei a Kangundo (Kenya), 1945-1990*, 1997
Thèse pour le Doctorat de Science Politique, tome I, Université Montesquieu – Bordeaux IV, 471 p.
- GRIGNON F., PRUNIER G.** ; *Le Kenya contemporain*, 1998
Karthala-IFRA, Paris, 394 p.
- GUICHONNET P., RAFFESTIN C.** ; *Géographie des frontières*, 1974
Presses Universitaires de France, Paris, 223p.
- HOERNER J.M.** ; *Géopolitique des territoires, de l'espace approprié à la suprématie des Etats-Nations*, 1996
Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 339p.
- HOYLE B.S.** ; *East African Seaports*, 1979
Institute of British Geographer, Londres, 22p.
- IGUE O. J.** ; Echanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest, 1993
Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°83-84, pp. 19-39.
- IGUE O. J.** ; *Le territoire et l'Etat en Afrique*, 1995
Karthala, Paris, 277 p
- IKARIA G.K.** ; L'économie kenyane face à l'ajustement structurel (1978-1995), 1998
In : *Le Kenya contemporain*, Karthala-IFRA, Nairobi, pp. 265-272.

- LACOSTE Y. (dir.)** ; *Dictionnaire géopolitique*, 1995
Flammarion, Paris, 674 p.
- LAMBERT A.** ; *Espaces d'échanges, territoires d'Etat en Afrique de l'Ouest*, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*,
Autrepart, éd. de l'Aube, pp. 27-38.
- McEWAN A.C.** ; *International boundaries of East Africa*, 1997
Oxford University Press, London, 1971, 321 p.
- MARTIN D., MARTIN M.C.** ; *Le Kenya*, 1983
Q.S.J. ?, P.U.F., Paris, 127 p.
- MAZURIER P.** ; *La représentation d'une montagne mythique : quelques perceptions
du Kilimandjaro (Tanzanie) de l'Antiquité à nos jours*, 1997
DEA, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 137 p.
- PRADEAU C.** ; *Jeux et enjeux des frontières*, 1994
Presses Universitaires de Bordeaux, Talence, 362 p.
- RAFFESTIN C.** ; *Espace, temps et frontière*, 1974a
Cahiers de géographie de Québec, vol. 18, no. 43, pp. 23-33.
- RAFFESTIN C.** ; *Eléments pour une problématique des régions frontalières*, 1974b
L'Espace Géographique, n°1, pp.12-18.
- RAISON J. P.** ; *Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine*, 1993
Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°83-84, pp.5-18.
- RATTI R.** ; *Problématique de la frontière et du développement des régions-frontières*,
1996
Sciences de la Société, n°37, février 1996, pp. 37-48
- RETAILLE D.** ; *Le monde du géographe*, 1997
Presses de Sciences Po, Paris, 283 p.
- ROBERT N.** ; *La structuration des espaces frontaliers dans les pays du Golfe du
Bénin, logiques croisées des réseaux sociaux et des Etats, Organisations et Enjeux*,
1998
Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, DEA, 95 p.
- SINDZINGRE A.** ; *Réseaux, organisations et marchés : exemple du Bénin*, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*,
Autrepart, éd. de l'Aube, pp. 73-90.

Données chiffrées

Kilimanjaro Regional Statistical Abstract 1993, 1994
Bureau of Statistics, Dar Es Salaam, 47p.

Statistical abstract 1962
Central Bureau of Statistics, Ministry of Economic Planning and Community Affairs,
Nairobi

Statistical abstract 1979
Central Bureau of Statistics, Ministry of Economic Planning and Community Affairs,
Nairobi

Statistical abstract 1985
Central Bureau of Statistics, Ministry of Economic Planning and Community Affairs,
Nairobi.

Statistical abstract 1995
Central Bureau of Statistics, Ministry of Economic Planning and Community Affairs,
Nairobi.

TAITA-TAVETA District Development Plan 1994-96
Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 214p.

Cartes

East Africa 1/50000 (Tanzania/Kenya), *Lake Jipe*, 1975
Survey of Kenya, Nairobi, 1975

East Africa 1/50000 (Tanzania/Kenya), *Himo*, 1990
Surveys and Mappings Division, Dar Es Salaam, Tanzanie 1992.

Kenya 1/50000, *Murka*, 1991
Survey of Kenya, Nairobi, 1991

Kenya Administrative Boundaries
Survey of Kenya, Nairobi, 1998

Nelles Maps, *Kenya 1/1500000*
Nelles Verlag, München

Nelles Maps, *Tanzania 1/1500000*
Nelles Verlag, München

Tanganyika 1/50000, *Ugweno-Usangi*, 1964
Survey of Kenya, Nairobi, 1964

Articles de journaux

Daily Nation.

East African Standard.

Tables des figures

- Figure n° 1** : Localisation de la zone transfrontalière d'Himo/Taveta - p.6
- Figure n° 2** : La zone d'Himo/Taveta au sud-est du mont Kilimandjaro - p.10
- Figure n° 3** : Découpage administratif de la zone d'Himo/Taveta - p.11
- Figure n° 4** : Image satellitale de la zone d'Himo/Taveta - p.12
- Figure n° 5** : Occupation du sol dans la zone d'Himo/Taveta - p.13
- Figure n° 6** : Coupe paysagère de la zone d'Himo/Taveta – p.16
- Figure n° 7** : Les territoires ethniques dans la zone d'Himo/Taveta durant la période pré-coloniale – p.30
- Figure n° 8** : Délimitation et démarcation de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta – p.32
- Figure n° 9** : Les différents types de frontière pour les habitants de la zone d'Himo/Taveta – p.63
- Figure n° 10**: Carte des principales infrastructures du Kenya et de la Tanzanie et de l'hinterland du port de Mombasa – p.76
- Figure n° 11**: Les flux transfrontaliers dans la zone d'Himo/Taveta – p.79
- Figure n° 12**: Localisation des lieux d'approvisionnement et de consommation des produits vendus dans les marchés d'Himo et Taveta – p.86
- Figure n° 13**: Taveta une ville-entrepôt : plan schématique du marché dans le centre de la ville – p.90
- Figure n° 14**: Aire de rayonnement des marchés d'Himo et Taveta - p.93
- Figure n° 15**: L'espace (trans)frontalier d'Himo/Taveta : un espace formé par les effets-frontière graduels – p.106
- Figure n° 16**: Les réseaux commerciaux : éléments structurants de l'espace transfrontalier d'Himo/Taveta – p.109

Table des planches photographiques

- Planche photographique n°1 : La région de Taveta - p.14
- Planche photographique n°2 : Deux lacs « coupés » par la frontière – p.15
- Planche photographique n°3 : Le terroir Kamba – p.22
- Planche photographique n°4 : Le terroir Pare – p.24
- Planche photographique n°5 : Une limite démarquée et ostensible – p.35
- Planche photographique n°6 : Un tracé qui s'appuie sur le milieu « naturel » - p.36
- Planche photographique n°7 : Une frontière inscrite dans le paysage – p.41
- Planche photographique n°8 : Les différences spatiales des Etats sont des éléments de rupture – p.45
- Planche photographique n°9 : La frontière : barrière ou filtre – p.61
- Planche photographique n°10: Des échanges commerciaux dominés par la contrebande – p.80
- Planche photographique n°11: Le marché de Taveta : lieu central du commerce transfrontalier – p.83
- Planche photographique n°12: Taveta : une ville médiocrement aménagée – p.118

Table des graphiques

Graphique n°1 : Exportation et importations du Kenya vers la Tanzanie entre 1970 et 1994 – p.59

Graphique n°2 : Répartition des ethnies dans la *division* de Taveta en 1962 – p.82

Table des matières

Avant-propos – p.2

INTRODUCTION – p.3

PREMIERE PARTIE : LA FRONTIERE FACTEUR DE
CONTACT – p.27 *LE PARATIBAS*

**PREMIER CHAPITRE : LA FRONTIERE : UNE LIMITE QUI
SEPRE DEUX SOUVERAINETES** – p.28

A – Un segment de frontière original – p.28

1 – Les origines de la frontière commune du Kenya et de la Tanzanie – p.28

2 – L'intérêt du tracé à Himo/Taveta – p.31

3 – Une limite ostensible – p.34

B – La frontière sépare deux souverainetés qui se réalisent dans leurs
territoires – p.37

1 – La frontière délimite deux territoires d'Etat – p.37

2 – La reconnaissance de la frontière – p.38

3 – Les formations nationales sont des facteurs de séparation – p.39

C – Des formations nationales différentes dans la zone d'Himo/Taveta
– p.42

1 – Une rupture dans le paysage – p.42

2 – Une rupture dans l'organisation de l'espace – p.42

3 – Une rupture dans les économies – p.46

4 – Une rupture dans les systèmes fonciers – p.46

**DEUXIEME CHAPITRE : LA FRONTIERE : UNE LIMITE
FONCTIONNALISEE ET DIVERSE** – p.48

A – La frontière est une séparation car elle est fonctionnalisée – p.48

1 – Les fonctions facteurs de séparation dans le réel – p.49

a – La fonction légale – p.49

b – La fonction fiscale – p.50

c – La fonction de contrôle – p.51

2 – Les fonctions facteurs de séparation dans les champs du symbolique et de l'imaginaire – p.53

a – La séparation dans le symbolique – p.53

b – La séparation dans l'imaginaire – p.55

B – Une frontière diverse – p.57

1 – La séparation évolue dans le temps – p.57

2 – Une frontière équivoque – p.62

DEUXIEME PARTIE : LA FRONTIERE FACTEUR DE CONTACT – p.65

PREMIER CHAPITRE : LA FRONTIERE EST UN LIEU D'ECHANGES – p.66

A – Les causes des flux transfrontaliers – p.66

1 – Les échanges transfrontaliers s'appuient sur les systèmes relationnels préexistants – p.66

2 – Une frontière perméable – p.68

3 – La zone transfrontalière : lieu aux possibilités de profits – p.69

B – Une frontière animée de nombreuses migrations – p. 71

1 – Les migrations transfrontalières traduisent la recherche des meilleurs profits – p.71

2 – Les migrations du travail – p.72

3 – Les migrations scolaires – p.73

DEUXIEME CHAPITRE : DES FLUX TRANSFRONTALIERS DOMINES PAR LES ECHANGES COMMERCIAUX – p. 74

A – Des flux transfrontaliers inégaux polarisés par les villes-marché – p.74

1 – Les raisons de la concentration des échanges commerciaux dans les villes d'Himo et Taveta – p.74

2 – Des échanges inégaux – p.77

B – Les marchés frontaliers, lieux d'écoulement des produits nationaux et internationaux – p.82

1 – Des marchés cosmopolites – p.82

2 – Des lieux d'écoulement et de redistribution des produits nationaux et internationaux – p.85

3 – Des marchés régionaux, points d'ancrage du commerce international – p.87

- C – Deux marchés différents – p.89
 - 1 - Des tailles différentes – p.89
 - 2 – Des aires d’influence qui diffèrent – p.91

TROISIEME CHAPITRE : LA FRONTIERE : ZONE DE CONTACT – p.94

- A – Une zone où ont lieu de nombreuses fraudes – p.94
- B – Une zone libre des contraintes de la frontière-ligne ? – p.96
- C – Des rapports privilégiés avec la frontière – p.98

TROISIEME PARTIE : STRUCTURATION ET ORGANISATION DE L’ESPACE (TRANS)FRONTALIER : logiques croisées des acteurs frontaliers et des Etats – p.100

PREMIER CHAPITRE : LA STRUCTURATION DE L’ESPACE (TRANS)FRONTALIER D’HIMO/TAVETA : ESSAI DE DELIMITATION – p.101

- A – Une frontière aux effets différents – p.101
 - 1 – Une frontière ambivalente – p.101
 - 2 – les effets-frontière : éléments de structuration de l’espace (trans)frontalier – p.103
- B – Essai de délimitation de l’espace (trans)frontalier d’Himo/Taveta – p.104
 - 1 – Un espace formé graduellement – p.105
 - 2 – Un espace de forme asymétrique et réticulaire – p.107
 - 3 – Un espace qui évolue dans le temps – p.110

DEUXIEME CHAPITRE : ORGANISATION DE L’ESPACE (TRANS)FRONTALIER – p.112

- A – La frontière : élément d’organisation spatiale – p.112
 - 1 – La frontière juxtapose deux organisations spatiales – p.112
 - 2 – Mais elle superpose une autre organisation spatiale – p.113
- B – La zone d’Himo/Taveta : une périphérie ? – p.115
 - 1 – Ces espaces frontaliers peuvent être considérés comme des périphéries – p.116
 - a – Des enclaves ? – p.116
 - b – Des « *périphéries nationales* » - p.119
 - 2 – Des régions intégrées à l’espace national – p.120

C – Toutefois, des espaces fragiles – p.121

TROISIEME CHAPITRE : COMMERCE TRANSFRONTALIER ET ETAT : LA FIN DES TERRITOIRES NATIONAUX ? – p.123

A – Les activités commerciales à la frontière : une négation des territoires des Etats – p.123

1 – « Privatisation » des Etats et accroissement des échanges commerciaux transfrontaliers – p.124

2 – Ces échanges transfrontaliers sont un mode de contestation ou de négation des territoires nationaux hérités de la colonisation – p.125

B – Les échanges commerciaux transfrontaliers consolident les territoires nationaux et profitent davantage aux Etats – p.127

1 – La zone transfrontalière est arrimée aux territoires nationaux – p.127

2 – Les Etats acteurs du commerce transfrontalier – p.129

CONCLUSION GENERALE – p.131

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES – p.136

Table des figures – p.142

Table des planches photographiques – p.143

Table des graphiques – p.144